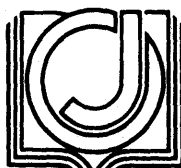


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988

COMPTE RENDU INTÉGRAL

41^e SÉANCE

Séance du mercredi 9 décembre 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. **Procès-verbal** (p. 5170).
2. **Politique générale.** - Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 5170).
M. Jacques Chirac, Premier ministre ; Mme Hélène Luc, M. Daniel Hœffel.

Suspension et reprise de la séance (p. 5179)

3. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 5179).
4. **Représentation à un organisme extraparlamentaire** (p. 5179).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

5. **Réforme du contentieux administratif.** - Adoption d'un projet de loi en deuxième lecture (p. 5179).
Discussion générale : MM. Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales ; Daniel Hœffel, rapporteur de la commission des lois.

Suspension et reprise de la séance (p. 5180)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

Clôture de la discussion générale.

Article 1^{er} (p. 5180)

Amendements nos 7, 8 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et 1 de la commission. - MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur, le ministre délégué, Jacques Larché, président de la commission des lois. - Rejet de l'amendement n° 7 ; adoption, au scrutin public, de l'amendement n° 1 ; l'amendement n° 8 devient sans objet.

Adoption de l'article modifié.

Article additionnel (p. 5182)

Amendement n° 9 de M. Michel Dreyfus-Schmidt. - MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur, le ministre délégué, Jacques Descours Desacres, au nom de la commission des finances. - Irrecevabilité.

Article 3 (p. 5183)

Amendements nos 10, 11 de M. Michel Dreyfus-Schmidt et 2 de la commission. - MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur, le ministre délégué. - Retrait des amendements nos 10 et 11 ; adoption de l'amendement n° 2.

Amendements nos 3 de la commission et 12 de M. Michel Dreyfus-Schmidt. - M. le rapporteur.

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY

MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le ministre délégué. - Retrait de l'amendement n° 12 ; adoption de l'amendement n° 3.

Adoption de l'article modifié.

Article 4 bis (p. 5185)

Amendement n° 4 de la commission. - MM. le rapporteur, le ministre délégué. - Retrait.

Reprise de l'amendement n° 4 par M. Michel Dreyfus-Schmidt. - M. Michel Dreyfus-Schmidt. - Retrait.

Adoption de l'article.

Article 5 (p. 5185)

Amendements nos 5 de la commission et 13 rectifié de M. Michel Dreyfus-Schmidt. - MM. le rapporteur, Michel Dreyfus-Schmidt, le ministre délégué, Marcel Rudloff, José Balarello. - Retrait de l'amendement n° 13 rectifié ; adoption de l'amendement n° 5.

Adoption de l'article complété.

Articles 6 bis et 6 ter. - Adoption (p. 5187)

Article 8 (p. 5187)

Amendement n° 14 de M. Michel Dreyfus-Schmidt. - MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur, le ministre délégué. - Rejet.

Amendement n° 15 de M. Michel Dreyfus-Schmidt. - MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur, le ministre délégué, Marcel Rudloff. - Rejet.

Adoption de l'article.

Article 10 (p. 5188)

Amendements nos 16 à 18 de M. Michel Dreyfus-Schmidt, 6 de la commission et sous-amendements nos 19 et 20 rectifié de M. Michel Dreyfus-Schmidt. - MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur, le ministre délégué, Marcel Rudloff, Louis Virapoullé. - Rejet des amendements nos 16 à 18 et des sous-amendements nos 19 et 20 rectifié ; adoption de l'amendement n° 6 constituant l'article modifié.

Articles additionnels (p. 5192)

Amendements nos 21 et 22 de M. Michel Dreyfus-Schmidt.
- MM. Michel Dreyfus-Schmidt, le rapporteur. - Irrecevabilité.

Article 18. - Adoption (p. 5192)

Vote sur l'ensemble (p. 5192)

MM. Michel Dreyfus-Schmidt, Jacques Grandon, André Duroméa, Jean Simonin.

Adoption de l'ensemble du projet de loi.

Suspension et reprise de la séance (p. 5193)

**PRÉSIDENCE
DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER**

6. **Politique générale.** - Suite du débat et vote sur une déclaration du Gouvernement (p. 5193).

MM. Georges Berchet, Marcel Lucotte, Roger Romani, Guy Allouche.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

MM. Georges Mouly, Rodolphe Désiré, Jean-Luc Mélenchon, le président.

MM. Guy Allouche, le président.

M. Jacques Chirac, Premier ministre.

Vote sur l'ensemble (p. 5210)

Mme Paulette Fost, MM. Marcel Debarge, Raymond Bourguine.

Approbation, au scrutin public à la tribune, de la déclaration du Gouvernement.

7. **Renvoi pour avis** (p. 5213).

8. **Transmission d'un projet de loi** (p. 5213).

9. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 5213).

10. **Dépôt de rapports** (p. 5213).

11. **Ordre du jour** (p. 5214).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à quinze heures vingt.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

POLITIQUE GÉNÉRALE

Débat sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution.

La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai tenu à venir m'exprimer aujourd'hui devant vous, après avoir engagé la responsabilité de mon gouvernement, la semaine dernière, devant l'Assemblée nationale. Trois raisons parmi d'autres m'ont déterminé dans cette démarche.

La première, c'est qu'il y a en France une tradition bicamériste que je respecte et à laquelle je suis très attaché. C'est pourquoi, je trouve important que le Sénat, qui joue un rôle majeur dans nos institutions et qui n'a cessé, au cours des dernières années, de se porter en première ligne dans tous les combats où se décidaient le respect des valeurs de notre pays et le redressement de la France, puisse se prononcer sur une déclaration de politique générale qui engage l'avenir.

La seconde, c'est que, depuis vingt mois, la Haute Assemblée m'a apporté un soutien constant en votant tous les projets de loi qui lui ont été soumis par le Gouvernement. En discutant, en proposant, en amendant, en approuvant, vous avez contribué à une œuvre législative de grande ampleur. Je voudrais, au nom du Gouvernement, vous en exprimer toute ma reconnaissance.

La troisième, c'est que la majorité au Sénat connaît tout le prix et les enjeux de l'union, principe qu'elle met en pratique depuis fort longtemps et qui inspire ses décisions et ses actes. Je sais qu'en vous parlant de ce qui est nécessaire à la France - l'unité de la majorité, le rassemblement de notre peuple, l'ambition légitime de chaque Français - je serai écouté et, j'en suis sûr, entendu et compris.

Vingt mois de gouvernement, vingt mois de lutte sur bien des fronts, vingt mois de difficultés diverses. Je m'y attendais. Je l'avais accepté en prenant, en avril 1986, la responsabilité de gouverner. Mais aussi vingt mois d'objectifs atteints, de réformes de fond réalisées, vingt mois d'actions et de décisions qui ont permis d'engager le redressement de notre pays, d'asseoir sur des bases solides sa situation et d'envisager l'avenir avec davantage de confiance, de fierté et d'espérance pour la France.

Les Français ne sont ni dupes, ni aveugles. Ils savent fort bien qu'en un peu plus d'une année et demie nous avons dû affronter des problèmes graves qui mettaient en danger notre pays, qui pesaient sur son peuple, qui hypothéquaient l'avenir. J'affirme que, grâce au travail et au soutien du Parlement, nous sommes en train de les surmonter.

Il a fallu d'abord, bien sûr, colmater les brèches qui menaçaient les fondations ; il a fallu réparer, redresser, consolider, rassurer. Je n'en donnerai que trois exemples : la sécurité, le redressement économique et la sauvegarde de notre protection sociale.

Je parlerai d'abord de la sécurité, domaine dans lequel le Gouvernement a sérieusement progressé. Je n'en parlerai pas pour faire vibrer je ne sais quelle corde sécuritaire, mais tout simplement parce que je connais comme vous l'importance que ce problème revêt aux yeux de toutes les Françaises et de tous les Français.

Ainsi que je l'avais annoncé devant votre assemblée, nous nous sommes donné les moyens d'agir en la matière. Des textes de loi - contre la criminalité et la délinquance, pour une meilleure application des peines, sur les contrôles d'identité, pour n'en citer que quelques-uns - ont été votés par le Parlement, afin de compléter le dispositif juridique dont nous disposions. De même, grâce à un effort budgétaire sans précédent, la police a été dotée des moyens indispensables à l'accomplissement de sa tâche. Nous avons fait confiance aux forces de l'ordre ; les serviteurs de l'Etat se sont sentis à nouveau motivés, mobilisés. C'est la raison principale des succès que nous avons enregistrés depuis des mois.

La criminalité a régressé de 8 p. 100 en 1986 ; c'est une tendance très positive qui se poursuit en s'amplifiant en 1987.

En ce qui concerne le terrorisme, qui avait, il y a un an, endeuillé notre pays et notre capitale, les mesures qui ont été prises ont été à la hauteur des dangers courus. Là encore, la loi contre le terrorisme a donné aux forces de l'ordre la possibilité d'être plus efficaces. Les mailles du filet ont été resserrées. Le résultat en est connu : les principaux dirigeants d'action directe sont aujourd'hui en prison ; en Corse, le mouvement séparatiste a reçu des coups très durs.

Nous avons trouvé un pays inquiet - je pense, bien entendu, aux Français les plus vulnérables, qui sont toujours les premières victimes, notamment aux personnes âgées. Nous assistons aujourd'hui à un retour à la confiance - les maires des grandes villes le sentent tout particulièrement.

Bien sûr, rien n'est jamais gagné, et il faut se garder de tout optimisme excessif en la matière. Il est permis toutefois de se réjouir des résultats obtenus et d'affirmer qu'ils ont pu l'être grâce à la volonté et à la ténacité des responsables. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mme Hélène Luc. Ce ne sont pas des résultats pour les travailleurs !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Sans doute, tout est affaire de moyens, mais tout est davantage encore affaire de détermination politique, de patience et de fermeté.

Ces mêmes qualités sont indispensables dans l'action que nous menons afin de libérer nos otages encore prisonniers au Liban. Avec Jean-Louis Normandin et Roger Auque, sept d'entre eux sont revenus parmi nous. D'autres, hélas ! sont encore captifs, au mépris des règles du droit international et du respect de la personne humaine. Soyez sûrs que nous ne relâcherons pas un instant nos efforts, dans la stricte observance des principes qui fondent notre démocratie et qui inspirent notre politique étrangère, pour que le calvaire de tous les otages prenne fin, les nôtres, bien sûr, mais aussi les otages étrangers.

M. Gérard Larcher. Très bien !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Dans le domaine de l'économie, malgré la coutume très française de se livrer à des prévisions pessimistes et de cultiver la morosité, nous constatons des chiffres encourageants qui témoignent de la vitalité retrouvée de notre économie. Le débat budgétaire que vous avez conclu la semaine dernière l'a démontré.

Un investissement des entreprises qui augmente de 10 p. 100 en volume pour 1986 et 1987 - meilleure performance depuis dix ans - et qui nous met au premier rang des grandes nations industrielles qui investissent, une croissance de la production comparable à celle de l'année dernière, avec, en particulier, un très bon chiffre d'affaires dans le bâtiment et les travaux publics, dont la progression a été multipliée par deux en 1987 par rapport à 1986, une consommation des ménages en augmentation de 2 p. 100 en 1987, constituent autant d'éléments qui, voilà sept ou huit mois encore, n'étaient absolument pas prévisibles au dire des experts et sont aujourd'hui acquis et encourageants pour l'avenir. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Chacun sait qu'en matière d'emploi nous sommes parvenus à stabiliser les chiffres du chômage. Voilà une situation nouvelle que nous n'avions pas connue depuis près de quinze ans. Nous avons même enregistré avec satisfaction un recul au mois de septembre. Cette amélioration profite particulièrement aux jeunes de moins de vingt-cinq ans, dont nous avons fait une priorité dès l'été 1986. Le chômage pour eux a baissé de 10 p. 100 en un an, selon les dernières statistiques.

Enfin, pour le sixième mois consécutif, le taux de l'inflation mensuelle est égal ou inférieur à 0,2 p. 100. Avec une hausse annuelle des prix de 2,5 p. 100, nous occupons désormais le troisième meilleur rang mondial, ce qui mérite, je crois, d'être souligné. La différence d'inflation avec la République fédérale d'Allemagne, qui, pour nous, est essentielle, n'a jamais été aussi faible depuis également près de quinze ans.

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Très bien !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Voilà quelques-uns des résultats obtenus après vingt mois d'une politique qui s'est attachée à assainir, à réduire tant les dépenses publiques que les impôts, à rembourser notre dette extérieure, qui était très excessive et que nous avons pratiquement achevé de rembourser, à diminuer notre dette intérieure, à libérer les forces vives de notre pays.

Sans doute, tout n'est pas parfait - je pense en particulier au commerce extérieur, secteur dans lequel nous n'avons pas fini de payer ce qui n'a pas été fait dans le passé - mais le retournement de tendance que l'on peut constater est un encouragement à continuer sur la même voie, celle de la rigueur, du pragmatisme et de la liberté.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur la crise boursière, qui a atteint de plein fouet tous les marchés financiers, crise dont les causes, bien connues, sont mondiales, comme tout le monde le reconnaît aujourd'hui.

Je voudrais simplement rappeler que la France, consciente des conséquences inéluctables du désordre monétaire international et des déséquilibres toujours plus grands entre pays excédentaires et pays déficitaires, a agi. Elle l'a fait sur deux plans : interne et externe.

A l'intérieur, notre politique de remise en ordre et de libération de notre économie nous permet d'affronter cette crise avec plus de force et de meilleurs atouts. Notre activité reste satisfaisante. Les petits porteurs ont fait preuve d'un grand sang-froid, et, surtout, la monnaie a tenu le choc.

Où en serions-nous si nos déséquilibres et nos contraintes étaient encore ceux d'il y a vingt mois ? Si notre endettement était resté le même ? Si la compétitivité de nos entreprises n'était pas en pleine amélioration et reconnue comme telle par tous les experts, même étrangers ? Si la capacité de réaction de nos décideurs était restée handicapée par une réglementation paralysante ? Si la confiance des marchés dans l'avenir de notre économie n'avait pas été restaurée ?

Vis-à-vis de l'extérieur, aussi, la France a également agi : dès le 29 octobre dernier, le Gouvernement présentait à ses partenaires des propositions pour renforcer les accords du Louvre. Dès le 5 novembre, nous obtenions un mouvement

concerté des taux d'intérêt en Europe, touchant notamment la République fédérale d'Allemagne, dont vous connaissez pourtant le peu d'enthousiasme sur ce sujet.

Le 24 novembre dernier, ainsi que nous le souhaitions, les taux d'intérêt baissaient à nouveau outre-Rhin, comme en France et aux Pays-Bas.

Enfin, voilà une semaine, et toujours de façon concertée, la banque centrale allemande a fait encore un pas, en même temps que les banques centrales de France, de Grande-Bretagne et des Pays-Bas.

Trois décisions en un mois, sur un sujet aussi sensible, voilà la preuve visible d'une action qui a été, pour l'essentiel, celle du Gouvernement français. Mais sachez que des contacts permanents sont aussi entretenus avec les Etats-Unis et que l'Europe a, de l'aveu même des dirigeants américains - un aveu public - pesé sur leur décision de réduction indispensable du déficit du budget fédéral.

Il reste maintenant, une fois les marchés calmés, en souhaitant que ce calme dure, à manifester la détermination des principaux Etats à mieux maîtriser ce type d'événement.

La proposition de la France d'une réunion des sept plus grands pays industrialisés reste parfaitement adaptée. Je souhaite, pour ma part, qu'elle soit bientôt suivie d'effet.

Le troisième exemple est notre protection sociale. Chacun connaît l'ampleur des problèmes qui nous ont été légués et leur répercussion pour l'avenir. Ces difficultés, il fallait les regarder en face. C'était la perspective d'un déficit considérable. Si nous avions laissé aller les choses, le système aurait tout simplement implosé. Nous ne pouvions pas l'accepter.

Nous n'avons pas voulu traiter cette affaire de société, s'il en est, de manière bureaucratique et technocratique. Nous avons voulu, au contraire, faire confiance à tous ceux qui avaient dans ce domaine des compétences et des responsabilités. C'est dans cet esprit d'ouverture que nous avons imaginé une procédure exceptionnelle, celle des Etats généraux de la sécurité sociale, qui a permis une réelle prise de conscience par l'opinion publique de la situation, de ses conséquences, de ses enjeux, et qui a donné toute leur place au dialogue et à la concertation.

Le temps des décisions est venu.

J'avais dit, dès l'origine, que si, à l'issue de cette grande consultation, un large accord se dessinait sur certaines mesures, je les prendrai. Ce sont ainsi sept dispositions, toutes d'ordre structurel, que j'ai arrêtées. Celles d'entre elles qui sont de nature législative seront soumises au vote de votre assemblée avant la fin de la session.

D'ores et déjà, grâce aux mesures de rationalisation qui ont été prises, et aussi par l'effort et la responsabilisation de tous, trois branches sur quatre, ce qui était à peine imaginable voilà quinze mois, en particulier l'assurance maladie, seront équilibrées à la fin de cette année, c'est-à-dire pour 1987, et le même résultat sera atteint en 1988.

Il sera donc possible de supprimer au 1^{er} juillet 1988, ainsi que je m'y étais engagé, la cotisation d'assurance maladie supplémentaire de 0,4 p. 100, que j'avais été contraint d'instituer en mai dernier.

Pour autant, le problème très lourd de l'assurance vieillesse, dont le déficit est structurel, et qui a été considérablement aggravé par la retraite à soixante ans, reste ouvert.

Nous avons recueilli sur ce point les conclusions des états généraux. Nous disposons également du rapport du comité des sages. Grâce à ces travaux, je suis désormais en mesure de demander au Conseil économique et social de faire des propositions sur toutes les questions encore non résolues. Bien entendu, l'avis du Conseil sera aussi sollicité sur l'assurance maladie et sur la branche famille.

Le projet de loi que j'évoquais à l'instant sera donc une première étape. Restera à décider, ensuite, la nature de la recette susceptible d'apporter, au 1^{er} juillet 1988, son équilibre à la branche vieillesse, étant bien entendu que les retraites doivent être, évidemment, préservées. Nous devons, une fois encore, nous entourer de toutes les garanties et de tous les avis nécessaires sur un sujet qui engage durablement l'avenir de notre protection sociale, et qui a été traité dans un passé récent, avec une certaine légèreté.

Je crois qu'ainsi nous aurons abordé ces questions de fond de la manière la plus conforme aux principes démocratiques et aux principes d'une bonne gestion.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire sur quelques-unes des questions qui préoccupent tout particulièrement notre pays. Qu'allons-nous faire dans les mois qui viennent ? Je répondrai d'un mot : travailler, continuer notre effort pour moderniser la France, pour la rendre plus forte, plus compétitive, et aussi plus solidaire.

Faut-il préciser que nous poursuivons notre tâche avec la même ardeur, la même détermination ? Je n'ai pas pris la responsabilité de gouverner avec le soutien de la majorité parlementaire, pour m'arrêter soudain à six mois de l'échéance présidentielle. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

L'action que nous poursuivons ensemble, l'ambition pour la France, qui est notre ciment, n'est pas une ambition pour vingt mois.

Nous savons que, si elle donne des fruits dès aujourd'hui, le long terme est sa mesure naturelle, et qu'il faudra plusieurs années pour que la France soit ce que nous voulons qu'elle soit, ...

Mme Hélène Luc. C'est interminable !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... notamment, qu'elle soit en mesure d'affronter les rigueurs de la concurrence accrue du marché unique européen.

Depuis vingt mois, nous avons fait tout autre chose que gérer les affaires courantes. Vous le savez mieux que personne, puisque vous avez été partie agissante dans l'œuvre législative qui a été entreprise. En choisissant la logique des institutions et leur respect, en choisissant le respect des règles de la démocratie et l'action immédiate, nous avons gagné deux ans. Quand il est question du redressement de la nation, de la modernisation de ses structures, de l'avenir de l'emploi, des problèmes de notre société, deux ans, c'est beaucoup. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*) Nous allons continuer, parce que la France ne peut attendre, pas plus qu'elle ne pouvait attendre, il y a vingt mois.

Il est de mode aujourd'hui de faire la distinction entre l'action gouvernementale, et ce que serait une perspective plus éloignée et plus haute, comme si gouverner consistait seulement à plonger ses semelles dans la glaise, comme si gouverner n'était pas d'abord la mise en application de convictions et de principes, la traduction dans les faits d'un projet propre à rassembler le plus grand nombre possible de citoyens.

J'en prendrai pour exemple notre politique familiale. Il s'agit - faut-il le rappeler ? d'une priorité pour mon gouvernement pour bien des raisons relatives à des valeurs de société et à des exigences de démographie, de solidarité et de justice.

En effet, il faut d'abord faire pièce à un vieillissement démographique, puisque, en l'an 2000, 25 p. 100 de la population aura plus de soixante ans, ce qui est, bien sûr, à la source du problème de l'assurance vieillesse. Ensuite, revaloriser les valeurs de la famille, qui sont avant tout des valeurs de responsabilité et de solidarité, est une impérieuse nécessité.

C'est dans ce double objectif, si important pour l'avenir de notre pays, que des mesures importantes ont été prises dans les budgets de 1987 et 1988, à hauteur de 4 700 millions de francs. Elles profitent en particulier aux familles les plus modestes, aux familles les plus nombreuses ainsi qu'à celles dont les deux parents travaillent. Par ailleurs, l'équité fiscale a été enfin rétablie en faveur des couples légitimes. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Nous avons également amélioré le système des prestations familiales afin de mieux aider les familles de trois enfants, en instituant une allocation parentale d'éducation, laquelle constitue un début de salaire maternel pour les mères qui désirent rester au foyer.

M. Gérard Larcher. Très bien !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Dans le même esprit, nous avons créé, lorsque les deux parents travaillent, une allocation de garde à domicile. Tout cela représente un effort supplémentaire de 1 400 millions de francs, ce qui est loin d'être négligeable.

Enfin, très prochainement, lors de la conférence annuelle de la famille, j'annoncerai, ainsi que j'en avais pris l'engagement, les mesures propres à définir un véritable statut social pour les mères de famille, statut qui comportera, bien entendu, des droits nouveaux.

Il s'agit là, je tiens à le répéter, d'une question essentielle. L'avenir de la nation mais aussi la défense de certaines valeurs auxquelles nous sommes tous attachés dépendent de la vitalité et de la force des familles françaises. Il est juste que le Gouvernement et l'ensemble du pays se mobilisent et consentent les efforts nécessaires pour que la démographie de la France redevienne celle d'un pays qui croit en son destin.

La sécurité sociale, la politique familiale figurent donc au calendrier des prochains mois. Je pourrais y ajouter bien d'autres projets, dans d'autres domaines, qui participent tous d'une même volonté : faire en sorte que la France soit prête à relever les défis de cette fin de siècle, à répondre aux aspirations mais aussi aux inquiétudes des Français.

Parmi ces grands projets, la formation, l'éducation occupent, bien sûr, une place toute particulière, tant il est vrai que c'est la compétence et la qualité des hommes qui constituent la principale richesse d'un pays. C'est pour apporter à notre système éducatif, qui est vieilli et souvent mal adapté, les transformations indispensables que le ministre de l'éducation nationale et le ministre délégué, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, élaborent un plan de rénovation. Celui-ci se traduira par une loi-programme, que le Gouvernement adoptera dans les tout premiers mois de 1988.

Nous devons aussi nous préoccuper d'un secteur dont l'importance va s'accroissant aujourd'hui - hélas ! - c'est celui de la précarité et de la pauvreté.

J'ai la conviction que, si la solidarité fait naturellement partie des responsabilités de l'Etat, elle n'est pas seulement l'affaire de l'Etat. Elle concerne l'ensemble du corps social, et il est souhaitable que l'ensemble du corps social en prenne conscience qu'il s'agisse des collectivités locales, des associations, des entreprises et de chacune et chacun d'entre nous. C'est pourquoi à la notion de « revenu minimum garanti » que certains évoquent et qui serait dispensé dans un esprit strictement d'assistance, je préfère de beaucoup la notion d'« activité minimum garantie », qui irait au-delà des compléments de ressources qui ont été créés, que nous avons créés.

Tout Français doit, en effet, être assuré d'une rémunération et d'une protection sociale en échange, autant que faire se peut, d'un travail ou d'une formation, et non pas de façon simplement gratuite, sur le budget de l'Etat. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

J'ai demandé aux ministres concernés d'élaborer un texte dans ce sens.

Mme Hélène Luc. Il faut investir et créer des emplois, monsieur le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Chère madame, si vous n'aviez pas pris un certain nombre de mesures lorsque vous étiez au Gouvernement et qui ont créé la nouvelle pauvreté, nous ne serions pas aujourd'hui confrontés à ce problème. (*Bravo ! Très bien ! et vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Mme Hélène Luc. Il faut investir !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Le décret d'airain de 1983 a exclu toute une série de gens de l'aide de l'Etat - c'est vous qui en portez la responsabilité - et est à l'origine de cette nouvelle pauvreté. (*Brouhaha sur les travées communistes et socialistes.*)

M. André Duroméa. C'est scandaleux !

M. Lucien Delmas. Et c'est le Premier ministre qui parle !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Tout Français, disais-je, doit être assuré d'une rémunération et d'une protection en échange d'un travail ou d'une formation.

J'ai demandé aux ministres concernés d'élaborer un texte dans ce sens.

C'est, je crois, une manière saine et responsable de renforcer la solidarité...

Mme Marie-Claude Beauveau. Elle est belle !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... en impliquant et en mobilisant tous ceux qui ont un rôle à jouer, conformément à une certaine idée de l'homme qui est la nôtre, laquelle consiste à lui donner les conditions de prendre lui-même en main son destin plutôt que d'être simplement assisté. C'est aussi, à l'évidence, un grand projet pour l'avenir.

Je voudrais enfin mettre l'accent sur la nécessité de réfléchir sur la situation des collectivités locales. Je sais que votre Haute Assemblée est très attentive à leur devenir.

M. René Rénault. Il est temps !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. De par les lois de décentralisation, les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées, de plus en plus mises à contribution et leur situation financière s'est dégradée au cours des dernières années. Or, vous le savez mieux que personne, les transferts de charges et de compétences n'avaient pas toujours été accompagnés des transferts de ressources correspondantes ; c'est le moins que l'on puisse en dire. C'est ainsi que le Gouvernement a dû notamment prendre en compte l'insuffisance des crédits alloués aux régions au titre des lycées, compte tenu de l'état du patrimoine transféré et de l'ampleur des besoins à satisfaire. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

J'ai donc décidé un abondement exceptionnel de la dotation correspondante à hauteur de 1 200 millions de francs.

M. René Rénault. Et la C.A.E.C.L. ?

Mme Hélène Luc. C'est insuffisant !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. D'autre part, nous veillons scrupuleusement à l'évolution des dotations décentralisées, qui constituent une part importante des ressources des collectivités locales. En 1988, leur progression sera de 3,40 p. 100 pour la dotation globale d'équipement et de 4,75 p. 100 pour la dotation globale de fonctionnement, chiffres qui sont supérieurs à l'évolution du budget de l'Etat et qui représentent une hausse du pouvoir d'achat pour les collectivités bénéficiaires.

M. René Rénault. Rendez-leur l'argent de la C.A.E.C.L. !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Enfin, en ce qui concerne les ressources fiscales des collectivités locales, vous savez qu'avant la fin du mois de décembre, le projet de loi sur les méthodes de révision des bases des impôts locaux sera soumis au comité des finances locales, présidé par M. Jean-Pierre Fourcade. Nous disposerons également du rapport de la commission présidée par le sénateur Ballayer sur la réforme de la taxe professionnelle ainsi que du rapport sur la fiscalité du patrimoine, qui traite notamment de la taxe foncière et dont la commission présidée par M. Aicardi est l'auteur. Tous ces documents, ces réflexions et ces propositions pourront, j'en suis sûr, éclairer et inspirer les textes qui devront être élaborés le plus rapidement possible dans un esprit de concertation, ainsi que je l'ai demandé au ministre de l'intérieur et au ministre délégué chargé des collectivités locales.

Ce travail sera conduit avec le souci d'éviter que la décentralisation ne donne lieu à une tutelle insidieuse d'un niveau de collectivité sur un autre.

M. Josselin de Rohan. Très bien !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je suis en particulier attentif à ce que les communes, qui constituent la cellule de base de notre démocratie locale, puissent exercer en toute indépendance la plénitude de leurs attributions. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Voilà, mesdames et messieurs les sénateurs, quelques-unes de nos priorités au cours des prochains mois. La liste - vous vous en doutez - n'est pas exhaustive. Je n'ai pas parlé, en particulier, de la construction de l'Europe, qui est plus que jamais une obligation pour les nations qui la composent.

M. Charles Lederman. Copenhague !

Mme Hélène Luc. C'est bien difficile !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. De retour de Copenhague, je voudrais vous faire part de quelques réflexions.

Il ne sert à rien de se dissimuler la réalité : le conseil européen de Copenhague a été un échec. Mais son ampleur et ses conséquences ont été exagérées. Il ne faut pas dramatiser la situation ; ce serait injuste, inutile et dangereux. Ce faux pas peut et doit être réparé. Telle est la volonté des nations européennes, notamment de la France. Le Gouvernement s'emploiera à ce qu'il en soit ainsi à Bruxelles, les 11 et 12 février 1988.

J'ai participé, avec le Président de la République, à la réunion de Copenhague. La complexité du dossier, la multiplicité des questions posées, la technicité des problèmes rendaient tout à fait impossible un débat concluant à l'échelon des chefs d'Etat et de gouvernement.

M. Charles Lederman. Pourquoi l'avait-on fixé ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Le dossier n'est pas suffisamment mûr pour aboutir. Mais la volonté politique de réussir était et demeure présente chez nos partenaires comme elle l'est en France. Le conseil européen de Copenhague aura permis de mieux identifier les problèmes de chacun sur des points difficiles et de progresser, je l'espère, vers un accord prochain.

Il faut en effet aboutir pour donner à la Communauté les bases financières saines et suffisantes qui lui font défaut depuis plusieurs années. Il faut répondre à quatre questions essentielles pour son avenir. Quelle place pour l'agriculture européenne ? De quelles ressources doit-elle disposer ? Comment la Communauté entend-elle manifester sa solidarité vis-à-vis de ses membres en retard de développement ? Enfin, faut-il traiter les déséquilibres financiers internes, et comment ?

Ces questions sont très difficiles. Leurs réponses conditionnent pourtant l'avenir de l'Europe car elles traitent de sujets qui sont au cœur même de sa vie quotidienne et du processus de la construction européenne.

La France continuera à jouer le rôle qui est le sien dans cette négociation, celui d'un des fondateurs de la Communauté, d'un pays au cœur géographique et économique de l'Europe des Douze. Le Gouvernement ne relâchera pas ses efforts, dans les semaines à venir. Mais il n'acceptera pas n'importe quel compromis ; il défendra avec opiniâtreté les intérêts de la France, à commencer par les intérêts légitimes de ses agriculteurs. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

L'Europe ne peut pas se construire sur les débris de la politique agricole commune. (*Très bien ! et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Je souhaite que tous nos partenaires travaillent avec cette même détermination et que la commission fasse davantage preuve d'imagination et de souplesse pour favoriser l'ébauche du compromis nécessaire. J'ai confiance dans la présidence allemande, dont je connais non seulement l'attachement à la construction européenne, mais aussi la compétence et le sérieux. La France l'aidera de son mieux pour régler ces problèmes financiers, pour assainir la situation, pour donner à la Communauté les ressources dont elle a besoin et pour lui permettre, enfin, de se consacrer à sa tâche essentielle, pour ces prochaines années, à savoir la réalisation du grand marché intérieur.

Nécessaire pour l'Europe, le marché unique l'est aussi pour la France. Il offre à notre pays le grand marché qui lui est indispensable pour recueillir les fruits de ses efforts, ceux de la compétitivité retrouvée de nos entreprises, ceux de la formation technique et intellectuelle de notre jeunesse, ceux du retour de l'initiative et de la volonté.

C'est une situation analogue à celle que nous avons connue en 1958 et 1959 lorsque, à l'inverse de l'avis généralement exprimé par tous les responsables professionnels ou sociaux, la France s'est lancée, sous l'impulsion du général de Gaulle, dans l'ouverture de ses frontières et dans la Communauté à six. Elle marquait par là sa capacité à relever ce

type de défi et à être, ce qu'elle fut pendant vingt ans, la meilleure, en termes de croissance et de créativité. Elle s'est ainsi portée au troisième rang mondial - elle l'a, hélas ! perdu depuis - des pays exportateurs et au premier rang des pays investisseurs.

C'est ce défi qui nous est à nouveau posé et que, bien entendu, dans le même esprit, nous devons relever car nous savons que notre peuple a toutes les capacités pour le faire à condition, bien entendu, qu'on ne l'entrave pas par des réglementations ou par des charges superflues. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Je veux ajouter un mot concernant la procédure de ces conseils : le conseil européen de Copenhague a confirmé, ce dont je suis convaincu depuis longtemps, que la place des problèmes techniques est devenue abusivement importante dans ces rencontres.

Au lieu d'être l'occasion de donner des orientations et des impulsions nouvelles, ces réunions tendent à se substituer au travail normal des conseils spécialisés de ministres et s'enlisent dans des débats qui ne sont pas ceux des chefs d'Etat et de gouvernement.

Une de nos tâches sera, à coup sûr, de contribuer à retrouver l'esprit d'origine des conseils européens, à savoir la manifestation de l'entente politique des pays membres de la Communauté économique européenne sur les grands sujets du moment et sur ceux de notre avenir.

Mme Hélène Luc. Vous êtes d'accord sur le fond !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Pour continuer à bâtir l'Europe, malgré toutes les difficultés, tous les égoïsmes, pour maintenir le cap dans les tempêtes financières ou boursières, pour faire avancer la France sur la voie de la modernisation, pour faire progresser encore la sécurité et pour renforcer notre solidarité, j'ai besoin, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, de votre confiance et de votre soutien.

La force des démocraties réside dans les grandes échéances électorales qui permettent aux peuples de choisir clairement leurs dirigeants, la politique qu'ils souhaitent voir conduire et les projets de société dans lesquels peuvent se reconnaître les hommes et les femmes de notre temps.

La faiblesse des démocraties résulte de ces mêmes échéances électorales, qui, des semaines et des mois avant le scrutin, perturbent la vie publique, exacerbent les rivalités et les polémiques, occultent parfois ce qui doit primer en toutes circonstances, c'est-à-dire l'intérêt de la nation, le rassemblement des Français.

Je voudrais que la France, démocratie exemplaire, garde sa force et surmonte ses faiblesses au cours des mois qui s'ouvrent devant nous. C'est un souhait, mais c'est surtout une nécessité. Qui ne se rend compte que, dans la conjoncture mondiale actuelle, avec des marges de manœuvre étroites et une compétitivité de plus en plus âpre, aucune nation ne peut se permettre de se présenter affaiblie dans les conférences internationales et d'offrir le spectacle de sa division à l'heure des difficultés ? C'est pour conforter notre force, notre crédibilité, que je vous demande votre confiance.

Voilà vingt mois que le Gouvernement et la majorité parlementaire travaillent ensemble, conduisent ensemble une même politique...

M. Jean-Luc Mélenchon. Cela ne se voit pas beaucoup !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... et poursuivent les mêmes objectifs, qui sont, pour la plupart, des objectifs à moyen ou à long terme. Pourquoi ? Parce que, pour l'essentiel, nous communions dans un même projet pour la France.

M. René Régnault. Il est temps d'arrêter les projets !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Vous connaissez, mesdames et messieurs les sénateurs, le prix et l'importance de l'union. Vous les connaissez depuis longtemps, car c'est grâce à son union que la majorité sénatoriale, dans un passé récent, a joué un rôle majeur dans certains grands combats qui touchaient aux libertés. Je pense, par exemple, à la défense de la liberté de l'enseignement ou de la presse. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Depuis vingt mois, c'est grâce au soutien de la majorité que le Gouvernement a pu engager le redressement de notre pays et obtenir les résultats et les succès que j'ai évoqués tout à l'heure.

Dans un proche avenir, ce sera encore grâce à son union que la majorité pourra convaincre, emporter l'adhésion et permettre ainsi que, quels que soient les hommes, l'œuvre entreprise soit poursuivie, ce qui est l'essentiel pour la nation.

La France n'a jamais été aussi adulte que maintenant. Il y a encore trente ou quarante ans, les Français se déchiraient sur des choix essentiels touchant à la défense, à la politique étrangère ou aux institutions.

Peu à peu, sous l'impulsion du général de Gaulle, le bon sens, la lucidité, la maturité politique mais aussi la fierté nationale se sont imposés sur un nombre croissant de sujets nationaux. Une adhésion toujours plus large s'est affirmée, les hommes et les femmes de France se sont de plus en plus rassemblés sur les choix de société et se sont mis à regarder et à espérer dans la même direction.

Qui peut ignorer la force que donne aujourd'hui à nos institutions le fait que plus personne ne les conteste ? Qui peut ignorer la force et la crédibilité que donne aujourd'hui le consensus national existant en matière de défense sur les options de la France à l'extérieur, notamment sur sa sécurité et son indépendance ? Qui peut ignorer l'importance qu'il y a aujourd'hui à ce que personne ne conteste nos options générales dans le domaine de la construction européenne et de l'aide aux pays en voie de développement, ainsi que pour ce qui concerne les objectifs essentiels de la décentralisation et le rôle qu'a aujourd'hui par rapport à hier l'entreprise dans notre société ?

Ce sont des progrès considérables et notre responsabilité consiste à élargir de plus en plus les sphères de consentement, comme on dit aujourd'hui, qui existent dans notre nation afin de rassembler les Français, qui ne doivent pas se perdre et perdre leur énergie à se battre entre eux, mais doivent faire converger leurs efforts pour que, demain, la France soit à nouveau, dans l'Europe, la première et, dans le monde, l'une des premières. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Il y a dans notre pays, aujourd'hui, de merveilleuses capacités d'enthousiasme, de mobilisation, de solidarité. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir ce qui s'est passé le week-end dernier, par exemple, lors de la campagne de lutte contre la myopathie.

Il y a dans notre pays, aujourd'hui, toute la force, tout le dynamisme, toute l'imagination nécessaires pour que la France crée, innove, donne l'exemple et soit fidèle à son histoire, à son passé, à toutes ses traditions, spécialement celles de générosité et d'ouverture aux autres. Je pense en particulier aux peuples du tiers monde.

Il y a dans notre pays, aujourd'hui, une jeunesse qui se sent très loin, c'est vrai, des clivages partisans et politiques, qui estime ceux qui prennent des risques et qui gagnent pour la France, qui est révoltée par l'injustice, le mépris, le refus des différences, une jeunesse qui sait que l'Europe est son espace naturel en même temps que son avenir.

C'est la responsabilité de la classe politique et de notre génération de se montrer dignes de ce que la France et les jeunes Français attendent : traiter les vrais problèmes, répondre aux vraies questions, avancer, innover, sans jamais oublier l'homme, ses aspirations morales et éthiques.

Cette double ambition, d'excellence et de générosité, peut, j'en suis sûr, rassembler les Français, afin que les années 90, même si elles ne sont pas aussi « glorieuses » que les années 60, soient celles de la prospérité regagnée, du dynamisme retrouvé, de la fierté reconquise. C'est le vœu que je forme, pour ma part, pour l'avenir.

Dans l'immédiat, parce que mon Gouvernement doit continuer à se battre, à construire, à faire progresser la France malgré les difficultés, je vous demande, mesdames, messieurs les sénateurs, de lui manifester par votre vote votre confiance.

Cela signifiera que vous approuvez ce que nous avons fait ensemble depuis vingt mois, dans la droite ligne des engagements pris lors de la campagne électorale qui a précédé les élections législatives de mars 1986.

Cela signifiera que vous serez aux côtés du Gouvernement dans les mois qui viennent et que vous lui apporterez le soutien nécessaire à sa crédibilité comme à son efficacité.

Cela signifiera que l'union de la majorité est, aujourd'hui comme hier, profonde et réelle, au service des intérêts supérieurs de la nation.

C'est dans cet esprit et dans cette attente que je demande à la Haute Assemblée d'approuver cette déclaration de politique générale, en application de l'article 49, dernier alinéa, de notre Constitution. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Mme Héléne Luc. Et le désarmement, monsieur le Premier ministre ?

M. le président. Madame, vous n'avez pas la parole !

Mes chers collègues, nous allons procéder maintenant au débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement faite devant le Sénat.

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé l'organisation de ce débat.

L'ordre de passage des groupes et les temps respectifs sont les suivants :

1. - Groupe communiste, 23 minutes ;
2. - Groupe de l'union centriste, 51 minutes ;
3. - Groupe de la gauche démocratique, 33 minutes ;
4. - Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, 18 minutes ;
5. - Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 42 minutes ;
6. - Groupe du rassemblement pour la République, 55 minutes ;
7. - Groupe socialiste, 48 minutes.

La parole est à Mme Luc. (*Applaudissements sur les travées communistes. - Exclamations ironiques sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Charles Lederman. Vous allez être obligés d'admirer deux fois, messieurs ! (*Les exclamations continuent sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Quelle incorrection !

Mme Héléne Luc. Monsieur le Premier ministre, depuis le débat de confiance à l'Assemblée nationale, où vous n'aviez pas prononcé le mot de désarmement (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées. - Le brouhaha s'installe*), un événement exceptionnel a eu lieu et mes premières paroles seront pour saluer l'accord historique signé hier par MM. Gorbatchev et Reagan et pour m'en réjouir. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Cet événement sans précédent, mémorable dans l'histoire mondiale, prend le pas sur tous les autres en cet instant. Le démantèlement des missiles à moyenne portée est signé, la discussion sur les missiles à longue portée commence, ce qui soulève, dans tout le pays et dans le monde entier, un immense espoir.

M. Marc Lauriol. Comme à Kaboul !

Mme Héléne Luc. Cela ne vous plaît pas, messieurs ...

M. Marc Lauriol. Et Kaboul !

Mme Héléne Luc. ... mais il faut vous rendre à l'évidence : cet accord est signé ! (*Le brouhaha persiste sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Mme Danielle Bidard-Reydet. Vous êtes des petits, messieurs !

M. Marc Lauriol. Et l'Afghanistan ?

Mme Héléne Luc. A l'heure nucléaire, rien n'est plus moderne, plus lucide, plus responsable et plus humaniste que de déclarer la guerre à la guerre au nom de la survie de l'humanité ...

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

Mme Héléne Luc. ... car, ou bien l'humanité parviendra à conjurer l'apocalypse nucléaire, ou bien elle périra.

Nous sommes de ceux qui ont compris cette vérité avec Frédéric Joliot-Curie et d'autres savants dans le monde.

Des millions de voix, à l'Est et à l'Ouest, malgré les injures et la censure, ont fini par faire une brèche dans la muraille de la propagande belliciste. Cet accord donne un nouvel élan aux forces qui luttent pour le désarmement.

Ainsi, les enfants qui naîtront en l'an 2000 pourront dire du mot « guerre » qu'il désignait l'une des plus monstrueuses aberrations de l'histoire.

Lundi soir, Notre-Dame de Paris est devenue Notre-Dame de la Paix, avec ses dizaines de milliers de bougies allumées sur le parvis par les Parisiens à l'appel des Cent pour fêter l'événement à leur manière. Il en a été de même dans toute la France.

M. le Président de la République vient enfin d'évoquer cet accord, bien tardivement, devant l'enthousiasme des peuples soviétique, américain, français, bref, des peuples du monde. Il faut maintenant changer de cap, s'engager dans le processus du désarmement et renoncer au surarmement mis en place.

Toutefois, monsieur le Premier ministre, il reste du chemin à parcourir. C'est à peine croyable ! Aujourd'hui, alors que cet accord vient d'être signé, vous n'avez pas parlé du désarmement, vous n'avez pas salué cet accord qui fera date dans l'histoire du monde.

Devant l'Histoire, la France doit tenir toute sa place dans ce combat pour la paix. Les peuples d'Europe sont les premiers intéressés par la disparition des ogives nucléaires sur notre sol.

Monsieur le Premier ministre, c'est la troisième fois en vingt mois que vous vous présentez devant le Sénat pour demander un vote de confiance. (*Le brouhaha continue de sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Monsieur le président, puis-je me permettre de demander à mes collègues de m'écouter ? Il faut qu'ils soient un peu tolérants ! (*Protestations sur les mêmes travées.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, écoutez Mme Luc !

Mme Héléne Luc. Vous attendez de votre majorité qu'elle approuve une politique dont les résultats sont désastreux et qui suscite une réprobation de plus en plus grande dans le pays.

Mais la confiance de la majorité du Sénat ne vous donnera pas celle des salariés, des jeunes, des étudiants, des femmes, des paysans, qui expriment par leurs luttes de plus en plus nombreuses leur colère, leur opposition à votre politique désastreuse.

Nous proposons d'autres choix pour la France, une politique radicalement différente de celle qui a été menée depuis vingt ans. Je vous ai entendu, monsieur le Premier ministre, vanter - je le dis sans vergogne - les mérites de votre politique, oser vous targuer de succès. Vous ne pouvez faire passer un échec cuisant pour un succès éclatant, un enfoncement quotidien et systématique dans la crise pour un redressement de notre économie ! Les faits sont là.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Très bien !

Mme Héléne Luc. Vous nous dites que c'est le moment d'un premier bilan. Le vôtre est catastrophique pour des millions de gens et pour l'avenir du pays.

Tout d'abord, je souhaite clarifier une question essentielle, monsieur le Premier ministre : au cours de différents débats, certains de vos ministres ont cru bon d'utiliser le terme de « misérabiliste » à propos de nos interventions. Or, c'est votre politique qui a pour conséquence l'accentuation de la misère, comme l'a révélé le rapport du père Wresinski, responsable de « Aide à toute détresse quart monde ».

La réalité, la dure réalité développée dernièrement par le père Joseph Wresinski dépasse, et de beaucoup, l'imagination.

Depuis longtemps, nous dénonçons cette situation inacceptable pour ces millions de personnes qui vivent avec des ressources inférieures à 60 p. 100 du Smic. Près d'un demi-

million de personnes « sont sans sécurité sociale aujourd'hui » en France. Autant d'autres « vivent sans aucun logement ou en habitat de fortune ».

« Avec les grands froids, il a fallu organiser des soupes populaires, banques alimentaires et ouverture du métro la nuit. »

Après ce rapport, le père Wrezinski ajoute : « Il sera difficile en France d'éviter de parler des droits de l'homme, dès qu'il est question de grande pauvreté. »

Oserez-vous dire au père Wrezinski qu'il parle la langue de bois ? Oserez-vous qualifier ce rapport de « long catalogue de revendications » ?

Les communistes sont de ceux qui agissent tous les jours sur le terrain de la solidarité. Notre action a permis d'obtenir l'ouverture des « frigos » contenant des stocks alimentaires de la C.E.E. durant l'hiver.

André Lajoinie vous a demandé d'agir à l'intérieur du Conseil des ministres de la C.E.E. afin d'obtenir « la distribution gratuite des produits alimentaires dès maintenant et de la rendre permanente ».

Nous avons un cœur, une raison de lutter contre les injustices parce que nous les vivons avec celles et ceux qui en sont victimes. C'est notre fidélité, c'est notre fierté.

L'austérité, quelles que soient les forces politiques qui la mettent en œuvre, n'est pas un remède à la crise, c'est un véritable poison qui se répand dans toutes les cellules vitales de notre société.

Le véritable cancer financier de la spéculation à tout crin a entraîné une flambée sans précédent des profits et des plus-values, mais aussi la destruction d'atouts productifs essentiels et l'aggravation du chômage, de l'austérité et de la surexploitation.

Ces pratiques aboutissent ainsi à ce que chaque pays capitaliste freine par l'austérité le développement de son propre marché intérieur tout en cherchant à prendre le contrôle de celui des autres. Il en résulte une guerre commerciale sans pitié.

Aucun pays capitaliste ne sort indemne de cette guerre, même pas les Etats-Unis. Telle est la raison fondamentale de l'échec de la réunion de Copenhague.

A vous entendre, la crise ne serait qu'internationale. M. Barre vient de découvrir qu'il y avait trop de dollars dans le monde. Il nous propose de choisir entre la crise d'hier et celle d'aujourd'hui. Mais ni vous ni M. Barre ne dites aux Françaises et aux Français que les pays qui s'en sortent le moins mal sont ceux qui défendent le plus leur base nationale et pratiquent les salaires les plus élevés.

M. Henri de Raincourt. Et en Roumanie ?

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Restez donc ici !

Mme Hélène Luc. En Europe occidentale, 23 millions de personnes vivent en dessous du seuil minimal de pauvreté.

M. Marc Lauriol. Et à l'Est ?

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis. Bien piètre défense !

Mme Hélène Luc. La Communauté économique européenne compte 17 millions de chômeurs et 15 millions de travailleurs sans aucune garantie. Ayez la modestie d'écouter ces chiffres. Vous savez qu'ils sont conformes à la réalité.

Et la France ?

Nous considérons, nous, que tous les moyens existent pour qu'on y vive heureux.

Grâce à des siècles de travail, de luttes et d'efforts de notre peuple, grâce aussi à sa situation géographique exceptionnelle, à son climat, à son sous-sol, notre pays dispose, en effet, d'atouts considérables. Il est devenu une grande nation industrielle à partir d'un secteur public puissant. C'est vrai par exemple de l'aéronautique civile et spatiale. C'est vrai des transports, des télécommunications, de l'énergie.

C'est vrai pour l'automobile, avec Renault, qui a, durant des décennies, joué un rôle d'impulsion sociale et industrielle majeur.

Le savoir-faire développé dans cette industrie a stimulé le développement de l'industrie des équipements, des machines, de toute la mécanique française, riche en innombrables petites et moyennes industries.

Les conquêtes sociales de notre peuple ont contribué au progrès des atouts productifs.

Ainsi, la sécurité sociale impulse une industrie médicale et pharmaceutique moderne. Le logement social soutient les débouchés de la filière du bâtiment.

Notre pays dispose aussi d'une agriculture diversifiée et de haut niveau fondée sur l'exploitation familiale et la coopération. Son potentiel forestier est le premier d'Europe occidentale, de même que celui de ses façades maritimes.

Enfin, monsieur le Premier ministre, les richesses de la France ne sont pas uniquement matérielles. Ce sont des ressources immenses d'intelligence et de goût du travail bien fait. C'est une des meilleures productivités du monde. C'est plus d'un siècle d'école publique. Ce sont ses universités, ses centres de recherche, ses laboratoires. C'est son patrimoine architectural et artistique. Ce sont les lettres françaises, le théâtre français, le cinéma français, la chanson française, la télévision française.

Quelles richesses ! Et pourtant c'est ce pays, cette société, ce peuple que vous enfoncez, par votre politique, dans une crise sans fin.

En France, la politique que vous venez d'évoquer, monsieur le Premier ministre, se solde par un fiasco. Aucun domaine de la vie n'échappe à l'aggravation et à la reproduction des inégalités.

Nous sommes en phase avec les jeunes qui ne veulent pas seulement voir une élite bénéficier de l'explosion des sciences et des techniques. Ils veulent participer à ce défi technologique. Vous venez de dire avec une audace que tous doivent pouvoir compter sur une indemnité en échange d'une activité. Les jeunes ne demandent que ça, mais pas en gagnant 1 200 francs comme T.U.C. ; ils sont des travailleurs à part entière. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Et voici, au plan de la santé, que se créent une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres. Je vous livre un chiffre significatif : d'ici à la fin de cette année, les assurés sociaux auront perdu 10 milliards de francs.

Dans le Val-de-Marne, une étude qui ne concerne que le régime général montre une baisse globale. Ce sont 2 000 dossiers de moins par jour, soit une chute de 6,6 p. 100 par rapport à 1986 !

Si Ivry connaît une diminution du nombre des dossiers de 20 p. 100 et Choisy-le-Roi de 16 p. 100, en revanche, Saint-Maur, où la composition sociale est différente, connaît une augmentation du nombre des dossiers de 2,9 p. 100 et Bry-sur-Marne de 10,4 p. 100.

Votre politique, celle de M. Séguin, vos états généraux de la sécurité sociale, frappent délibérément de plein fouet les plus vulnérables de notre société. Comme si le fossé des inégalités sociales face à la maladie et la mort n'était pas assez profond, vous venez de proposer d'aller plus loin encore dans l'alignement vers le bas des prestations sociales et familiales.

Tel est l'objet du projet de loi que vous entendez, semble-t-il, soumettre au Parlement le 21 décembre prochain.

C'est pourquoi nous appelons, d'ores et déjà, tous les intéressés à unir leurs efforts pour faire échec à votre mauvais coup. Pour notre part, soyez assurés que nous ne ménagerons pas les nôtres.

Un demi-million de personnes subissent un chômage d'une durée supérieure à deux ans.

Ceux que votre logique du capital condamne sous le vocable glacial de « fin de droit » - soit, au total, huit millions de personnes - doivent vivre avec moins de cinquante francs par jour. Plus d'un ménage sur quatre se prive sur la nourriture et presque autant sur les dépenses nécessaires aux enfants. Il y a seulement dix ans, seul un ménage sur vingt était conduit à de tels sacrifices.

Cette aggravation s'accompagne d'une offensive généralisée contre les libertés.

Ainsi, les tribunaux sont appelés en renfort pour juger des hommes et des femmes irréprochables. Heureusement, dans cette course à la répression syndicale, les obstacles de la mobilisation surgissent contre le patronat et le Gouvernement.

Dans l'affaire des dix de Renault-Billancourt, malgré les chefs d'inculpation les plus infamants dont la direction voulait accabler ces militants, cette dernière a dû battre en retraite et les accusations ont volé en éclats.

La machination ourdie contre des militants a été démontée. L'immense élan de solidarité qui l'a permis et qui se développe pour la défense de la régie nationale doit maintenant aboutir à leur réintégration ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

Les lycéens et étudiants - mais pas seulement eux - se sont souvenus un an après de la nuit terrible où vos brigades de voltigeurs motorisés se sont acharnés sur Malik Oussékine pour le tuer. (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Un an après, les coupables ne sont toujours pas punis. Un an après, la famille de Lucien Barbier, cet ouvrier d'Amiens tué parce qu'il manifestait pour l'emploi, est aux côtés de la famille Oussékine.

La coordination nationale étudiante et lycéenne appelle à une manifestation nationale à Paris, demain, « pour augmenter les crédits de l'enseignement » ; nous la soutenons pleinement !

Monsieur le Premier ministre, à Copenhague, les divergences entre les dirigeants de la C.E.E. portent sur la répartition des sacrifices qu'ils veulent imposer aux peuples. La France, affaiblie par les politiques d'abandons successifs de productions, est particulièrement en difficulté.

Une chose est certaine : les agriculteurs régleront l'addition et les Français paieront des dépenses supplémentaires supranationales pour la C.E.E.

L'Europe de 1992 prépare un renforcement de l'austérité.

Naturellement, les mêmes choix de classe inspirent votre politique internationale et vous font tourner le dos à la solution des grands problèmes contemporains. Vous tentez d'arrêter l'évolution du monde dans le sens de la paix, de la libération des peuples, du socialisme.

Le processus de désarmement qui s'amorce fait peur aux forces capitalistes. La France officielle est au premier rang contre le désarmement et pour la course aux armements. La loi de programmation militaire votée par tous les groupes, sauf le nôtre, en est un exemple insensé.

La politique initiée par le général de Gaulle a aujourd'hui perdu toute sa signification en matière d'indépendance nationale, de dissuasion « tous azimuts ».

La dénucléarisation de l'Europe ouvrant la perspective de l'élimination des armes nucléaires sur toute la planète est bel et bien à l'ordre du jour.

Le démantèlement de missiles à moyenne portée élève au premier plan de l'actualité la question de l'élimination des armes nucléaires, de l'Atlantique à l'Oural.

Il faut maintenant accepter la proposition soviétique de table ronde sur les problèmes de sécurité européenne au règlement desquels la France doit contribuer activement, monsieur le Premier ministre : ou bien on continue dans la même voie - c'est ce que vous venez de proposer au Sénat - ou bien on engage une politique radicalement différente.

Enfin, il faut obtenir rapidement la libération des trois derniers otages. Ils doivent retrouver leur famille pour Noël.

Nous appelons, pour notre part, à la lutte pour une société de justice, de liberté et de paix.

Nous préconisons le plein emploi, une croissance économique fondée sur la satisfaction des besoins, l'essor des libertés, la démocratie, une société utilisant les progrès scientifiques et techniques au service de l'homme, assurant le développement de la culture et de la création et favorisant l'établissement de nouveaux rapports humains.

Le programme que notre parti vient d'adopter au XXVI^e congrès et qui sera celui d'André Lajoinie propose une tout autre politique que celle qui est mise en œuvre aujourd'hui.

Nous indiquons précisément les moyens de la mettre en œuvre. Il s'agit du Smic à 6 000 francs, de l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires jusqu'à 9 000 francs, du rattrapage et de la garantie au-dessus de 9 000 francs, de 10 p. 100 du temps de travail pour la formation, de la retraite à 75 p. 100 du salaire des dix meilleures années, de 700 francs par enfant d'allocations familiales après le premier enfant, de la hausse du revenu paysan, de l'instauration d'une allocation minimale mensuelle de 3 000 francs, de la semaine de travail à 35 heures...

M. Jean Natali. Soyez sérieuse !

Mme Hélène Luc. ... la retraite à cinquante-cinq ans pour les femmes et les salariés ayant exercé des travaux pénibles, du droit à la santé, à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous, d'une lutte réelle contre l'échec scolaire et de la baisse des loyers.

Cette politique n'est pas uniquement de justice sociale. Elle est une condition de l'efficacité économique qu'il convient de retrouver dans notre pays.

Les moyens, dites-vous ?

L'argent nécessaire pour financer cette politique existe, ce n'est pas démagogique que de l'affirmer.

La réforme démocratique de la fiscalité que nous proposons permettrait de dégager plus de 100 milliards de francs actuels. J'ai démontré, lors du débat budgétaire, qu'il est possible d'économiser immédiatement 40 milliards de francs en modifiant la loi de programmation militaire pour les transférer sur l'éducation nationale, et cela est plus valable que jamais.

Bien entendu, nous proposons en même temps des mesures précises pour favoriser la croissance et produire français pour éviter une relance des importations.

Oui ! il est possible d'utiliser l'argent autrement, de démocratiser l'économie, de nationaliser vraiment et de réduire les gâchis capitalistes.

Nous proposons également de développer les coopérations de la France avec les autres pays - les pays capitalistes, bien entendu, en rééquilibrant nos échanges avec la République fédérale d'Allemagne, les Etats-Unis, le Japon et l'Italie, mais aussi avec les pays socialistes et les pays en voie de développement.

Vous n'avez d'autre solution à nous proposer, monsieur le Premier ministre, que l'enfermement à l'intérieur des frontières bétonnées de votre petit monde de financiers et d'affairistes. C'est vous qui repliez la France dans des limites étroites.

Vous privez notre pays de la nécessité de la communication internationale et de la coopération universelle qu'exige le monde d'aujourd'hui.

A la politique que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui, il est urgent de lui en substituer une autre réellement novatrice qui rencontre les aspirations de millions de Français et de Françaises, des jeunes qui aspirent aux échanges d'amitié par - delà les frontières et non aux brigades militaires franco-allemandes, aspirations qui s'affirment résolument en faveur de la justice, de la liberté et de la paix.

Nous les appelons à se rassembler par la lutte et, le moment venu, par le vote communiste à l'élection présidentielle, pour faire triompher les orientations modernes dignes de notre pays et de notre époque.

Oui, monsieur le Premier ministre, nous représentons l'espoir pour notre peuple !

Telle est la signification de notre vote contre la confiance ! (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Hœffel.

M. Daniel Hœffel. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, voilà quatre jours, le Sénat approuvait à une large majorité le projet de loi de finances pour 1988 présenté par le Gouvernement. Notre vote favorable constituait naturellement une reconnaissance des résultats positifs obtenus depuis le printemps 1986 et une approbation des grandes orientations qui en étaient le fondement. D'aucuns peuvent considérer ce deuxième vote de confiance dans un intervalle aussi rapproché comme un acte répétitif et donc superflu.

Cela étant, vous demandez au Sénat sa confiance - vous nous en avez indiqué tout à l'heure les raisons - comme vous l'avez demandée à l'Assemblée nationale ; nous vous l'accorderons une nouvelle fois. Notre groupe le fera en restant fidèle aux positions définies depuis que vous assumez la charge du Gouvernement.

Le 15 avril 1986, lors du premier débat sur la confiance, je conclusais mon propos en déclarant : « C'est une volonté de coopération constructive que nous affirmons en souhaitant que votre programme puisse, le plus rapidement possible et sans entraves, entrer dans la voie de la concrétisation. »

Le 15 avril 1987, je « réaffirmais notre profond attachement à l'union de la majorité, une union qui ne peut et ne doit pas être simplement - ajoutais-je - une fin en soi, mais le moyen de réaliser les objectifs fixés ensemble, en sachant que tout programme, toute plate-forme doivent pouvoir être adaptés à l'évolution d'une situation qui, par nature, n'est jamais figée ».

Toutes nos prises de position depuis vingt mois ont été fondées sur cette ligne de conduite, et notre groupe y reste fidèle en répondant aujourd'hui positivement à la question que vous nous posez.

Nous le faisons parce que vous avez obtenu des résultats positifs. Nous le faisons en insistant sur quelques préoccupations qui nous paraissent fondamentales.

Vous avez obtenu des résultats positifs notamment dans deux domaines que nous considérons au printemps 1986 comme prioritaires : l'économie et la sécurité.

Sur le plan économique, votre politique est allée dans la bonne direction, qu'il s'agisse des mesures libérant les entreprises de trop nombreuses contraintes et allégeant certaines de leurs charges, des privatisations ou des orientations budgétaires concernant la réduction du déficit, la limitation des dépenses de fonctionnement de l'Etat et de l'endettement.

Toutes ces mesures ont permis d'améliorer la compétitivité de nos entreprises et leurs possibilités d'investir, objectif fondamental dans une économie ouverte sur le monde. Le taux de l'inflation est devenu comparable à celui de la République fédérale d'Allemagne.

Dans le domaine de la sécurité, les résultats obtenus sont également probants, que ce soit à propos de la lutte contre le terrorisme ou de la lutte contre la délinquance et la criminalité. Nous devons remercier tous ceux, ministres et forces de l'ordre, qui y ont contribué, en sachant que rien n'est jamais acquis, et en soulignant que votre volonté de renforcement de la coopération internationale sur ce plan a donné un regain de confiance à ceux qui assument sur le terrain la tâche lourde, patiente et ingrate qui consiste à lutter contre des fléaux dont les causes profondes ne peuvent être réduites que par la conjonction de l'action de répression et de l'action de prévention.

En émettant un vote positif, nous tenons également à évoquer très rapidement trois préoccupations : les perspectives économiques, l'Europe et la décentralisation.

Il ne s'agit pas, à propos des perspectives économiques, de donner des leçons. Tous ceux qui ont eu, lors des deux chocs pétroliers, ou qui ont, à l'occasion des secousses boursières et monétaire qui ébranlent l'économie mondiale, la lourde tâche de gouverner ont connu ou connaissent les servitudes d'une situation dont ils sont loin d'être les seuls maîtres.

Toutefois, on peut d'ores et déjà prévoir que la baisse du dollar et les conséquences du choc boursier risquent d'entraîner des répercussions sur certains projets d'investissement et sur les possibilités d'exportation de nos entreprises, alors que déjà notre balance du commerce extérieur est un grave sujet de préoccupation. Une telle évolution peut peser sur l'emploi et nous devons non pas l'accepter comme une fatalité, mais prendre à l'échelon à la fois national et européen les mesures qui s'imposent. Cela doit, en tout état de cause, non pas nous conduire vers le pessimisme ou la résignation, mais nous inciter à redoubler d'efforts sur le plan intérieur et à continuer à mener de pair le traitement social du chômage et, surtout, le renforcement de la compétitivité de notre économie, sans laquelle il ne saurait y avoir ni créations d'emplois, ni progrès social, ni préservation de notre système de protection sociale.

Notre deuxième préoccupation, liée à celle-ci, concerne la construction européenne, que notre groupe n'a jamais cessé, depuis de longues années, de considérer comme une priorité. Elle est devenue une nécessité vitale. Le grave échec de Copenhague, que vous évoquiez tout à l'heure, nous attriste tous non seulement parce que l'Europe a perdu une occasion de se faire respecter, mais encore et surtout parce qu'au moment où l'Europe est directement concernée par l'accord conclu entre les deux superpuissances elle apparaît comme frappée de paralysie et comme étant sans voix.

Que les choses soient claires ! Il n'est pas question d'en faire le reproche à la délégation française et à vous-même, monsieur le Premier ministre. Tous ceux qui ont l'expérience des négociations européennes savent qu'il n'est pas facile de concilier la nécessité de faire avancer l'Europe et le souci de

préserver les intérêts nationaux, par exemple en ce qui concerne l'agriculture engagée dans une phase particulièrement difficile.

Cela étant, il est impératif que la France prenne des initiatives supplémentaires pour faire progresser l'Europe monétaire, économique, politique et l'Europe de la défense en s'appuyant prioritairement sur ceux de nos partenaires qui ont la volonté indiscutable d'avancer et, en premier lieu, sur la République fédérale d'Allemagne. Il faut que nous agissions vite pour essayer d'enrayer le déclin de l'Europe. Il ne faut pas que les gouvernants soient en retrait par rapport à une opinion publique à la prise de conscience de laquelle ils ont largement contribué.

La troisième préoccupation que je souhaite évoquer concerne la décentralisation et l'aménagement du territoire, les deux étant liés. La décentralisation est à la fois une affaire institutionnelle et une question d'état d'esprit.

Sur le plan institutionnel, elle avance étape après étape depuis une vingtaine d'années et, quelles que soient ses imperfections, la loi de 1982 constitue une avancée sensible. Vous avez placé votre action sur ce plan, action dont le mot d'ordre est « réussir la décentralisation », et les dispositions en cours de discussion en sont une concrétisation.

Les élus des trois niveaux de collectivités territoriales assument pleinement les responsabilités qui leur sont confiées et démontrent chaque jour leur aptitude à gérer. Encore faut-il que les nostalgiques de la centralisation ne viennent pas reprendre insidieusement ce dont la décentralisation les a privés, une décentralisation qui doit être considérée comme un mouvement d'autant plus irréversible qu'il est une réalité chez tous nos voisins sans exception.

Nous vous faisons confiance, monsieur le Premier ministre, pour qu'il en soit ainsi.

A cet égard, permettez-moi, cependant, d'évoquer une phrase de votre déclaration du 3 décembre devant l'Assemblée nationale qui pourrait prêter à discussion. Vous affirmiez, en effet : « Nous voulons le renforcement de nos grandes métropoles, au premier rang desquelles la région d'Ile-de-France, dont nous devons faire la région capitale de l'Europe ».

L'élu alsacien que je suis (*Sourires*) est persuadé - en présence du maire de Strasbourg - que cette déclaration ne signifie, de votre part, ni une volonté d'accentuer la concentration déjà excessive de l'Ile-de-France, ni un abandon, à un moment décisif, de la vocation européenne indiscutable de Strasbourg, vocation que vous avez d'ailleurs eu l'occasion d'affirmer à plusieurs reprises avec clarté.

Votre gouvernement a pris un certain nombre de décisions à propos, notamment, des grandes voies de communication qui renforceront les liaisons transversales, qui tendent à un développement équilibré de l'Hexagone et qui favorisent les raccordements avec les pays voisins de la France. Ces décisions vont dans le bon sens du point de vue de l'aménagement du territoire, et rien ne doit donc donner le sentiment qu'il pourrait en être autrement.

C'est dans cet esprit que nous vous apportons nos suffrages, en reconnaissant les aspects positifs de votre bilan et en étant persuadés que l'Europe, le renforcement de la compétitivité et la volonté de décentralisation et d'aménagement du territoire constituent pour vous des aspects essentiels de votre action dans les mois à venir. Je pense également, ici, à notre action outre-mer.

Je voudrais, en conclusion, exprimer brièvement deux vœux.

D'abord, que les orientations de votre politique, que ses objectifs puissent toujours être fixés et mis en œuvre ensemble au sein de la majorité.

Nous évoluons dans un monde périlleux, où les défis lancés à la France et à l'Europe sont considérables. Nous comprenons votre souci, face à ces périls, de pouvoir vous appuyer sur une majorité cohérente, et c'est certainement la signification essentielle du vote que vous nous demandez.

Cette majorité sera d'autant plus solide que toutes ses composantes, dans leur naturelle diversité, continueront à être associées à la définition de cette politique.

Et pourquoi ne pas souhaiter, alors que les réalités vident les idéologies d'une bonne partie de leur substance et alors que les enjeux sont immenses, que certains clivages s'atté-

nuent progressivement, pour permettre à la France de s'exprimer dans l'avenir avec encore plus d'autorité, une autorité reposant sur le plus large consentement possible ?

Le deuxième espoir, au seuil de la période à venir, est que le débat dans notre pays porte sur les vrais enjeux et sur son avenir : Europe, sécurité intérieure et extérieure, formation, recherche, avenir de l'agriculture et du monde rural, compétitivité de notre économie, perspectives de la protection sociale, lutte contre la pauvreté, avenir des départements et territoires d'outre-mer, cette grande chance pour la France et pour l'Europe.

Votre gouvernement a pris, à cet égard, beaucoup d'initiatives ; vous venez d'en annoncer d'autres. Le Parlement en a débattu et la majorité parlementaire les a, dans l'ensemble, approuvées.

Mais le débat se situera - toute consultation démocratique l'implique naturellement - à un autre niveau et en dehors du Parlement, et nous y participerons les uns et les autres, avec le souci de préserver, au-delà de la diversité, l'indispensable cohésion majoritaire.

Cela ne saurait remettre en cause les positions qu'avec constance nous avons adoptées en soutenant l'action de votre Gouvernement et en lui renouvelant aujourd'hui notre soutien pour qu'il puisse mener jusqu'à la prochaine échéance, dans un contexte institutionnel particulier et difficile, l'action méritoire qu'il a engagée en mars 1986. (*Applaudissements prolongés sur les travées de l'union centriste, de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Avant d'aborder le point suivant de l'ordre du jour, il convient que le Sénat interrompe ses travaux quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinquante, est reprise à dix-sept heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

3

DECLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 9 décembre 1987.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 45 de la Constitution le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi relatif à l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs, déposé le 17 juin 1987 sur le bureau du Sénat.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : JACQUES CHIRAC »

Acte est donné de cette communication.

4

REPRESENTATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. J'ai reçu une lettre par laquelle M. le ministre chargé des relations avec le Parlement demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation d'un de ses membres en vue de le représenter comme titulaire au sein du conseil d'administration du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, en application du décret n° 75-1136 du 11 décembre 1975, en remplacement de M. Guy Malé, décédé.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des lois à présenter une candidature.

La nomination du représentant du Sénat à cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement.

(**M. Michel Dreyfus-Schmidt** remplace **M. Alain Poher** au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT, vice-président

5

RÉFORME DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Adoption d'un projet de loi en deuxième lecture

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion en deuxième lecture du projet de loi (n° 141, 1987-1988), adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme du contentieux administratif (Rapport n° 142 [1987-1988].)

Dans la discussion générale, la parole est à M. le ministre.

M. Yves Galland, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de loi portant réforme du contentieux administratif vous est à nouveau soumis en deuxième lecture. En l'absence du ministre de l'intérieur et du garde des sceaux retenus à l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur de vous le présenter aujourd'hui.

Je me contenterai, si vous le voulez bien, d'indiquer les différences qui subsistent entre le texte que vous aviez adopté et celui qui a été voté par l'Assemblée nationale. Parmi ces différences, celle qui concerne l'article 1^{er}, définissant la compétence des cours administratives d'appel, présente, évidemment, le caractère le plus important - votre rapporteur n'en sera pas surpris.

Je rappelle l'historique de ce désaccord. Le texte déposé par le Gouvernement prévoyait le transfert aux cours administratives d'appel d'une partie seulement de la compétence d'appel du Conseil d'Etat, à savoir le plein contentieux ; puis le Gouvernement, sensible à la préoccupation exprimée par un certain nombre de députés, a reconnu qu'il était sans doute bon de donner au projet un caractère évolutif.

A cette fin, il a proposé à l'Assemblée nationale, qui l'a adopté, un amendement permettant également un transfert de l'excès de pouvoir « dans des matières qui peuvent être déterminées par décret en Conseil d'Etat ».

Vous avez souhaité aller plus loin et prévoir le transfert de la totalité des appels rendus par les tribunaux administratifs sur des recours en excès de pouvoir, et cela à une date déterminée.

Le Gouvernement ne s'est pas montré hostile, à ce qu'une telle date soit fixée, dès lors que celle-ci était suffisamment lointaine pour ménager les transitions et ne pas obérer le bon « démarrage » des nouvelles juridictions. Il s'est, en revanche, opposé à ce que ce transfert soit total et souhaite, à tout le moins, que l'annulation des actes réglementaires reste, en appel, de la compétence du Conseil d'Etat.

Votre assemblée a maintenu son intention de voir s'opérer un transfert total de la compétence d'appel vers les nouvelles cours, à des dates qui « ne pourront excéder le 1^{er} janvier 1995 ».

Dans ces conditions, le Gouvernement n'a pu que s'en remettre à la sagesse de l'Assemblée nationale, à nouveau saisie du projet de loi.

A une très large majorité, voisine de l'unanimité, celle-ci a rétabli le texte qu'elle avait adopté en première lecture.

Dès lors, le Gouvernement fait sienne cette position et, constatant la divergence sur ce point entre les deux assemblées, il fait confiance à la commission mixte paritaire qui devra se réunir pour que soit mise au point une harmonisation des deux positions, dans la mesure naturellement où celle-ci ne pourrait être trouvée dès aujourd'hui.

Par ailleurs, les députés ont, en deuxième lecture, supprimé l'amendement, proposé par des sénateurs, accepté par le Gouvernement et adopté par le Sénat, permettant aux membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel d'être détachés dans le corps des

chambres régionales des comptes et d'exercer alors, après avoir prêté serment, leurs fonctions dans les mêmes conditions que les magistrats desdits corps.

Sur ce point, le Gouvernement souhaite la réintroduction de la disposition en cause, parfaitement justifiée par la similitude entre les statuts des membres des deux corps concernés.

Enfin, l'Assemblée nationale a, en deuxième lecture, adopté une disposition prévoyant qu'à partir du 31 décembre 1989, la gestion des corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel serait assurée par le secrétariat général du Conseil d'Etat.

Le Gouvernement, ainsi qu'il l'a rappelé à plusieurs reprises, est tout à fait favorable au principe du transfert de la gestion de ce corps. Il lui paraît toutefois souhaitable, d'une part, que ne soit pas tranchée dès maintenant l'option entre le rattachement au Conseil d'Etat et celui au ministère de la justice et, d'autre part, qu'en tout état de cause, ce transfert n'intervienne pas avant le 31 décembre 1990, afin de donner un délai suffisant pour la mise en pratique de l'importante réforme dont nous débattons à nouveau aujourd'hui.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les bases sur lesquelles le Gouvernement vous propose d'aborder l'examen de ce projet de loi pour réformer avec efficacité notre contentieux administratif. (*M. le rapporteur et M. le président de la commission des lois applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Daniel Hoëffel, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'objectif de ce projet de loi est d'améliorer une situation qui est jugée intolérable à la longue pour les justiciables. En effet, le volume des affaires traitées par le Conseil d'Etat et les tribunaux administratifs est en augmentation constante ; la durée de la procédure atteint parfois quatre voire cinq ans, et le stock des affaires en instance va croissant.

Face à cette situation, un certain nombre de tentatives ont été réalisées au cours de ces dernières années, la dernière en date étant le projet de loi sur la réforme du contentieux administratif qui nous est soumis.

Ce projet de loi prévoit la création d'une instance intermédiaire entre les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat : les cours administratives d'appel, au nombre de cinq. Elles doivent contribuer à désengorger le Conseil d'Etat.

L'essentiel du débat entre les deux assemblées porte sur les compétences qui seront transférées aux cours administratives d'appel.

Le projet de loi initial avait prévu que ne seraient transférés du Conseil d'Etat aux cours d'appel que les recours de plein contentieux.

L'Assemblée nationale en première lecture a prévu qu'outre le transfert des recours de plein contentieux pourraient être également transférés par décret en Conseil d'Etat un certain nombre de recours pour excès de pouvoir.

Le Sénat, en première lecture, a estimé qu'il convenait d'aller au-delà et de prévoir qu'en tout état de cause les recours pour excès de pouvoirs devraient être transférés aux cours administratives d'appel d'ici au 1^{er} janvier 1995, selon des modalités à déterminer par décret en Conseil d'Etat.

En deuxième lecture, l'Assemblée nationale a estimé devoir revenir à la position qu'elle avait adoptée en première lecture.

Telle est la situation devant laquelle s'est trouvée placée la commission des lois dans la préparation de la deuxième lecture devant le Sénat. Elle a estimé devoir proposer, quasiment sur l'ensemble des articles en discussion, un retour à la position qu'elle avait retenue en première lecture.

Dans ces conditions, la compétence des cours d'appel s'étendrait, également d'ici au 1^{er} janvier 1995, aux recours pour excès de pouvoirs. Par ailleurs, la commission propose, sous certaines conditions et après certaines explications, le rattachement des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel au ministère de la justice plutôt qu'au ministère de l'intérieur. Elle propose de rester fidèle à la position adoptée en première lecture selon laquelle il devrait y avoir un recrutement extérieur plus large que celui qui est prévu par le projet de loi. Enfin, la commission propose éga-

lement que, lorsqu'une question de droit nouvelle est posée au tribunal administratif ou à une cour d'appel, l'avis préalable du Conseil d'Etat pourrait être demandé.

La commission des lois aura cependant le souci de contribuer à ce qu'une solution puisse être trouvée, monsieur le ministre, comme vous en exprimiez le souhait tout à l'heure, à l'occasion des travaux de la commission mixte paritaire qui aura lieu la semaine prochaine.

Cette volonté de trouver un accord en commission mixte paritaire a également été exprimée en deuxième lecture par le rapporteur de la commission des lois de l'Assemblée nationale. Cette volonté, la commission des lois du Sénat l'exprime avec la même intention d'aboutir à une solution positive.

C'est dans cet esprit que nous engageons la discussion en deuxième lecture devant le Sénat de ce projet de loi. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La séance est suspendue pendant dix minutes.

(*La séance, suspendue à dix-sept heures vingt-cinq, est reprise à dix-sept heures quarante, sous la présidence de M. Alain Poher.*)

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La séance est reprise.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 42, alinéa 10, du règlement, à partir de la deuxième lecture au Sénat des projets ou propositions de loi, la discussion des articles est limitée à ceux pour lesquels les deux chambres du Parlement n'ont pas encore adopté un texte identique.

Article 1^{er}

M. le président. « Art. 1^{er}. - Il est créé des cours administratives d'appel compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements des tribunaux administratifs.

« Toutefois, le Conseil d'Etat demeure compétent pour statuer sur les appels formés contre les jugements portant sur les recours en appréciation de légalité ou sur les litiges relatifs aux élections municipales et cantonales.

« Sauf pour des matières qui peuvent être déterminées par décret en Conseil d'Etat, il demeure également compétent pour connaître, en appel, des jugements statuant sur des recours pour excès de pouvoir, ainsi que sur les conclusions à fin d'indemnités connexes à ces recours.

« Les appels formés contre les jugements rendus par les commissions du contentieux de l'indemnisation mentionnées à l'article 62 de la loi n° 70-632 du 15 juillet 1970 relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France, sont portés devant les cours administratives d'appel. Dans l'article 64 de la même loi, les mots : "Conseil d'Etat" sont remplacés par les mots : "cour administrative d'appel". »

Je suis saisi de trois amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 7, présenté par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés, tend à rédiger comme suit cet article :

« Il est créé des cours administratives d'appel compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements des tribunaux administratifs à l'exception des appels des jugements rendus en matière d'excès de pouvoir, statuant sur les recours en appréciation de légalité ou se prononçant sur les litiges relatifs aux élections municipales et cantonales. Le Conseil d'Etat demeure compétent pour connaître, par la voie de l'appel, de conclusions à fin d'indemnité connexes à des conclusions d'excès de pouvoir.

« Les cours administratives d'appel sont également compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements rendus par les commissions du contentieux de l'indemnisation mentionnées à l'article 62 de la loi.

n° 70-632 du 15 juillet 1970. A l'article 64 de la même loi les mots "Conseil d'Etat" sont remplacés par les mots "cour administrative d'appel". »

Le deuxième, n° 1, déposé par M. Daniel Hoëffel, au nom de la commission, a pour but de remplacer les trois premiers alinéas de cet article par deux alinéas ainsi rédigés :

« Il est créé des cours administratives d'appel compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements des tribunaux administratifs, à l'exception de ceux portant sur les recours en appréciation de légalité, sur les litiges relatifs aux élections municipales et cantonales.

« Toutefois, les cours administratives d'appel n'exerceront leur compétence sur les recours pour excès de pouvoir et sur les conclusions à fin d'indemnités connexes à ces recours qu'à des dates et selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces dates ne pourront excéder le 1^{er} janvier 1995. »

Le troisième, n° 8, présenté par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés, vise, au début du troisième alinéa de cet article, à supprimer les mots suivants : « sauf pour des matières qui peuvent être déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt, pour défendre l'amendement n° 7.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le président, afin de faire gagner du temps au Sénat, je n'ai pas pris la parole dans la discussion générale, qui a donc été vite close. Je ne l'ai pas demandée non plus sur l'article 1^{er}, encore que cet article - c'est évident - soit le principal. Toutefois, je voudrais rappeler à chacun, en particulier au Gouvernement qui a présenté ce texte, que, si tout le monde est d'accord pour penser qu'il y a urgence, nous avons dit, nous, en première lecture, que l'on confondait urgence et précipitation et qu'il était fort dommage que, depuis bien longtemps, on n'ait pas travaillé d'arrache-pied à une étude de droit comparé sur les problèmes que posent ces juridictions administratives.

Nous avons également regretté que le texte qui avait été voté par l'Assemblée nationale avant les dernières élections législatives n'ait pas été adopté par le Sénat, car il nous paraissait bien préférable à celui dont nous discutons actuellement. En effet, il n'ajoutait pas un degré de juridiction qui a pour conséquence de retarder la procédure au lieu de l'accélérer.

Mais, surtout, dans le projet tel qu'il était présenté initialement par le Gouvernement, il était acquis que le contentieux de l'excès de pouvoir devait rester directement en appel devant le Conseil d'Etat. Nous avions essayé, en première lecture, de démontrer que c'était la logique même et qu'il existait plus de différence entre le plein contentieux et l'excès de pouvoir qu'entre l'excès de pouvoir et la cassation.

Nous avons également souligné qu'envisager, comme continue d'ailleurs à le faire le projet tel qu'il nous revient de l'Assemblée nationale et comme le prévoit plus encore la commission des lois du Sénat, de faire « glisser » les choses dans les années à venir était contraire à la fois à la Constitution - c'est le point que développe notre amendement n° 1 - et à l'intérêt même des justiciables que l'on prétend rechercher ; tel est l'objet de notre amendement n° 7 qui vise à revenir, purement et simplement, au texte que le Gouvernement avait présenté au Parlement.

On nous objectera peut-être que nous sommes plus royalistes que le roi. Il s'agit, comme l'a dit M. Mazeaud, président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, d'un débat technique. C'est ainsi que nous l'entendons et nous regrettons que, pour une fois que nous étions tout à fait d'accord avec le Gouvernement, celui-ci ne soit plus d'accord avec nous. En tout cas, notre amendement n° 7 tend à revenir au texte initial du Gouvernement, sous réserve que le mot « cours » remplace le mot « chambres ».

Si vous le permettez, monsieur le président, je défendrai également l'amendement n° 8. L'article 1^{er} tel qu'il nous revient de l'Assemblée nationale prévoit dans son avant-dernier alinéa : « Sauf pour des matières qui peuvent être déterminées par décret en Conseil d'Etat, il demeure également compétent pour connaître, en appel, des jugements statuant sur des recours pour excès de pouvoir, ainsi que sur les conclusions à fin d'indemnités connexes à ces recours. »

Voilà ce que M. Mazeaud a appelé le « glissement », glissement qui figure également dans l'amendement que M. le rapporteur défendra dans un instant et par lequel il propose que des décrets en Conseil d'Etat fixent les dates et les modalités selon lesquelles les compétences sur les recours pour excès de pouvoir seront exercées par les cours administratives d'appel.

Or, en première lecture, nous avons déjà attiré l'attention sur le fait - mais nous nous permettons d'y insister - que cette disposition nous paraît contraire à la Constitution qui, dans son article 34, précise que les ordres de juridictions sont créés par la loi. Il est évident que les compétences des juridictions font partie des règles constitutives de ces ordres de juridictions et qu'elles relèvent donc du domaine de la loi et non de décret en Conseil d'Etat.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire, nous ne tenons pas du tout à faire confirmer notre affirmation par le Conseil constitutionnel. Nous aurions préféré que le Sénat nous entende. C'est pourquoi nous nous permettons de le prévenir. Un homme averti en vaut deux, un homme averti deux fois en vaut quatre. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, pour défendre l'amendement n° 1 et pour donner l'avis de la commission sur les amendements n° 7 et 8.

M. Daniel Hoëffel, rapporteur. L'amendement n° 1 de la commission a pour objet de revenir à la position adoptée par le Sénat en première lecture. Il prévoit une répartition des compétences de la manière suivante entre le Conseil d'Etat et les cours administratives d'appel : seraient transférés, dès le 1^{er} janvier 1989, tous les recours de plein contentieux aux cours d'appel ; seraient transférés, au plus tard au 1^{er} janvier 1995, les recours pour excès de pouvoir et les conclusions à fin d'indemnité connexes à ces recours ; resteraient en tout état de cause de la compétence du Conseil d'Etat les recours en appréciation de légalité et les litiges relatifs aux élections municipales et cantonales.

Comme telle est la position de la commission des lois, je ne puis donc émettre qu'un avis défavorable sur les amendements n° 7 et 8 car ils ne sont pas conformes à la position définie, à travers l'amendement n° 1, par la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n° 7, 1 et 8 ?

M. Yves Galland, ministre délégué. De façon liminaire, M. Dreyfus-Schmidt m'autorisera à lui dire qu'en matière d'urgence et de précipitation une certaine modération de sa part eût été souhaitable. En effet, depuis des années, il y a urgence. Cela est si vrai que les précédents gouvernements avaient, en 1981 et 1985, deux projets en la matière qui n'ont pas abouti.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pourquoi ?

M. Yves Galland, ministre délégué. En l'occurrence, il ne faut pas confondre urgence et précipitation. Mais il y a véritablement urgence qui impose que nous nous prononcions.

Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi M. Dreyfus-Schmidt parle de précipitation puisque - il le sait - son amendement vise simplement à revenir au texte qui était conforme au projet initial du Gouvernement, ce qui prouve bien qu'il y a au moins, entre lui et le Gouvernement, une convergence de vues.

C'est pourquoi le Gouvernement est favorable à l'amendement n° 7. Pour la même raison - je ne reviens pas sur ce que j'ai dit dans mon intervention initiale car les sénateurs le savent bien - il est défavorable à l'amendement n° 1. En ce qui concerne les problèmes de constitutionnalité, nous ne partageons pas l'analyse de M. Dreyfus-Schmidt, puisqu'il s'agira d'une délégation faite par le Parlement. Mais c'est un autre problème. Quant à l'amendement n° 8, le Gouvernement y est également favorable.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 7.

M. Jacques Larché, président de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Jacques Larché, président de la commission. Monsieur le ministre, nous sentons bien, en cet instant, que les positions sont relativement éloignées.

Vous n'avez pas suivi ce débat - je ne vous le reproche pas - et vous le prenez au pied levé, aussi, je rappellerai que, lors de la discussion en première lecture au Sénat, le Gouvernement avait fait un pas dans le sens des thèses de la Haute Assemblée. Sans pouvoir m'engager, je considère que ce qui a été alors proposé par le Gouvernement pourra, le cas échéant, servir de terrain de discussion, sinon d'entente assurée, lors de la commission mixte paritaire, avec quelques aménagements - nous en parlerons librement, comme c'est toujours le cas, au sein des commissions mixtes paritaires.

Notre travail serait facilité si le Gouvernement acceptait, à ce point de la discussion, de s'en remettre à la sagesse du Sénat, de laisser les choses évoluer. Ainsi, la situation serait relativement nette : le Sénat confirmerait sa position de première lecture, telle que le rapporteur l'a proposée, étant entendu que, dans la perspective des travaux qui nous attendent, des pas importants peuvent être faits de telle manière que les deux thèses, qui, à l'heure actuelle, sont, semble-t-il, assez incompatibles, soient susceptibles de connaître des rapprochements pouvant sans doute satisfaire le Gouvernement, mais aussi - pourquoi ne pas le dire ? - celui qui s'est pris dans de telles circonstances pour une sorte de législateur délégué, c'est-à-dire le Conseil d'Etat lui-même.

Dans de telles perspectives, nous pourrions donc parvenir à une entente. Mais je ne puis, bien entendu, l'assurer car cela dépendra des débats. Je peux simplement vous dire qu'après m'être entretenu avec mon collègue de la commission des lois de l'Assemblée nationale, je suis à peu près persuadé de rencontrer chez lui un état d'esprit très comparable au mien.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je rappellerai simplement à M. le ministre, pour l'histoire, qu'un texte avait effectivement été déposé en 1981. Je le sais, puisque j'en étais le rapporteur devant le Sénat, qui d'ailleurs l'avait voté. Or, s'il a été retiré par M. le garde des sceaux à l'Assemblée nationale, c'est précisément parce qu'on voulait le défigurer alors qu'il visait à instituer des référendaires auprès du Conseil d'Etat. En 1985, est intervenu un autre projet de loi, qui, s'il n'était pas miraculeux, avait au moins le mérite de permettre à plus de personnes de travailler au Conseil d'Etat. Ce texte me paraît être le meilleur.

Pour ce qui est de l'article 1^{er} d'origine du texte dont nous discutons, il ne nous paraît pas miraculeux, puisque j'ai critiqué l'instauration d'un troisième degré de juridiction, mais il me semble le moins mauvais, et, parce qu'il y a effective urgence - ce que nous comprenons tous - nous nous y sommes ralliés. Nous nous rallions donc à ce qu'était le point de vue du Gouvernement. Mais M. le président de la commission des lois préférerait en définitive que le Gouvernement n'accepte pas ce qui était son propre texte.

S'il doit y avoir accord en commission mixte paritaire, permettez-moi de vous le dire, rien ne l'empêchera, quel que soit le texte adopté pour le Sénat.

M. Jacques Larché, président de la commission. Cela dépend !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Quant à faire des reproches au Conseil d'Etat, qui s'est voulu, dites-vous, législateur, monsieur Larché, vous connaissez mieux que moi cette juridiction pour en révéler les secrets éventuels. En tout état de cause, si précisément il y a accord du Gouvernement et du Conseil d'Etat, il y aurait même accord de tout le monde. Je crois me rappeler que M. Mazeaud, lors de la deuxième lecture devant l'Assemblée nationale, a indiqué que le projet de loi tel qu'il était présenté avait eu aussi l'accord des avocats, des avocats au Conseil d'Etat et des membres des tribunaux administratifs. Il y a certes toujours des exceptions qui confirment la règle. M. le président Larché me permettra de lui dire, avec toute l'amitié que je lui porte, qu'il était sans doute cette exception.

Je souhaite que la majorité du Sénat, ici présente, sache que les deux amendements auxquels le Gouvernement a donné un avis favorable ne sont finalement que le texte du Gouvernement lui-même.

M. Yves Galland, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Yves Galland, ministre délégué. Je souhaiterais répondre brièvement à M. le président de la commission des lois puisqu'il m'a fait un appel. Je n'étais effectivement pas là en première lecture et je prends ce dossier en cours. Il comprendra bien que de ce fait et compte tenu de mes compétences, je sois obligé d'avoir un minimum de discipline.

Si je me souviens bien, il y a eu un scrutin public en première lecture, demandé par le Gouvernement, qui s'est terminé par un score extrêmement serré puisqu'il n'y a eu qu'une voix d'écart. J'ai bien entendu ce qu'a dit M. le président de la commission des lois et je suis convaincu qu'une solution médiane pourra être trouvée le cas échéant. Mais, en l'état actuel, je confirme que le Gouvernement ne peut que prendre la position que j'ai indiquée tout à l'heure, à savoir soutenir les amendements nos 7 et 8 et s'opposer à l'amendement n° 1.

M. Jacques Larché, président de la commission. A son grand regret !

M. Yves Galland, ministre délégué. Regret personnel !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 7, repoussé par la commission et accepté par le Gouvernement.

(Après une première épreuve à main levée, déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, n'adopte pas l'amendement.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je vais mettre aux voix l'amendement n° 1, repoussé par le Gouvernement.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande un scrutin public.

M. le président. Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe socialiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 49 :

Nombre des votants	316
Nombre des suffrages exprimés	311
Majorité absolue des suffrages exprimés	156
Pour l'adoption	167
Contre	144

Le Sénat a adopté.

S'agissant de l'amendement n° 8, il n'a plus d'objet.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}, modifié.

(L'article 1^{er} est adopté.)

Article additionnel

M. le président. Par amendement n° 9, MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent d'insérer, après l'article 1^{er}, un article additionnel ainsi rédigé :

« Les avocats au Conseil d'Etat et la Cour de cassation sont indemnisés, au plus tard dans les deux ans à dater de l'entrée en vigueur de la loi, du préjudice causé par les transferts de compétence opérés en faveur des cours administratives d'appel. Cette indemnisation est à la charge de l'Etat. Cette dépense exceptionnelle sera financée par la perception, jusqu'à extinction de la dette, d'une taxe parafiscale perçue par les greffes des cours administratives d'appel sur les recours formés devant ces juridictions, à l'exception de ceux déposés par l'Etat ou introduits avec le bénéfice de l'aide judiciaire. Le préju-

dice causé par la réforme à chaque officier ministériel sera déterminé, en tant que de besoin, par un décret en Conseil d'Etat qui suivra les principes définis par l'article 29 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971. Ce décret fixera également les modalités de perception de la taxe. Le conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation est chargé de la répartition et du paiement de ces indemnités entre ses membres. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le président, cet amendement s'impose d'autant plus que le Sénat vient de revenir, pour l'article 1^{er}, au texte qu'il avait adopté en première lecture, qui, précisément, tend à enlever de nombreux dossiers aux avocats aux conseils, comme l'on dit. Ils plaident souvent devant le Conseil d'Etat, car, même si le recours pour excès de pouvoir n'oblige pas à faire appel à un avocat aux conseils, beaucoup de plaideurs, avec sagesse, y ont recours.

Puisque tous les avocats seront amenés à plaider devant les chambres et que, de ce fait - c'est en tout cas l'espoir du législateur - le nombre d'affaires soumises au Conseil d'Etat diminuera, les avocats aux conseils, c'est évident, subiront un préjudice sérieux.

Lors de la première lecture, nous avons déposé un amendement différent de celui-là. En effet, l'un de nos collègues, M. Grandon, avait lui-même présenté un autre amendement, qui nous est apparu mieux rédigé que le nôtre et que nous nous sommes permis de reprendre littéralement.

M. le garde des sceaux nous avait d'abord dit que, après tout, les préjudices du fait de la loi résultaient de l'évolution des choses. Nous lui avons rappelé qu'il y avait des précédents et que, notamment, lorsque les avoués étaient devenus avocats, ils avaient été indemnisés de la perte de leur charge. De la même façon, les avocats aux conseils sont titulaires d'une charge, qu'ils ont achetée ; il est donc tout à fait normal que leur préjudice soit réparé.

M. le garde des sceaux nous a dit qu'il réfléchirait à la question, qu'il la ferait étudier.

Je pense que, depuis la première lecture, il a eu le temps de réfléchir et d'étudier, et nous sommes convaincus, monsieur le ministre, que, cette fois, vous donnerez un avis favorable à notre amendement n° 9, qui tend à indemniser les avocats aux conseils de leur préjudice.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Daniel Hoëfel, rapporteur. Ce problème de l'indemnisation des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation avait donné lieu, en première lecture, à un débat approfondi.

Nous tenons d'abord, en tant que commission des lois, à rendre hommage à l'action des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, dont nous reconnaissons la haute compétence professionnelle. Nous savons qu'ils contribuent à ce que soit rendue devant le Conseil d'Etat une justice empreinte de sérénité.

Le problème concret qui est présentement posé est lié au volume des compétences qui seront transférées du Conseil d'Etat vers les cours administratives d'appel. Le débat que nous venons d'avoir à propos de l'article 1^{er}, qui est l'article-clé, nous montre bien que nous restons, à l'heure actuelle, dans l'incertitude quant à l'importance des compétences qui seront transférées. Selon que le recours pour excès de pouvoir sera transféré - s'il l'était, il ne le serait qu'à terme, puisque nous évoquons l'année 1995 comme date de l'éventuel transfert - ou selon qu'il ne le sera pas, les conséquences seront très différentes s'agissant de la charge qui sera celle des avocats au Conseil d'Etat.

Dans ces conditions, la commission des lois estime qu'il ne peut pas être question, à l'heure qu'il est, de fixer une règle sur l'indemnisation qui ne serait fondée sur aucun élément tangible, sur aucun élément objectif.

En dehors de cet argument, qui nous paraît essentiel, je me dois d'apporter une information subsidiaire : la présentation d'un article additionnel en deuxième lecture est contraire à la lettre de l'article 42, paragraphe 10, du règlement, qui dispose : « A partir de la deuxième lecture... la discussion des articles... est limitée à ceux pour lesquels les deux chambres du Parlement n'ont pas encore adopté un texte... identique. »

Je comprends les préoccupations qui s'expriment à travers cet amendement. Toutefois, je voudrais que soit pris en considération l'argument qu'au nom de la commission des lois j'ai avancé tout à l'heure et que je réitère : dans l'état actuel de la discussion, nous ne disposons absolument pas d'éléments précis permettant de justifier - et dans quelles proportions - le système d'indemnisation.

Notre débat aura cependant permis de mettre l'accent - déjà, lors de la première lecture, notre collègue M. Grandon l'avait fait - sur un problème qui peut légitimement préoccuper les avocats au Conseil d'Etat, auxquels, une fois de plus, nous tenons à rendre hommage.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Le Gouvernement voudrait faire siennes les observations qui viennent d'être formulées par votre rapporteur et qui paraissent, à ce stade du débat et après la position prise par le Sénat sur l'article 1^{er}, parfaitement justifiées.

Les avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation pourront continuer à plaider devant les cours administratives d'appel. C'était ma première observation.

J'en viens à ma deuxième observation. En l'état actuel des choses, il n'y a pas préjudice et si, dans l'état futur, il devait y avoir des conséquences anormalement graves, la voie de l'indemnisation par saisine du juge administratif resterait ouverte.

Enfin, votre rapporteur a évoqué l'article 42 de votre règlement. Le Gouvernement, complémentairement, va, lui, invoquer l'article 40 de la Constitution : la compensation financière qui est proposée n'est pas acceptable, car elle est contraire au principe de la gratuité de la justice.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Si l'article 40 est effectivement applicable, je n'ai plus rien à dire !

M. le président. Monsieur Descours Desacres, l'article 40 de la Constitution est-il applicable ?

M. Jacques Descours Desacres, vice-président de la commission des finances, de contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Il l'est, monsieur le président.

M. le président. L'article 40 étant applicable, l'amendement n° 9 n'est pas recevable.

Article 3

M. le président. « Art. 3. - Le corps des tribunaux administratifs devient le corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

« Le code des tribunaux administratifs (partie législative) devient le code des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel (partie législative).

« Dans le quatrième alinéa (3^o) de l'article 14 de la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs, les mots : " le directeur chargé au ministère de l'intérieur de la gestion du corps des membres des tribunaux administratifs " sont remplacés par les mots : " le secrétaire général du Conseil d'Etat ".

« Jusqu'au 31 décembre 1989, le directeur chargé au ministère de l'intérieur de la gestion du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel continue de siéger au sein du conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel au lieu et place du secrétaire général du Conseil d'Etat. »

Sur cet article, je suis d'abord saisi de trois amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 10, présenté par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés, tend à remplacer les deux derniers alinéas de cet article par les dispositions suivantes :

« Le quatrième alinéa de l'article 14 de la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs est ainsi rédigé :

« 3^o Un directeur chargé au ministère de la justice de la gestion du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel. »

Le deuxième, n° 11, présenté par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés, vise, à la fin du troisième alinéa de cet article, à remplacer les mots : « le secrétaire général du Conseil d'Etat », par les mots : « un directeur chargé au ministère de la justice de la gestion du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ».

Le troisième, n° 2, présenté par M. Daniel Hoeffel, au nom de la commission, a pour objet, à la fin du troisième alinéa de cet article, de remplacer les mots : « le secrétaire général du Conseil d'Etat » par les mots : « un directeur d'administration centrale nommé par le garde des sceaux, ministre de la justice ».

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt pour défendre les amendements n°s 10 et 11.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. En la matière, les choses nous paraissent avoir avancé.

L'Assemblée nationale a adopté une position qui, sur le fond, donne satisfaction à tout le monde. En effet, le garde des sceaux, le ministre de l'intérieur et tous les groupes ont été d'accord pour que l'on mette un terme à cette anomalie qui veut que les tribunaux administratifs soient rattachés au ministère de l'intérieur, alors que non seulement les tribunaux de l'ordre judiciaire, mais le Conseil d'Etat lui-même sont rattachés au ministère de la justice.

Toutefois, cet accord s'est traduit d'une manière qui peut paraître curieuse, dans la mesure où les juridictions administratives seraient rattachées finalement au secrétaire général du Conseil d'Etat.

Il nous paraît plus normal, le secrétariat général du Conseil d'Etat n'étant pas un organisme aux pouvoirs extraordinaires, qu'un directeur soit chargé, au ministère de la justice, de la gestion du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, comme il y avait, au ministère de l'intérieur, un directeur chargé de la gestion des tribunaux administratifs, et cela aux termes de la loi du 6 janvier 1986, qui fixe la composition du conseil supérieur des tribunaux administratifs. Notre amendement n° 10 reprend les termes mêmes de cette loi, en les appliquant au ministère de la justice.

L'amendement n° 11, qui procède du même esprit, est un amendement de repli.

Ayant suivi attentivement les travaux de la commission des lois, je puis dire que, cette fois, nous sommes en parfait accord avec celle-ci. Je demanderai donc au Sénat de voter l'un de nos amendements ou celui de la commission : « qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse ».

M. le président. La parole est à M. le rapporteur, pour défendre l'amendement n° 2.

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. Les trois amendements soumis à discussion commune permettent de constater une double convergence. La première réside entre les deux amendements présentés par M. Dreyfus-Schmidt et l'amendement n° 2 de la commission des lois. La deuxième fait apparaître que les positions de l'Assemblée nationale et du Sénat sont finalement très proches l'une de l'autre.

En première lecture, nous avons posé la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux rattacher la gestion du corps des cours d'appel et des tribunaux administratifs au ministère de la justice plutôt qu'au ministère de l'intérieur. M. le garde des sceaux et M. le ministre de l'intérieur avaient répondu que les moyens n'étaient pas encore mis en place et, de ce fait, ne permettaient pas ce transfert instantané d'un ministère à l'autre.

L'amendement n° 2 de la commission répond au souhait que nombre de nos collègues ont exprimé. Il serait cependant important, à ce point du débat, de connaître l'avis du Gouvernement sur les modalités et les possibilités du transfert.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n°s 10, 11 et 2 ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Sur ce point, le Gouvernement n'a pas accepté l'amendement que l'Assemblée nationale a voté. De même, il ne peut pas être favorable aux amendements qui sont maintenant présentés.

M. le garde des sceaux et M. le ministre de l'intérieur ont dit à plusieurs reprises - je l'ai moi-même rappelé tout à l'heure - qu'ils étaient favorables au principe du transfert de

la gestion du corps des tribunaux administratifs, qui est actuellement assurée, pour des raisons historiques, par le ministère de l'intérieur. M. Pasqua avait d'ailleurs indiqué qu'il faudrait, à l'avenir, revoir ce problème.

Le Gouvernement a toutefois émis le souhait que cette question ne soit pas tranchée dès maintenant, à l'occasion de la discussion du texte portant réforme du contentieux administratif.

En effet, d'une part, cette réforme est très importante et elle est suffisamment délicate à mettre en œuvre pour qu'on puisse l'accompagner d'un autre changement profond concernant le fonctionnement de la juridiction administrative elle-même.

C'est pourquoi, d'autre part, le Gouvernement ne désire pas se prononcer dès maintenant sur le choix entre le rattachement au Conseil d'Etat, option avancée par l'Assemblée nationale, ou le rattachement au ministère de la justice, solution retenue dans l'amendement de la commission.

Nous avons la même volonté de ne pas garder le rattachement au ministère de l'intérieur, c'est clair, mais le Gouvernement souhaite, avant que la réforme ne soit mise en application, disposer d'un peu de temps afin de déterminer les conditions dans lesquelles et où ce rattachement pourrait se faire.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 10.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Dans un esprit de bonne volonté, je retire mes amendements au profit de celui de la commission.

M. le président. Les amendements n°s 10 et 11 sont retirés.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 2, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je suis maintenant saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 3, présenté par M. Daniel Hoeffel, au nom de la commission, tend à compléter l'article 3 par un alinéa nouveau ainsi rédigé :

« Par dérogation aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 82-595 du 10 juillet 1982 relative aux présidents des chambres régionales des comptes et au statut des membres des chambres régionales des comptes, les membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel peuvent être détachés dans le corps des chambres régionales des comptes. Dans ce cas, après avoir prêté serment, ils sont admis à exercer leurs fonctions dans les mêmes conditions que les magistrats desdites chambres. »

Le second, n° 12, déposé par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés, vise à compléter l'article 3 par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Lorsqu'ils sont affectés dans une chambre régionale des comptes, et après avoir prêté le serment prévu à l'article 5 de la loi n° 82-595 du 10 juillet 1982 relative aux chambres régionales des comptes et modifiant la loi n° 67-483 du 22 juin 1967 relative à la Cour des comptes, les membres du corps des tribunaux administratifs ont les mêmes attributions que les magistrats desdites chambres et exercent leurs fonctions dans les mêmes conditions. »

La parole est à M. le rapporteur, pour défendre l'amendement n° 3.

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. Cet amendement rétablit la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture.

Il tend à permettre aux membres des tribunaux administratifs détachés dans une chambre régionale des comptes d'y exercer pleinement leurs fonctions, notamment celle de pouvoir juger.

(M. Etienne Dailly remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE DAILLY,

vice-président

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt, pour défendre l'amendement n° 12.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. L'amendement de la commission et le mien procèdent du même souci, en tant qu'ils visent à remédier à une anomalie.

En effet, lorsque les magistrats d'une chambre régionale des comptes sont affectés dans un tribunal administratif, ils y exercent très exactement les mêmes attributions. Par conséquent, il n'y a aucune raison pour que la réciproque ne soit pas vraie.

Le bon sens étant la chose la mieux partagée du monde, nous sommes absolument d'accord sur ce point avec la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements nos 3 et 12 ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Le Gouvernement maintient la position qu'il avait prise lors de la première lecture et est favorable à ces deux amendements.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Avec la même humilité que tout à l'heure, je retire mon amendement au bénéfice de celui de la commission.

M. le président. L'amendement n° 12 est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 3, accepté par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 3, modifié.

(L'article 3 est adopté.)

Article 4 bis

M. le président. « Art. 4 bis. - Chaque cour administrative d'appel est présidée par un conseiller d'Etat en service ordinaire. Les membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel appelés à exercer les fonctions de président d'une cour sont nommés au grade de conseiller d'Etat, hors tour, et le cas échéant, en surnombre, résorbable à la première vacance. Pendant une durée de cinq ans, ils ne peuvent obtenir d'autre affectation que celle de président de cour administrative d'appel. »

Par amendement n° 4, M. Daniel Hoeffel, au nom de la commission, propose, dans la dernière phrase de cet article, après le mot : « peuvent », de remplacer le mot : « obtenir » par le mot : « recevoir ».

La parole est à M. le rapporteur.

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. Il s'agit d'un amendement purement rédactionnel, qui reprend la formulation utilisée par le statut des magistrats et par la loi portant statut des membres des tribunaux administratifs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Yves Galland, ministre délégué. L'amendement présenté par la commission mérite une attention particulière, parce que les présidents des cours appartiendront au Conseil d'Etat et non au corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Par conséquent, les dispositions de l'article 1^{er}, alinéa 2, de la loi du 6 janvier 1986 que M. Hoeffel a invoquées devant le Sénat, le 10 novembre dernier, ne s'appliqueront pas aux présidents des cours. Cette loi et l'inamovibilité qu'elle consacre à l'article 1^{er}, alinéa 2, ne s'appliquent en effet qu'aux membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

Or, les membres du Conseil d'Etat ne tiennent d'aucune disposition de leur statut, qui est fixé par un décret du 30 juillet 1963, une quelconque inamovibilité. Ce statut a, en effet, été conçu pour des personnes ne pouvant avoir en position d'activité qu'une seule affectation, le Conseil d'Etat lui-même.

Avec la création des cours, il faut également se préoccuper d'assurer l'inamovibilité de leurs présidents. C'est ce qu'a fait, en deuxième lecture, l'Assemblée nationale par la voie d'un amendement de la commission des lois, substituant le verbe « obtenir » au verbe « recevoir ».

Cette façon implicite de subordonner toute nouvelle affectation d'un président de cour à une demande de sa part permet de faire l'économie d'une réécriture complète de la phrase de l'article.

Le Gouvernement estime que cette disposition, qui répond à une exigence constitutionnelle découlant du principe d'indépendance de la juridiction administrative consacré par la décision du Conseil constitutionnel du 22 juillet 1980, doit être conservée.

La rédaction proposée par l'amendement de la commission n'interdit pas formellement de modifier l'affectation d'un président de cour sans son consentement. De ce point de vue, elle n'est donc pas satisfaisante. C'est pourquoi le Gouvernement demande au Sénat de ne pas adopter l'amendement de la commission.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. Compte tenu des explications du Gouvernement, je retire l'amendement n° 4.

M. le président. L'amendement n° 4 est retiré.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je le reprends, monsieur le président.

M. le président. Je suis saisi d'un amendement n° 4 rectifié, présenté par M. Dreyfus-Schmidt, qui reprend les termes de l'amendement n° 4.

Je vous donne de nouveau la parole, monsieur Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le président, cet amendement démontre l'utilité de la navette et de l'opposition. C'est, en effet, l'opposition qui avait proposé cet amendement au motif que n'était pas prévue l'inamovibilité des conseillers d'Etat, présidents des cours. La commission avait alors indiqué qu'elle existait pour les membres des tribunaux administratifs et qu'il n'y avait donc rien à changer. En première lecture, nous avons répondu que cela ne réglait pas le problème ; mais le Sénat ne nous avait pas suivis.

Entre-temps, la commission des lois de l'Assemblée nationale ou le Gouvernement se sont rendu compte qu'en effet les conseillers d'Etat qui présideront les cours ne sont pas inamovibles.

Par conséquent, si j'ai repris l'amendement n° 4 de la commission, ce n'est évidemment que pour pouvoir souligner l'apport et de la navette et du groupe socialiste à l'Assemblée nationale comme au Sénat.

M. le président. L'amendement n° 4 rectifié est retiré.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 4 bis.

(L'article 4 bis est adopté.)

Article 5

M. le président. « Art. 5. - Jusqu'au 31 décembre 1989, peuvent être nommés dans le corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, aux grades de conseiller de première classe et de conseiller hors classe, en vue d'une première affectation dans les cours administratives d'appel, des fonctionnaires civils ou militaires de l'Etat appartenant à un corps de catégorie A ou assimilé et des magistrats de l'ordre judiciaire. Peuvent également et jusqu'à la même date être intégrés aux mêmes grades les agents de la fonction publique territoriale appartenant à un cadre d'emplois de catégorie A ainsi que les agents non titulaires de l'Etat.

« Les personnes mentionnées au précédent alinéa doivent justifier, au 1^{er} janvier de leur année d'intégration, de dix ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou assi-

milé, ou dans des fonctions de niveau équivalent, ou, si elles appartiennent à un corps recruté par l'École nationale d'administration, de six ans de servives effectifs dans ce corps.

« Ces nominations sont prononcées par décret du Président de la République, sur proposition d'une commission de sélection présidée par le président de la section du contentieux du Conseil d'Etat et comprenant :

« a) Le conseiller d'Etat, chef de la mission permanente d'inspection des juridictions administratives ;

« b) Deux personnalités désignées par arrêté du Premier ministre, sur proposition du vice-président du Conseil d'Etat ;

« c) Trois membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel désignés par arrêté du Premier ministre sur proposition du conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

« Le nombre de personnes recrutées en application du présent article ne peut excéder le tiers du nombre de personnes affectées dans les cours administratives d'appel au cours de la même période.

« Les personnes nommées dans les conditions fixées par le présent article doivent exercer leurs fonctions dans les cours administratives d'appel pendant une durée minimum de quatre ans. Elles sont réputées avoir satisfait à l'obligation de mobilité pour l'application de l'article 16 de la loi n° 86-14 du 6 janvier 1986 fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs. »

Je suis saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 5, présenté par M. Daniel Hœffel, au nom de la commission, a pour objet d'insérer, après le deuxième alinéa de cet article, un alinéa additionnel ainsi rédigé :

« Le recrutement organisé par le présent article est également ouvert aux professeurs titulaires, aux maîtres de conférence agrégés, aux maîtres assistants des facultés de droit de l'Etat, aux avocats et aux avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ayant exercé leurs fonctions pendant dix ans au moins. »

Le second, n° 13, déposé par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés, tend à insérer, après le deuxième alinéa de cet article, un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Le recrutement organisé par cet article est également ouvert aux professeurs titulaires, aux maîtres de conférence agrégés, aux maîtres assistants des facultés de droit de l'Etat, aux avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ayant respectivement exercé leurs fonctions pendant dix ans au moins. »

La parole est à M. le rapporteur, pour défendre l'amendement n° 5.

M. Daniel Hœffel, rapporteur. Cet amendement concerne le recrutement extérieur. La création de cinq cours administratives d'appel nécessite le recrutement d'une centaine de juges aux tribunaux administratifs et dans les cours administratives d'appel. A cet effet, un recrutement extérieur est prévu par le projet de loi, mais il est limité aux fonctionnaires de l'Etat et aux agents de la fonction publique territoriale de catégorie A.

La commission des lois propose donc que le recrutement extérieur soit étendu au-delà de ces catégories de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale et que l'on fasse appel de surcroît à certaines catégories d'universitaires, aux avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, ainsi qu'aux avocats ayant exercé leurs fonctions pendant une durée minimale de dix ans.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt, pour défendre l'amendement n° 13.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Notre amendement n° 13 paraît légèrement différent de celui de la commission, dans la mesure où manquent les mots : « aux avocats ». Il s'agit bien évidemment d'une erreur et je rectifie notre amendement n° 13, en insérant, après les mots « aux maîtres assistants des facultés de droit de l'Etat », les mots « aux avocats ».

M. le président. Je suis donc saisi d'un amendement n° 13 rectifié, présenté par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge,

Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés et tendant, après le deuxième alinéa de l'article 5, à insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« Le recrutement organisé par cet article est également ouvert aux professeurs titulaires, aux maîtres de conférence agrégés, aux maîtres assistants des facultés de droit de l'Etat, aux avocats, aux avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ayant respectivement exercé leurs fonctions pendant dix ans au moins. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Nous avons eu en première lecture un échange tout à fait curieux avec M. le garde des sceaux. Il nous avait dit qu'il voulait pouvoir nommer des fonctionnaires aux postes de juges dans les cours administratives d'appel. Or, les avocats n'étant pas des fonctionnaires, leur nomination créait certains problèmes. Nous lui avons répondu que les avocats ayant plus de dix ans de fonction sont aujourd'hui habilités à entrer dans la magistrature.

M. le garde des sceaux nous avait rétorqué que les magistrats ne sont pas des fonctionnaires. Nous lui avons répondu que, s'ils constituent une catégorie particulière de fonctionnaires, ce sont tout de même des fonctionnaires et que, même s'il ne sont pas des fonctionnaires, le fait d'accepter qu'ils siègent dans les tribunaux administratifs n'a rien d'anormal.

A l'Assemblée nationale, le président de la commission des lois - il est vrai qu'il a été membre du Conseil d'Etat - a avancé un argument non moins curieux. En effet, selon lui, il serait ennuyeux d'ouvrir ce droit aux avocats parce qu'il n'y aurait pas de raison de ne pas l'ouvrir à d'autres.

Soyons sérieux ! Il s'agit de faire du droit ! On peut tout de même penser que les avocats qui ont dix ans de profession et dont le dossier serait accepté par la commission - nous ne demandons bien évidemment pas qu'ils soient nommés d'office - ont autant qualité à devenir membres des tribunaux administratifs que tel ou tel fonctionnaire de je ne sais quelle catégorie qui pourra n'avoir jamais fait de droit de sa vie.

Nous nous permettons de demander donc très vivement au Sénat de voter l'amendement de la commission des lois.

Monsieur le président, je retire donc l'amendement n° 13 rectifié. J'ajoute, cependant, que je reprendrai le texte de la commission si celle-ci avait la malencontreuse idée de le retirer, mais je ne pense pas que ce soit son intention.

M. le président. En tout cas, la voilà prévenue !

L'amendement n° 13 rectifié est retiré.

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 5 ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Monsieur le président, je suis sûr que, si M. Dreyfus-Schmidt reprenait l'amendement de la commission, ce ne serait pas pour le retirer ensuite !

Le Gouvernement n'est pas favorable à ce texte. Je précise que ce n'est lié - ni de près ni de loin - au mérite et au niveau des avocats. A leur sujet, le Gouvernement ne peut, en effet, que s'associer aux paroles élogieuses de M. le rapporteur. La position du Gouvernement se fonde sur des questions de principe et des difficultés pratiques.

Comme le Gouvernement l'avait indiqué en première lecture, l'article 5 du projet de loi institue un tour extérieur destiné à pourvoir un certain nombre de postes dans les cours administratives d'appel. Il est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A et assimilés. Il inclut naturellement des professeurs et maîtres-assistants des facultés de droit.

Les avocats et avocats au conseil ont un statut de droit privé qui rend pratiquement impossible l'appréciation de leur titre en vue de leur intégration immédiate dans un corps recruté par la voie de l'École nationale d'administration, ainsi que les modalités de leur rotation dans ce corps.

Il convient de souligner que si les avocats peuvent, selon des règles propres au corps judiciaire et après un stage probatoire, être admis dans ce corps, aucune mesure de ce genre n'a été appliquée au moment du recrutement initial dans les chambres régionales des comptes.

Cette position est incontestablement justifiée par la distinction qui existe entre les corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et les autres corps.

En revanche, la diversité des carrières auxquelles sont destinés les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'E.N.A. à l'issue de la mobilité, qui conditionne de manière absolue leur avancement à certains grades ou emplois, justifie que les recrutements au tour extérieur soient réservés à des agents ayant déjà une expérience administrative.

L'exemple cité par M. Dreyfus-Schmidt est parfaitement exact en ce qui concerne les magistrats. Ceux-ci ne peuvent aller que dans la magistrature, alors que les avocats, après une période probatoire de quatre ans, pourraient aller dans d'autres corps que la fonction publique. Le Gouvernement ne peut donc pas être favorable à cet amendement.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 5.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Le Gouvernement est têtue. Je voudrais cependant résumer la situation : un avocat peut devenir magistrat ; un magistrat peut devenir membre des tribunaux administratifs ; ce même magistrat peut donc, par le jeu de la mobilité, aller dans un autre corps ; il n'y a donc pas de raison de l'interdire à un avocat.

M. Marcel Rudloff. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Rudloff.

M. Marcel Rudloff. Les arguments de la commission et le syllogisme de M. Dreyfus-Schmidt sont parfaits, imparables. Nous sommes vraiment en présence du débat typique entre le fond et le statut.

M. le ministre, lui-même, est d'ailleurs obligé de commencer par expliquer que, si les avocats sont parfaitement aptes, dignes et suffisamment intelligents pour occuper les postes de conseillers et de membres des cours d'appel, le statut l'empêche.

C'est au Parlement de dire si un argument de statut est suffisant pour interdire aux avocats la possibilité d'exercer, dans les conditions qui ont été rappelées, une fonction qui correspond à leurs connaissances et à leurs compétences.

Je ne disconviens pas de la valeur des arguments avancés par M. le ministre. Je sais, par expérience, que les avocats qui intègrent le corps de la magistrature éprouvent, ensuite, toute sorte de difficultés pour faire reconnaître leurs droits à l'ancienneté et à la retraite, notamment ! Il m'apparaît que, de toute évidence, les difficultés de gestion du corps ne doivent pas être déterminantes, lorsqu'il s'agit de prévoir dans une loi, l'éligibilité à exercer les fonctions de membre des cours d'appel administratives.

C'est la raison pour laquelle il faut, à cette question de principe, répondre par un vote de principe.

M. José Balarello. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Balarello.

M. José Balarello. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à l'heure actuelle, tout le monde est à peu près d'accord pour reconnaître que le système de recrutement des magistrats britanniques, qui fait très largement appel aux avocats dont l'expérience est grande, est l'un des plus parfaits. Je comprends donc mal la position du Gouvernement dans cette affaire.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 5, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 5, ainsi complété.

(L'article 5 est adopté.)

Articles 6 bis et 6 ter

M. le président. « Art. 6 bis. - A titre exceptionnel et jusqu'au 31 décembre 1995, les membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, lorsqu'ils atteignent la limite d'âge résultant de la loi n° 84-834 du

13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public, sont sur leur demande maintenus en activité, en surnombre, pour exercer des fonctions de conseiller pendant une durée de trois ans non renouvelable. » - *(Adopté.)*

« Art. 6 ter. - Les personnes visées à l'article précédent conservent la rémunération afférente aux grade, classe et échelon qu'elles détenaient lorsqu'elles ont atteint la limite d'âge. Il leur est fait application des articles L. 26 bis et L. 63 du code des pensions civiles et militaires de retraite. » - *(Adopté.)*

Article 8

M. le président. « Art. 8. - Le pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat fait l'objet d'une procédure préalable d'admission. L'admission est refusée par décision juridictionnelle si le pourvoi est irrecevable ou n'est fondé sur aucun moyen sérieux.

« S'il prononce l'annulation d'une décision d'une juridiction administrative statuant en dernier ressort, le Conseil d'Etat peut, soit renvoyer l'affaire devant la même juridiction statuant, sauf impossibilité tenant à la nature de la juridiction, dans une autre formation, soit renvoyer l'affaire devant une autre juridiction de même nature, soit régler l'affaire au fond si l'intérêt d'une bonne administration de la justice le justifie.

« Lorsque l'affaire fait l'objet d'un deuxième pourvoi en cassation, le Conseil d'Etat statue définitivement sur cette affaire. »

Par amendement n° 14, MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent de supprimer le premier alinéa de cet article.

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Cet article 8 est encore en discussion car, fort heureusement, il a été modifié par l'Assemblée nationale qui en a supprimé un alinéa, purement de forme d'ailleurs. Cela nous donne l'occasion d'attirer une nouvelle fois l'attention du Sénat sur le fait qu'il est dangereux de vouloir mettre en place une sorte de présélection - comme on dit en matière universitaire - à l'entrée d'une juridiction suprême qui, par définition, doit être largement accessible au justiciable.

Déjà, par l'adoption de l'article 1^{er}, vous avez majoré le coût des procédures pour ceux qui jusqu'à présent n'avaient que deux degrés de juridiction et qui en auront trois, avec cette particularité d'ailleurs que, venant de Pontarlier, ils devront aller en appel à Nancy, ou à Nantes s'ils viennent de Cherbourg, ce qui leur occasionnera des frais considérables.

C'est une sélection par l'argent, me direz-vous ! Mais ce n'est pas de notre faute ! Qu'ils aient au moins le droit de voir le Conseil d'Etat étudier leur dossier sans qu'une espèce de chambre des requêtes, supprimée depuis longtemps maintenant à la Cour de cassation, soit mise en place au Conseil d'Etat.

De quoi s'agit-il ? L'article 8 stipule : « Le pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat fait l'objet d'une procédure préalable d'admission. L'admission est refusée par décision juridictionnelle si le pourvoi est irrecevable ou n'est fondé sur aucun moyen sérieux. »

Je dis bien « juridictionnelle ». Les avocats seront-ils admis à plaider ou non ? Nous ne le savons pas !

Que diront ces hauts magistrats - en première lecture M. le garde des sceaux a en effet précisé qu'il s'agirait des magistrats les plus qualifiés du Conseil d'Etat - qui seraient affectés à cette tâche subalterne qui consiste à vérifier la recevabilité de forme des requêtes, au lieu de se consacrer aux tâches les plus nobles auxquelles leur haute qualification les appelle.

En outre, ils seront amenés à indiquer si les recours sont fondés ou non sur des moyens sérieux. De toute façon, la sous-section compétente l'appréciera. En effet, lorsqu'une juridiction est saisie, elle se prononce, en premier lieu, sur la recevabilité de la requête et, en deuxième lieu, sur son fondement.

Ce filtre est tout à fait inutile, et ce quelle que soit la compétence des hommes. De plus, on ne sait pas si la décision serait prise de façon contradictoire ou non, alors que nous savons que tel sera le cas devant la sous-section compétente.

L'amendement n° 14 tend donc à supprimer le premier alinéa de l'article 8.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Daniel Hoëffel, rapporteur. La commission a émis un avis défavorable car le principe d'un système de filtrage est apparu nécessaire à la fois à l'Assemblée nationale et à votre commission des lois. Nous estimons que c'est un élément important pour faciliter le déroulement de la procédure relative au contentieux administratif.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Pour les mêmes raisons, le Gouvernement a émis un avis défavorable.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 14, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

M. Jean Garcia. Le groupe communiste vote pour.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Par amendement n° 15, MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent, au deuxième alinéa de l'article 8, après les mots : « devant la même juridiction », de rédiger ainsi la fin de l'alinéa : « ... soit renvoyer l'affaire devant une autre juridiction de même nature, soit régler l'affaire au fond si l'intérêt d'une bonne administration de la justice le justifie. Lorsque l'affaire est renvoyée devant la même juridiction, celle-ci est composée d'autres membres que ceux qui ont statué sur le premier appel. Si cette condition ne peut être remplie et qu'il n'existe pas d'autre juridiction de même nature, l'affaire n'est pas renvoyée. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Un autre problème se pose au sujet de cet article 8. Nous voulons apporter une précision.

En effet, le premier paragraphe précise que le Conseil d'Etat, lorsqu'il prononce l'annulation d'une décision d'une juridiction administrative statuant en dernier ressort, « peut, soit renvoyer l'affaire devant la même juridiction statuant, sauf impossibilité tenant à la nature de la juridiction, dans une autre formation, soit renvoyer l'affaire devant une autre juridiction de même nature, soit régler l'affaire au fond si l'intérêt d'une bonne administration de la justice le justifie. »

Tel qu'il est rédigé, cet alinéa est le fruit d'une discussion intéressante qui a eu lieu en première lecture. La commission des lois du Sénat avait alors bien voulu prendre en considération certaines de nos observations, en précisant notamment que l'affaire serait renvoyée devant la même juridiction statuant dans une autre formation, sauf impossibilité tenant à la nature de la juridiction.

Mais qu'est-ce qu'une autre formation ? Cela veut sans doute dire que les magistrats ne doivent pas être les mêmes, mais que se passera-t-il si un seul des magistrats a changé ? Il y a « autre formation » !

Nous insistons auprès du Sénat pour qu'il prenne en considération notre observation de bon sens. Nous vous mettons en garde : lorsque vous voulez renvoyer devant la même juridiction statuant dans une autre formation, vous voulez dire que ce sont d'autres magistrats qui doivent composer cette même formation.

Nous avons donc essayé de formuler ce qui était notre idée commune. C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en considération notre amendement. Si vous estimez que nous ne le disons pas suffisamment clairement, nous sommes d'ailleurs tout ouverts à une autre rédaction.

M. Jacques Descours Desacres. C'est du travail de commission !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Daniel Hoëffel, rapporteur. L'amendement que vient de présenter M. Dreyfus-Schmidt est partiellement satisfait par la rédaction adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, rédaction qui a été reprise par la commission des lois. Dans ces conditions, nous estimons ne pas pouvoir lui donner un avis favorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Un amendement identique à celui-ci ayant déjà été repoussé en première lecture par votre Haute Assemblée, le Gouvernement y est défavorable.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je ne saurais me contenter des explications qu'on me donne. Celle de la commission n'est d'ailleurs pas exacte ! Le texte adopté par l'Assemblée nationale est le suivant : « Lorsque l'affaire fait l'objet d'un deuxième pourvoi en cassation, le Conseil d'Etat statue définitivement sur cette affaire. » Notre amendement ne s'applique pas du tout à cette situation, mais au cas où le Conseil d'Etat, après une première cassation, renvoie devant la même juridiction.

L'explication du Gouvernement n'est pas plus acceptable que celle de la commission. Dire que, notre amendement ayant été rejeté en première lecture, le Gouvernement ne peut que s'y opposer en seconde lecture, c'est inacceptable. En effet, monsieur le ministre, d'autres amendements qui n'avaient pas été acceptés en première lecture l'ont été tout à l'heure ! Tel a été le cas, notamment, de l'amendement du groupe socialiste, que vous avez bien voulu reprendre avec la commission des lois de l'Assemblée nationale, concernant l'inamovibilité nécessaire pour les conseillers d'Etat devenant président de cour.

Je me permets d'insister car notre idée est extrêmement simple : si vous voulez que l'affaire soit renvoyée devant une autre formation, alors il faut aussi prévoir qu'elle doit être intégralement composée d'autres hommes. Si ce n'est pas possible, nous ne vous le demandons pas et, si la nature de la juridiction - conseil de discipline ou autre - ne le permet pas, nous ne vous le demandons pas non plus. Mais si c'est possible, alors nous souhaitons que la juridiction soit composée d'autres hommes.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° 15.

M. Marcel Rudloff. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Rudloff.

M. Marcel Rudloff. Ce qui n'est pas admissible dans l'amendement de M. Dreyfus-Schmidt, c'est sa conclusion, qui prévoit que, si c'est impossible, l'affaire n'est pas renvoyée. Cela met à bas tout le système de renvoi prévu. Par conséquent, l'amendement, dans sa forme actuelle, n'est pas recevable et c'est la raison pour laquelle la commission l'avait repoussé.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Mais...

M. Marcel Rudloff. Non, il n'y a pas de « mais » !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'amendement n° 15, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 8.

(L'article 8 est adopté.)

Article 10

M. le président. « Art. 10. - Avant de statuer sur une requête qui soulève une question de droit nouvelle, présentant une difficulté sérieuse, le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel peut, par un jugement qui n'est susceptible d'aucun recours, transmettre le dossier de l'affaire au Conseil d'Etat qui se prononce d'urgence sur la question soulevée. Il est sursis à toute décision sur le fond jusqu'à la décision du Conseil d'Etat. »

Je suis saisi de quatre amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont présentés par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés.

Le premier amendement, n° 16, vise à supprimer cet article.

Le deuxième amendement, n° 17, a pour objet de rédiger comme suit cet article :

« En matière fiscale, avant de statuer sur une requête qui soulève une question de droit nouvelle et présentant une difficulté sérieuse, le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel peut, par un jugement transmettre le dossier de l'affaire au Conseil d'Etat pour avis.

« Dans le délai d'un mois, celui-ci peut soit rendre un avis motivé, soit refuser de donner son avis. L'absence d'avis ou de refus dans le même délai équivaut à un refus d'avis. Il est sursis à toute décision sur le fond jusqu'au terme de ce délai d'un mois.

« Sauf indication contraire du requérant, l'aide judiciaire est pour lui de droit, y compris l'assistance d'un avocat aux Conseils, en ce qui concerne l'examen du dossier, prévu au présent article par le Conseil d'Etat. »

Le troisième amendement, n° 18, a pour but de rédiger comme suit cet article :

« En matière fiscale, avant de statuer sur une requête qui soulève une question de droit nouvelle et présentant une difficulté sérieuse, le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel peut, par un jugement qui n'est susceptible d'aucun recours, transmettre le dossier de l'affaire au Conseil d'Etat pour avis.

« Dans le délai d'un mois, celui-ci peut soit rendre un avis motivé soit refuser de donner son avis. L'absence d'avis ou de refus dans le même délai équivaut à un refus d'avis. Il est sursis à toute décision sur le fond jusqu'au terme de ce délai d'un mois.

« Sauf indication contraire du requérant, l'aide judiciaire est pour lui de droit, y compris l'assistance d'un avocat aux conseils, en ce qui concerne l'examen du dossier prévu au présent article par le Conseil d'Etat. »

Le quatrième amendement, n° 6, présenté par M. Hoeffel, au nom de la commission, tend à rédiger comme suit cet article :

« Avant de statuer sur une requête soulevant une question de droit nouvelle, présentant une difficulté sérieuse et dont dépend le règlement d'autres litiges, le tribunal administratif ou la cour administrative d'appel peut, par un jugement qui n'est susceptible d'aucun recours, transmettre le dossier de l'affaire au Conseil d'Etat, qui se prononce dans un délai de trois mois sur la question soulevée. Il est sursis à toute décision sur le fond de l'affaire jusqu'à l'avis du Conseil d'Etat ou, à défaut, à l'expiration de ce délai. »

Cet amendement est assorti de deux sous-amendements, présentés par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy et les membres du groupe socialiste et apparentés.

Le premier, n° 19, a pour objet de rédiger comme suit le début du texte proposé pour cet article : « En matière fiscale, avant de statuer... ».

Le second, n° 20, vise, dans ce même texte, à supprimer les mots : « et dont dépend le règlement d'autres litiges ».

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt, pour défendre les amendements n°s 16, 17 et 18.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Si cet article 10 est resté en discussion, ce n'est pas étonnant car il est tout à fait critiquable dans la mesure où il prétend innover dans une matière extrêmement dangereuse. En effet, le projet de loi introduit entre le tribunal et le Conseil d'Etat une cour d'appel, mais, dans le même temps, il prévoit que la cour d'appel pourra être court-circuitée, le tribunal saisi d'une demande de droit nouvelle pouvant transmettre le dossier au Conseil d'Etat non pas pour connaître son avis, mais pour le faire statuer. Le justiciable sera alors privé du deuxième degré de juridiction que vous venez de mettre en place ! Cela nous paraît anticonstitutionnel.

De plus, ce n'est sans doute pas le meilleur moyen d'accélérer la procédure : si c'est le tribunal qui transmet le dossier au Conseil d'Etat, ce dernier va prendre le temps habituel pour statuer - c'est-à-dire longtemps - puis renvoyer le dossier au tribunal, qui va s'incliner puisqu'il s'agit d'une décision - nous allons d'ailleurs discuter tout à l'heure du point de savoir si c'est effectivement une décision - rendue par le

Conseil d'Etat. Un recours pourra alors être déposé et l'on se retrouvera devant la cour d'appel qui, elle, n'est pas tenue par la décision du Conseil d'Etat. De ce fait, elle pourra émettre un avis différent et infirmer le jugement du tribunal. Si un recours en cassation est alors formé, on se retrouvera à nouveau devant le Conseil d'Etat. Quel temps gagné !

L'Assemblée nationale est revenue à ses premières amours, si j'ose dire, en supprimant, dans le texte du Sénat, deux éléments.

Tout d'abord, le « recours préjudiciel » - on ne sait pas très bien comment l'appeler - était possible, selon le Sénat, en présence d'une question de droit nouvelle présentant une difficulté sérieuse et dont dépendait le règlement d'autres litiges. Cette disposition était d'autant plus mauvaise qu'elle correspondait très exactement à la définition de l'arrêt de règlement, proscrit par notre droit. Cela étant, elle avait au moins le mérite de la franchise ! Mais l'Assemblée nationale a supprimé - « couvrez ce sein que je ne saurais voir » - les mots : « et dont dépend le règlement d'autres litiges ».

L'Assemblée nationale a également supprimé une disposition dont, après une discussion approfondie et nocturne, au petit matin du 11 novembre, la commission des lois du Sénat avait bien voulu reconnaître le bien-fondé. Nous demandions ainsi que la juridiction, qu'il s'agisse du tribunal ou de la cour d'appel, ne puisse demander au Conseil d'Etat qu'un avis, pour permettre à la jurisprudence d'évoluer : ainsi éclairé à sa demande, le tribunal aurait pu tenir compte ou non de l'avis du Conseil.

Le Sénat avait bien voulu se rendre à nos raisons pour ce qui concerne l'avis, mais l'Assemblée nationale a invoqué à l'encontre de notre proposition des arguments pour le moins surprenants : M. Mazeaud, conseiller d'Etat de formation, a déclaré que la section du contentieux de l'assemblée du Palais-Royal ne peut pas donner d'avis, seules les autres sections étant habilitées à le faire. Nous n'avions pas mis de majuscule au mot « avis » car nous considérions que, outre les « Avis » donnés au Gouvernement, pouvait exister une autre catégorie d'avis, celle que les sections contentieuses donneraient aux chambres et aux tribunaux. Ce n'est en tout cas pas pour une question de majuscule qu'il ne faudrait pas retenir le mot « avis » !

Voilà toutes les raisons qui militent pour la suppression de cette innovation qui nous paraît dangereuse. Si cette possibilité n'existe pas déjà, c'est d'ailleurs parce qu'elle est contraire aux principes du droit : nous avons le devoir de laisser un tribunal décider seul de ce qu'il a à dire. Bien sûr, celui-ci peut, éventuellement, se référer à la jurisprudence, mais il a le droit aussi de la créer lorsqu'il se trouve en présence d'une question de droit nouvelle, quitte à ce qu'il y ait appel ou cassation.

Dans la mesure où nous n'avons pas été suivi, nous proposons, par notre amendement n° 16, la suppression de l'article 10, qui comporte d'ailleurs un inconvénient supplémentaire : si le tribunal ou la cour décide de transmettre le dossier au Conseil d'Etat, le malheureux justiciable va être obligé de suivre, alors que la décision ne dépend pas de lui.

Les amendements n°s 17 et 18 sont des amendements de repli pour le cas où, par malheur, le Sénat n'accepterait pas de supprimer l'article 10.

Avec l'amendement n° 17, nous proposons de limiter la transmission du dossier au Conseil d'Etat à la seule matière fiscale. Pourquoi ? Parce que ce sont les fiscalistes qui réclament cette réforme. C'est, en effet, en matière fiscale qu'il y a le plus de « questions de série » comme l'on dit. Pourquoi aller au-delà de ce qui vous est demandé par les intéressés, monsieur le ministre ?

Nous demandons également au Conseil d'Etat de donner son avis dans un certain délai, de manière que les affaires ne traînent pas indéfiniment. Le Sénat avait d'ailleurs bien voulu retenir cette notion en première lecture.

Le troisième objet de cet amendement concerne l'aide judiciaire gratuite. Dans la mesure où c'est le tribunal ou la cour et non le justiciable qui décide d'envoyer le dossier au Conseil d'Etat, il est normal que le plaideur y soit représenté par un avocat, mais il ne doit pas le payer lui-même puisque, je le répète, la décision de renvoi ne lui incombe pas.

L'amendement n° 17 est un premier amendement de repli. Nous n'acceptons pas l'absence de recours et nous proposons que, si le tribunal décide de transmettre le dossier au Conseil d'Etat, le justiciable doit avoir le droit de faire appel de cette décision devant la Cour.

Dans l'amendement n° 18, qui est, lui, un amendement de repli par rapport à l'amendement n° 17, nous avons retiré cette précision.

M. le président. Monsieur le rapporteur, pourriez-vous donner l'avis de la commission sur les amendements n°s 16, 17 et 18 et défendre l'amendement n° 6 ?

M. Daniel Hoëffel, rapporteur. La commission a émis un avis défavorable sur les amendements n°s 16, 17 et 18 pour des motifs qui sont liés à la justification de l'amendement n° 6.

L'objet de l'article 10 est double : premièrement, assurer une certaine cohésion dans la jurisprudence ; deuxièmement, accélérer, lorsqu'il s'agit d'affaires analogues, la procédure devant la juridiction administrative. Nous tenons à préciser qu'en aucun cas les dispositions prévues dans l'article 10 ne tendent à dessaisir, quant au fond, les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel.

L'amendement n° 6 fixe trois conditions : d'abord, il doit s'agir d'une question de droit nouvelle, laquelle - deuxième condition - présente une difficulté sérieuse dont dépend, - troisième condition - le règlement d'autres litiges.

Nous entendons bien préciser dans la rédaction de l'article 10 qu'en aucun cas, lorsqu'il est saisi dans ces conditions, le Conseil d'Etat ne statue définitivement mais qu'il émet un avis. Les tribunaux administratifs ou cours d'appel ne sont pas liés par cet avis mais ils peuvent trouver en lui un point d'appui solide pour émettre leur propre jugement.

Lors de la première lecture, je tiens à le préciser aussi, cet article 10 avait fait l'objet d'un débat très approfondi, auquel M. Dreyfus-Schmidt avait participé de manière très active. Dans la rédaction que nous avons adoptée et que nous reprenons en deuxième lecture, nous avons pour une bonne part tenu compte de son opinion.

Je souhaite donc que cette prise en considération de toute une série de ses arguments puisse valoir de la part de notre collègue un jugement favorable sur notre amendement n° 6.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt, pour défendre les sous-amendements n°s 19 et 20.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. La présentation de ces deux sous-amendements ne signifie pas - j'en suis navré car j'aurais aimé faire plaisir à M. le rapporteur de la commission des lois - que nous donnons un avis favorable à son amendement n° 6. Toutefois, nous acceptons d'envisager le cas où nos amendements précédents ne seraient pas retenus et où, par conséquent, l'amendement n° 6 serait pris en considération. A ce moment-là, nous demanderions au Sénat d'accepter deux sous-amendements. Après tout, si nous faisons la moitié du chemin, même contraints et forcés, peut-être la commission pourra-t-elle faire l'autre moitié et accepter nos sous-amendements ?

Finalement, si nous retenons les dispositions de l'amendement n° 6, nous pourrions au moins ne les appliquer qu'en matière fiscale. Tel est l'objet du sous-amendement n° 19.

Cet article 10 du projet de loi a été réclamé - je suis certain que personne ne peut me contredire - par les fiscalistes. Est-ce vrai ou non ? Je souhaiterais que la commission et le Gouvernement puissent, s'ils le savent, me répondre. Si c'est vrai, pourquoi ne pas limiter l'expérience à la matière fiscale ?

Le deuxième sous-amendement tend à supprimer les mots : « et dont dépend le règlement d'autres litiges ».

Je comprends ce que la commission des lois veut dire.

Il faut non seulement que la question de droit soit nouvelle - c'est un critère qui peut être difficile à discerner - qu'elle offre une difficulté sérieuse mais encore qu'elle se présente dans de très nombreux cas.

Ainsi, on peut espérer - c'est l'espoir de la commission - que, devant une jurisprudence obtenue rapidement de la Cour de cassation que sera le Conseil d'Etat, les autres tribunaux, les autres cours ainsi éclairés aient une tendance à statuer librement, bien évidemment, dans le même sens. A ce moment-là, il serait peut-être préférable de mentionner : « présentant une difficulté sérieuse et fréquente » ou « une difficulté sérieuse et susceptible de se rencontrer fréquemment ». Vous ne pouvez pas dire - et l'Assemblée nationale a bien fait de supprimer ces mots - « et dont dépend le règlement d'autres litiges », car le règlement des autres litiges

ne dépend pas de cette décision du Conseil d'Etat. Il peut s'en inspirer ; il est possible que la décision serve à résoudre la difficulté dans d'autres cas mais ce n'est pas obligatoire et donc le mot « dépend » ne convient certainement pas. Si vous acceptiez la rectification que je vous propose, cela éviterait un malentendu. Voilà une suggestion qui n'est pas contenue dans mon sous-amendement mais que je formule maintenant.

Vous retenez « l'avis » du Conseil d'Etat et vous avez raison. J'ai retrouvé ce qu'a indiqué à ce sujet le président de la commission des lois de l'Assemblée nationale : « Je tiens à faire observer qu'en substituant au terme de " décision " celui d' " avis ", le Sénat a commis une erreur car ce terme ne peut en aucun cas s'appliquer aux décisions rendues par les formations contentieuses. Il s'agit bien de décisions juridictionnelles et non d'avis. »

Précisément, ce que nous avons voulu, c'est que dans ce cas le Conseil d'Etat ne rende pas une décision juridictionnelle, mais qu'il donne un avis. Le Sénat n'avait donc pas commis d'erreur. Le mot avait été parfaitement choisi et, apparemment, dans la langue française il n'en existe pas d'autres.

C'est pourquoi, si nos premiers amendements n'étaient pas retenus, nous accepterions à la rigueur votre amendement à la condition que vous acceptiez nos sous-amendements et, peut-être, que vous reteniez vous-même la suggestion que, chemin faisant, je me suis permis de vous faire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n°s 19 et 20 ?

M. Daniel Hoëffel, rapporteur. La commission n'est pas en mesure de donner un avis favorable aux sous-amendements n°s 19 et 20 pour les raisons que j'ai expliquées précédemment et qui concernent la rédaction de l'article 10 tout entier.

Sur cet article 10, la commission a décidé de revenir en deuxième lecture à sa rédaction élaborée en première lecture. C'est la raison pour laquelle elle doit s'en tenir à la position que j'ai exprimée. Je suis au regret de dire à M. Dreyfus-Schmidt que ses sous-amendements ne peuvent enrichir l'article 10 en l'état actuel de la situation.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n°s 16, 17, 18 et 6, ainsi que sur les sous-amendements n°s 19 et 20 ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Le Gouvernement a une opinion assez proche de celle de la commission des lois dans cette affaire. Je ne reviendrai donc pas longuement sur les raisons de son opposition aux amendements n°s 16, 17, 18 et aux sous-amendements n°s 19 et 20. Ces motifs ont d'ailleurs été longuement exposés en première lecture.

En ce qui concerne l'amendement n° 16, il est bon effectivement de rappeler que M. le garde des sceaux s'était opposé à un amendement identique en première lecture, notamment parce que la finalité de l'article 10 est non pas de priver le justiciable d'une voie de recours mais d'accélérer dans l'intérêt de tous le cours de la justice. Cet article ne modifie en rien le jeu des règles de compétence.

Quant à l'amendement n° 6, il apporte, par rapport à la rédaction de l'Assemblée nationale, des correctifs utiles. Il est bon de préciser qu'une question peut être renvoyée au Conseil d'Etat lorsque le règlement de plusieurs litiges dépend de la réponse qui y est apportée. Il est bon de préciser que le renvoi ne suspend la procédure qu'en ce qui concerne la seule affaire à propos de laquelle la question est posée.

En revanche, le recours à la notion d'avis, alors que l'on n'est pas dans le domaine des attributions contentieuses du Conseil d'Etat, ne paraît pas heureux, car on risque d'entretenir ainsi une confusion avec les attributions consultatives du Conseil d'Etat.

Le Gouvernement estime qu'il serait préférable de retenir le mot « décision », comme l'a fait l'Assemblée nationale. Sous cette réserve qui vise donc un mot à la fin du texte, le Gouvernement est favorable à cet amendement, en espérant que les travaux de la commission mixte paritaire permettront de parvenir à la rédaction améliorée qu'il a ainsi suggérée.

S'agissant des sous-amendements n°s 19 et 20, pour les raisons indiquées précédemment par M. le rapporteur, le Gouvernement y est également défavorable.

M. le président. En somme, monsieur le ministre, vous seriez favorable à l'amendement n° 6 si, à la dernière phrase, il était substitué aux mots « jusqu'à l'avis » les mots « jusqu'à la décision ».

Dois-je en conclure que le Gouvernement dépose un sous-amendement à l'amendement n° 6 ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Non, monsieur le président.

M. le président. Quel est donc l'avis du Gouvernement sur cet amendement ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 16, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 17, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 18, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le sous-amendement n° 19, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix le sous-amendement n° 20.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. La suggestion que j'ai faite tout à l'heure ne me paraissait pas dénuée d'intérêt. Pourtant, je n'ai obtenu de réponse ni de la commission ni du Gouvernement.

Comme on ne m'a pas répondu, je vais rectifier le sous-amendement n° 20 que j'ai déposé.

Je souhaite, d'une part, remplacer les mots « et dont dépend le règlement d'autres litiges » par les mots : « et susceptible de se rencontrer fréquemment ».

M. le président. De se rencontrer ou de se renouveler ?

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Excellente suggestion. Susceptible de se renouveler. On enlève donc l'adverbe « fréquemment ».

En ce qui concerne l'avis, le fait de renoncer à un mot simplement parce que l'on pourrait le confondre avec un autre constitue une modification de fond, comme si, tout en acceptant l'idée, on préférerait que ce soit une décision juridictionnelle, car il risquerait d'y avoir confusion avec l'avis.

C'est la raison pour laquelle je propose, d'autre part, de remplacer le mot : « avis » par le mot « interprétation », pour écrire « jusqu'à l'interprétation par le Conseil d'Etat ».

M. le président. Je suis donc saisi d'un sous-amendement n° 20 rectifié, présenté par MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés, et ainsi rédigé :

« Dans le texte proposé par l'amendement n° 6 de la commission des lois pour l'article 10 :

« I. - Substituer aux mots : " et dont dépend le règlement d'autres litiges " les mots : " et susceptible de se renouveler ".

« II. - Substituer aux mots : " jusqu'à l'avis du Conseil d'Etat " les mots : " jusqu'à l'interprétation par le Conseil d'Etat " . »

Quel est l'avis de la commission sur ce sous-amendement n° 20 rectifié ?

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. Il convient de saluer l'effort accompli par M. Dreyfus-Schmidt.

Toutefois, en deuxième lecture, et dans la perspective de la réunion d'une commission mixte paritaire, notre commission a estimé devoir revenir sur la plupart des articles, particulièrement sur l'article 10, à la rédaction qu'elle avait adoptée en première lecture.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Yves Galland, ministre délégué. Il salue aussi et reste sur sa position.

M. le président. Je vais mettre aux voix le sous-amendement n° 20 rectifié.

M. Marcel Rudloff. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Rudloff.

M. Marcel Rudloff. Je salue également M. Dreyfus-Schmidt et je salue encore plus les rédacteurs futurs de l'article 10, tel qu'il résultera du travail de la commission mixte paritaire.

Tout en disant que je suivrai tout à l'heure les conclusions de la commission des lois, je voudrais d'ores et déjà vous rendre attentifs au problème qui se pose maintenant et qui se posera en commission mixte paritaire.

Si, comme le Sénat le veut, nous envisageons un avis du Conseil d'Etat, il me paraîtrait plus sage d'en limiter les conditions. En effet, la notion d'affaire nouvelle est bonne. En revanche, avec la notion de jugements qui doivent dépendre de l'avis du Conseil d'Etat, nous nous situons sur deux voies certes parallèles, mais qui ne se rejoignent pas.

On ne peut pas demander un avis pour, plus tard, rendre des jugements. Dans ces conditions, ne serait-il pas plus sage de supprimer, dans le texte de la commission mixte paritaire, tous ces préalables et de laisser à l'appréciation des tribunaux la possibilité de demander l'avis du Conseil d'Etat lorsqu'il s'agit d'une affaire nouvelle sans que l'on prévoie d'autres conditions dans la loi qui, de toute façon, ne seraient pas sanctionnées ?

Quelle serait en effet la sanction d'un tribunal qui enverrait aujourd'hui pour avis au Conseil d'Etat une affaire qui ne présente pas une difficulté sérieuse et dont ne dépend pas le règlement d'autres litiges ? Aucune sanction n'interviendrait. De toute façon, les tribunaux sont libres.

Pour couper court à une querelle de doctrine qui risque de ne jamais trouver de solution, la commission mixte paritaire n'aurait-elle pas intérêt à laisser l'avis à la discrétion des tribunaux, sachant qu'il ne sera pas déterminant et surtout qu'il n'impliquera pas forcément le jugement de l'affaire pour laquelle l'avis est demandé et encore moins celui d'autres affaires ?

Ce n'est qu'une suggestion, en attendant de saluer, dans quelques jours, le résultat des travaux de la commission mixte paritaire.

Je voterai, comme le demande le rapporteur, la reprise du texte adopté en première lecture au Sénat.

M. Louis Virapoullé. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. Avant de vous donner la parole, monsieur Virapoullé, je rappelle au Sénat que nous devons reprendre le débat sur la déclaration de politique générale à vingt et une heures trente en présence de M. le Premier ministre.

Il est dix-neuf heures vingt. Au cas où nous n'aurions pas terminé l'examen de ce texte à dix-neuf heures trente, nous ne le reprendrions qu'après le scrutin public à la tribune. *(Murmures.)* Je suis désolé, mes chers collègues, mais mon devoir est de vous en avertir.

Vous avez la parole, monsieur Virapoullé.

M. Louis Virapoullé. Pour ma part, je ne salue pas, mais je respecte dans le silence tout en parlant. *(Sourires.)*

Je suis surpris, je l'avoue, par la position prise par M. Mazeaud à l'Assemblée nationale. Il faut, en effet, lire les propos qu'il a écrits. Il a indiqué *urbi et orbi* qu'il s'agit non pas d'un avis, mais d'une décision du Conseil d'Etat qui aura même valeur de jurisprudence ! Nous sommes en contradiction nette - il faut avoir le courage de le dire - avec l'Assemblée nationale.

La première solution adoptée par le Sénat était la solution de la sagesse. On pouvait demander aux sections du contentieux du Conseil d'Etat de nous donner un avis. Maintenant, qu'on le veuille ou non, si l'on adopte la position de l'Assemblée nationale, nous serons *ipso facto* liés à cette position.

Je comprends bien M. Rudloff ; je pense qu'il est beaucoup plus attaché à la notion d'avis qu'à la notion de décision, ce qui est le bon sens et pas simplement pour les juristes, mais pour tous les citoyens. Que l'on consulte le Conseil d'Etat dans un certain nombre de cas limités et qu'il donne un avis, cela me paraît tout à fait logique, mais que l'on accepte le principe de la décision aujourd'hui pour ensuite, au cours de la navette, le discuter, cela me paraît en revanche un combat très difficile à mener.

Monsieur le rapporteur, j'ai dit tout à l'heure que non seulement je vous saluais, mais qu'en outre je vous respectais pour l'effort que vous avez accompli. Vous aurez là une lutte particulièrement difficile à mener. Le Sénat ne peut pas céder sur des points d'une telle importance.

Membre de la commission des lois, je soutiendrai donc sa position, mais j'espère qu'elle aura une longue réflexion.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix le sous-amendement n° 20 rectifié, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(Le sous-amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 6, pour lequel le Gouvernement s'en remet à la sagesse du Sénat.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, l'article 10 est ainsi rédigé.

Articles additionnels

M. le président. Par amendement n° 21, MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent d'insérer, après l'article 10, un article additionnel rédigé comme suit :

« Les trois premiers alinéas de l'article 14 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement sont remplacés par les quatre alinéas suivants :

« Les décisions prises en application des articles 3, 6, 7, 11, 12, 16, 23, 24 et 26 de la présente loi peuvent être déferées au tribunal administratif et en appel à la chambre administrative d'appel :

« 1° Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où lesdits actes leur ont été notifiés ;

« 2° Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article 1er, dans un délai de quatre ans à compter de la publication ou de l'affichage desdits actes, ce délai étant, le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin d'une période de deux années suivant la mise en activité de l'installation.

« Le ministre chargé des installations classées assure la représentation de l'Etat. Le tribunal administratif et la chambre administrative d'appel peuvent apprécier la nécessité des mesures qui font l'objet du litige et substituer leur propre décision à celle de l'autorité administrative. »

La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. J'aimerais tout de suite savoir si M. le rapporteur m'opposera le fait qu'il s'agit d'un article additionnel ?

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. J'ai le profond regret de dire à notre collègue M. Michel Dreyfus-Schmidt, comme à propos de l'article additionnel présenté préalablement, qu'en l'occurrence le règlement du Sénat ne permet pas la présentation d'articles additionnels sous certaines conditions en deuxième lecture. J'en suis désolé, mais - il le sait mieux que quiconque - le règlement, c'est le règlement.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. D'accord.

M. le président. En conséquence, l'amendement n° 21 est irrecevable.

Par amendement n° 22, MM. Dreyfus-Schmidt, Ciccolini, Charasse, Authié, Allouche, Courrière, Darras, Debarge, Ramassamy, les membres du groupe socialiste et apparentés proposent d'insérer, après l'article 10, un article additionnel rédigé comme suit :

« Le juge administratif est tenu de statuer sur tous les moyens invoqués dans la requête. »

Compte tenu de l'observation de M. le rapporteur, cet amendement me semble être également irrecevable.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pardonnez-moi, monsieur le président, mais M. le rapporteur ne s'est expliqué que sur l'amendement « préalablement présenté ». Il n'a pas dit que l'amendement n° 22 était également irrecevable !

M. Daniel Hoeffel, rapporteur. Cette fois-ci, il le dit explicitement au cas où cela aurait été mal interprété, et j'en suis désolé.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Moi aussi !

M. le président. L'amendement n° 22 est donc également irrecevable.

Article 18

M. le président. « Art. 18. - Le conseil de contentieux administratif de la collectivité territoriale de Mayotte sera présidé par le président du tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion ou par un membre dudit tribunal délégué par lui.

« Par dérogation au paragraphe I de l'article 17, les dispositions du présent article entrent en application le 1er janvier 1988. » - (Adopté.)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble du projet de loi, je donne la parole à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Monsieur le président, il est toujours de mauvaise méthode de délibérer en regardant la montre. Sans doute est-ce pour cette raison, et elle seule, connaissant trop sa courtoisie habituelle, que M. le rapporteur m'a opposé le moyen qu'il a utilisé.

Cela dit, une des raisons - ce n'est pas la seule - pour lesquelles nous ne pouvons pas voter pour ce projet de loi tient au fait que l'amendement n° 22 était particulièrement intéressant. Si je l'évoque, c'est pour nourrir les réflexions de la commission mixte paritaire que tout le monde attend, si j'ai bien compris. Après tout la navette aurait pu continuer et enrichir encore ce texte.

L'amendement n° 22 avait donc pour objet de faire en sorte que les juges administratifs soient tenus de statuer sur tous les moyens invoqués dans la requête. C'était un excellent moyen de gagner du temps, alors que, de toute façon, tous les moyens sont examinés et par le commissaire du Gouvernement et par le rapporteur.

Sur le fond, nous ne pouvons pas, en l'état actuel du texte, le voter.

En effet, l'article 1er, tel que le Sénat l'a adopté, prévoit un glissement, de surcroît par décret en Conseil d'Etat - ce qui est anticonstitutionnel - prévoit, en tout cas, que le Conseil d'Etat cesse à court terme d'être juge en appel du recours en excès de pouvoir.

En outre, à l'article 8, le Sénat a maintenu le filtre qui est dangereux.

Enfin, l'article 10 maintient le recours préjudiciel devant le Conseil d'Etat. Il pourrait d'ailleurs, dans le cas où un tribunal serait « fâché » avec le Conseil d'Etat, être utilisé de façon systématique. On verrait alors des tribunaux et des cours renvoyer systématiquement les dossiers au Conseil d'Etat.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas voter ce texte.

Toutefois, certains d'entre nous estiment que le principe même de celui-ci pourrait être acceptable dans la mesure où un certain nombre de magistrats nouveaux auront à s'occuper du contentieux. C'est toujours bon à prendre ! Il y a donc, à mon avis, beaucoup de contre et un peu de pour. Dans ces conditions, le groupe socialiste, comme en première lecture, s'abstiendra.

M. Jacques Grandon. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Grandon.

M. Jacques Grandon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'expliquerai brièvement mon vote, pour marquer une position distincte de celle de mon groupe et je prie M. le rapporteur de m'en excuser.

Si je ne peux pas voter ce texte, ce n'est pas tellement parce que le Conseil d'Etat est, à mon avis, le juge naturel des excès de pouvoir ni en raison des risques que fait courir l'article 10, mais pour une raison tout autre.

Je sais bien que le lieu n'est pas aux débats catégoriels ou corporatistes. J'estime cependant que l'on a fait un mauvais sort aux avocats et que nous opposer l'article 40 n'est pas de bonne méthode.

La considération qu'a manifestée M. le rapporteur à l'égard des avocats au Conseil d'Etat leur ira certainement droit au cœur, excepté lorsqu'il s'est agi de les faire entrer par la voie parallèle dans la juridiction administrative - le Gouvernement s'y est opposé ; la commission l'a imposé et c'est bien - et d'indemniser des personnes qui perdront 30 p. 100 de leur activité, c'est-à-dire au-delà de leur marge.

Voilà des personnes qui se trouveront, pour la plupart d'entre elles, ruinées. En outre, parmi elles se trouvent les jeunes avocats au Conseil d'Etat que l'on a attiré en créant une vingtaine de charges nouvelles et à qui l'on dira demain : « Tant pis pour vous ! », alors qu'ils se sont endettés pour quinze années encore. En 1995, au plus tard - on le sait - la totalité des contentieux leur aura échappé. Ces personnes se trouvent véritablement dans la condition des harkis.

Certes, on peut avoir de la considération pour eux et le leur dire mais encore faudrait-il ne pas ruiner leur situation, les perspectives pour lesquelles ils se sont engagés et le droit public qu'ils ont, depuis longtemps, eux et leurs aînés, si bien servi. (*M. Dreyfus-Schmidt applaudit.*)

M. André Duroméa. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. J'indique simplement que le groupe communiste votera contre le projet de loi.

M. Jean Simonin. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Simonin.

M. Jean Simonin. Le groupe du R.P.R. compte sur la commission mixte paritaire pour élaborer un texte qui convienne à tout le monde. Il votera donc le projet de loi.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(*Le projet de loi est adopté.*)

M. le président. Nous allons maintenant interrompre nos travaux pour les reprendre à vingt et une heures trente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures trente-cinq, est reprise à vingt-deux heures, sous la présidence de M. Pierre-Christian Taittinger.*)

**PRÉSIDENCE
DE M. PIERRE-CHRISTIAN TAITTINGER,
vice-président**

M. le président. La séance est reprise.

6

POLITIQUE GÉNÉRALE

**Suite du débat et vote
sur une déclaration du Gouvernement**

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur une déclaration de politique générale du Gouvernement. La parole est à M. Berchet.

M. Georges Berchet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, depuis notre dernier débat de politique générale, le 15 avril dernier, beaucoup de choses ont changé. Aussi ne pouvons-nous que nous féliciter de l'initiative que vous avez prise, monsieur le Premier ministre, en demandant l'organisation de ce débat.

La stabilisation du chômage, même si elle est due en grande partie au traitement social, aura au moins permis de redonner espoir et dignité à de nombreux jeunes. Le désendettement de l'Etat s'est poursuivi et, malgré le choc boursier, l'ensemble de la politique économique du Gouvernement n'a pas jusqu'ici trop mal supporté les conséquences d'une crise dont la solution, malheureusement, échappe pour une grande part à notre seul pays.

Qu'il nous soit cependant permis d'exprimer le souhait qu'au-delà des égoïsmes nationaux le groupe des pays industrialisés sache prendre en temps opportun les mesures nécessaires pour pallier les effets fâcheux qu'aurait la persistance des difficultés actuelles. Il en résulterait, à n'en pas douter, une crise généralisée de confiance pouvant déboucher sur la mise en cause des démocraties.

Nous voudrions limiter notre intervention à quelques interrogations : l'échec du sommet de Copenhague, dont vous nous avez parlé ; la dérive de la politique agricole commune ; les problèmes d'éducation, qui conditionnent l'avenir de notre pays et sa dynamique ; la fidélité de notre groupe face à un certain humanisme.

Depuis quelques jours, hommes politiques et éditorialistes ont longuement épilogué sur l'échec du sommet de Copenhague et sur le meilleur moyen de sortir de la crise.

Pour l'opinion publique, qui seule compte en l'espèce, n'est-il pas vain et alarmant de voir tant de chefs d'Etat et de gouvernement se réunir pour ne se mettre d'accord que sur trois déclarations stéréotypées de politique extérieure ? Débats trop techniques, nous avez-vous dit. Certes, mais qu'est devenu l'enthousiasme d'antan ? Où en est-on de l'Europe symbole, de l'Europe prête à assumer des responsabilités mondiales ? A quoi bon parler de coopération politique, alors que la résurgence des égoïsmes nationaux ne permet même pas le règlement des problèmes économiques ?

A Copenhague, notre vieux continent a, en effet, donné l'image de l'incohérence et de l'inefficacité. Ne s'est-il pas quelque peu discrédité ?

Les douze dérivent doucement vers la constitution d'une zone de libre échange ou vers une Europe à géométrie variable, suivant la nature des sujets traités ou l'origine des produits.

Ne voyez pas dans ces propos une critique, monsieur le Premier ministre. Les positions françaises nous semblaient réalistes ; nous étions prêts, en liaison avec nos amis allemands, aux concessions nécessaires. Mais est-on bien sûr que l'ensemble des participants étaient habités par la même volonté, qui, seule, aurait permis à l'Europe d'être crédible aux yeux des « super-puissances » ?

Par-delà le rapprochement spectaculaire des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., rapprochement à base de désarmement, certes limité, il naîtra nécessairement entre ces deux puissances une politique nouvelle de coopération économique qui pourrait isoler encore plus une Europe désunie.

Quel sera alors notre poids et comment pourrions-nous nous accommoder d'un destin qui se décidera ailleurs qu'en Europe et en notre absence ?

Vous avez à plusieurs reprises marqué votre souci et manifesté votre inquiétude à ce propos. Personne n'envisage sérieusement pour le moment que l'on puisse déboucher sur une triple option zéro. Mais la dynamique du désarmement, à laquelle l'opinion publique est très sensible, ne risque-t-elle pas de conduire à des excès nuisant à notre propre sécurité ?

Nous ne pouvons, à cet égard, que nous féliciter de l'effort consenti par le Gouvernement pour la modernisation de notre armée à travers le plan quinquennal. Ce problème particulier a recueilli un large consensus dans l'opinion

publique. Mais cette opinion ne se laisserait-elle pas bercer par le vent des illusions si, demain, d'autres que nous s'engageaient résolument dans une politique de désarmement qui ne tiendrait pas compte d'un réel équilibre des forces en présence, notamment des forces conventionnelles et de l'armement chimique ?

Nous ne sommes pas certains que le Gouvernement et les responsables de tous ordres aient toujours, malgré la haute technicité de ce problème, fait l'effort nécessaire d'information qui permette à chacun d'entre nous de mesurer les dangers d'une Europe isolée en face de puissances qui en convoiteraient le savoir et les richesses.

Je voudrais maintenant aborder les problèmes agricoles, monsieur le Premier ministre.

C'est, hélas ! user d'un lieu commun que d'affirmer combien la profession agricole est éprouvée.

Vous le savez mieux que quiconque, les agriculteurs de notre pays, à l'instar de leurs homologues européens, sont entrés dans une période de mutation sans précédent dont personne ne peut connaître l'aboutissement.

L'agriculture française subit le contrecoup, accepté d'avance comme règle du jeu, des orientations restrictives de la politique agricole commune et les conséquences de l'élargissement de la C.E.E. Mais l'agriculture européenne elle-même ne supporte-t-elle pas les effets de l'évolution de l'agriculture mondiale, aggravée par la présence de brèches considérables dans la préférence communautaire : productivité de plus en plus forte sous l'effet des progrès technologiques et biologiques ; essoufflement de la demande dans les pays industrialisés en raison de la saturation des besoins alimentaires ; insolvabilité des pays du tiers monde et du quart monde, dont les habitants meurent de faim.

La crise de surproduction, tant européenne que mondiale, s'amplifie en dépit de l'instauration des mesures restrictives.

Au moment où les stocks s'accumulent, les grands exportateurs se livrent à une guerre commerciale sauvage à coups de subventions budgétaires, qui limitent souvent artificiellement la capacité exportatrice de l'agriculture européenne.

Dans le même temps, les Etats européens, aux prises avec leurs propres difficultés intérieures, se montrent peu disposés à accepter une augmentation rapide des dépenses communautaires liée à la politique agricole commune.

Dans ce contexte difficile, quelle est la voie pour l'agriculture française, compte tenu de ses caractéristiques et de ses difficultés propres ?

En premier lieu, il est clair que le double effet de la politique européenne et de la crise économique limite, dans le domaine agricole, les capacités d'actions du pays, et plus encore celles des régions et des communes.

En second lieu, la situation générale de l'agriculture française est en elle-même très préoccupante, car le problème agricole est d'abord français avant d'être européen, et la majorité de nos agriculteurs sont désespérés.

Chacun le sait, mais il faut le rappeler sans cesse : l'âge moyen de la population des communes rurales s'accroît d'année en année ; dans nombre de régions françaises, les agriculteurs sont depuis longtemps minoritaires et la vie rurale disparaît chaque jour.

De récents travaux menés par la D.A.T.A.R., la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, étude très fine menée à travers chaque canton, n'évoquent-ils pas, sous l'angle du recul de l'activité, une « diagonale de l'inquiétude » qui s'étendrait des Ardennes jusqu'aux Pyrénées-Orientales ?

La France va connaître demain le malheur d'une terre sans paysan. Les communes rurales connaissent des difficultés financières grandissantes, vous l'avez reconnu tout à l'heure. La terre a perdu 43 p. 100 de sa valeur d'échange en quatorze ans et le nombre d'exploitants diminue au rythme de 3 p. 100 par an.

Ainsi, comme l'a fort bien expliqué notre collègue Jean François-Poncet, on voit s'installer irrémédiablement la « désertification rampante de régions en perdition ».

Qu'il nous soit permis, monsieur le Premier ministre, de regretter que le projet de loi de modernisation de l'agriculture et du secteur agro-alimentaire que vous avez préparé soit, malgré son intérêt et son ambition, totalement muet sur les problèmes de l'aménagement rural.

Or, la promotion de l'entreprise agricole moderne que vous préconisez à juste titre, l'élevation du niveau de formation des agriculteurs ou l'amélioration du système de protection sociale agricole n'ont de sens que si les effets dévastateurs de la désertification sont analysés et contrecarrés.

Une politique d'ensemble doit être conçue et mise en œuvre pour tenter d'y remédier.

Les programmes pluriannuels concertés de développement que vous élaborez constituent une première tentative heureuse dans cette perspective. Bien que de nombreuses responsabilités en ce domaine aient été transférées au niveau des collectivités territoriales, l'Etat lui-même, c'est-à-dire en premier lieu le Gouvernement, doit mobiliser ses forces et mettre en place un politique significative et volontariste.

A l'image du plan autoroutier partiellement financé par le produit des privatisations, ne serait-il pas possible et opportun de consacrer tout ou partie de la mutualisation de la Caisse nationale de crédit agricole à une action de revitalisation du milieu rural et de reconversion de l'agriculture ? Demain, il sera trop tard et la situation sera devenue irréversible.

Je voudrais, en outre, intervenir brièvement sur les questions liées à l'éducation et à la formation.

Lors de votre intervention le 3 décembre dernier, devant l'Assemblée nationale, vous avez bien voulu rappeler que ces deux domaines constituaient les priorités de premier plan pour le Gouvernement. Vous avez annoncé à cette occasion que le ministre de l'éducation nationale et le ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche étaient en charge, chacun pour ce qui le concerne, d'un plan de rénovation de l'ensemble du système éducatif.

Nous ne pouvons qu'approuver cette initiative. Dans l'attente du débat qui ne manquera pas d'intervenir sur cette importante question, nous souhaiterions attirer votre attention sur deux points qui constituent autant de préoccupations pour le groupe de la gauche démocratique.

En premier lieu, l'analyse prospective entreprise par le ministre de l'éducation nationale permet d'affirmer qu'en l'an 2000 75 p. 100 de jeunes poursuivront leur formation jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Il va de soi que cet accroissement devra être accompagné d'un effort proportionnel de recrutement. Grâce à votre action, 10 000 postes nouveaux de professeurs du second degré ont été créés. Cet effort important mérite d'être salué.

Il reste que, d'ici à l'an 2000, plus d'un enseignant sur trois partira à la retraite, tandis que, nous venons de le voir, la proportion des bacheliers et des élèves accédant à une formation supérieure s'accroîtra de 35 p. 100. Cela signifie - un grand quotidien du soir s'en faisait hier l'écho - que, pendant cette période, c'est près de 400 000 enseignants qui devront être recrutés.

Or, dans de nombreuses disciplines, vous le savez, les concours de recrutement ne pouvoient pas à la totalité des besoins. C'est ainsi que 30 p. 100 des postes ouverts aux concours du C.A.P.E.S. et de l'agrégation n'ont pas été pourvus dans certaines disciplines cette année.

Le groupe de la gauche démocratique souhaite que, dans le plan de rénovation de l'enseignement qu'il prévoit de mettre en place, le Gouvernement s'attache à prendre l'ensemble des mesures propres à endiguer le reflux des vocations enseignantes, et à permettre d'atteindre un taux et une qualité de recrutement correspondant aux besoins nationaux.

Quoi qu'il en soit, sans une juste revalorisation de la condition morale, sociale et matérielle des enseignants, les meilleurs de chaque génération d'étudiants se détourneraient inéluctablement de cette noble mission.

Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de prendre en ce domaine les décisions conformes au respect, à la considération et à la reconnaissance que la nation doit à ses enseignants.

Le deuxième sujet de préoccupation dont je souhaite vous faire part est l'avenir de l'Université française, dont vous connaissez les difficultés.

Il me serait agréable, monsieur le Premier ministre, de savoir quel est le projet du Gouvernement en cette matière, quels sont les résultats attendus de la commission « Demain l'Université » mise en place par M. Valade, et quels espoirs les universitaires et les étudiants peuvent nourrir sur l'adaptation de leurs institutions aux réalités de notre temps.

Là encore, monsieur le Premier ministre, le groupe de la gauche démocratique s'exprime en faveur d'un projet qui sache faire coïncider en faveur de l'Université, l'ambition des objectifs avec le niveau des moyens.

Enfin, lors de votre intervention devant l'Assemblée nationale, le 3 décembre dernier, vous avez dans votre conclusion lancé un vibrant appel en faveur de l'humanisme, qui « fait obligation morale de lutter contre ce qui dégrade la personne humaine ».

Vous aviez exprimé le souhait que la défense et la promotion des valeurs morales soient un objectif de rassemblement. Comment, monsieur le Premier ministre, ne pas souscrire pleinement à cette intention et comment ne pas approuver de tels propos ?

Notre pays, en effet, a toujours été de ceux qui ont défendu les libertés individuelles contre les excès sous toutes leurs formes. Il a su prendre, au moment opportun, les mesures nécessaires et avoir le sursaut lui permettant de rester fidèle aux engagements pris depuis deux siècles.

C'est dans cet esprit que nous ne pouvons que nous féliciter de la décision de M. le secrétaire d'Etat aux droits de l'homme de demander à M. Michel Hannoun un bilan des différentes pratiques discriminatoires se manifestant dans notre pays, spécialement celles qui relèvent du racisme.

Puis-je vous demander, monsieur le Premier ministre, quelle suite le Gouvernement souhaite donner à ce rapport, qui comporte une cinquantaine de propositions et dont certaines n'ont pas besoin, pour être mises en œuvre, d'une procédure réglementaire ou législative ? Il serait tout à fait souhaitable et apprécié que ce rapport puisse, au moins en partie, faire l'objet d'un commencement d'exécution et marquer par là même la volonté que nous avons de rassembler nos différences pour parfaire notre unité.

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les quelques réflexions que nous inspire ce débat.

Je souhaiterais qu'au moment où la proximité d'échéance que nous connaissons favorise plus la démagogie que l'esprit de tolérance nous sachions tous rester fidèles à celui-ci et donner à notre pays, quel que soit l'avenir, une image digne de l'humanisme dont je parlais tout à l'heure et qui doit rester le guide de notre action quotidienne.

Le 15 avril 1987, M. Jacques Pelletier, président du groupe de la gauche démocratique, terminait son intervention en constatant combien la tâche est rude pour vous-même et pour votre gouvernement.

Conscient des difficultés auxquelles vous êtes aujourd'hui encore confronté et pour vous permettre d'assumer cette tâche, la majorité du groupe de la gauche démocratique votera la confiance que vous avez sollicitée. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le Premier ministre, nous sommes sensibles à votre démarche. Une fois de plus, sur votre déclaration de politique générale, vous avez bien voulu demander à notre Haute Assemblée de se prononcer par un vote.

Depuis que vous êtes à la tête du Gouvernement, c'est la troisième fois que vous avez tenu à témoigner l'estime que vous portez au Sénat. Soyez-en sincèrement remercié.

Nous approchons du terme de la dernière session utile avant l'échéance présidentielle. La majorité sénatoriale vous a apporté sans réserve son soutien sans gommer pour autant ses propositions, ses suggestions. Vous-même et l'ensemble des membres de votre gouvernement n'avez cessé de maintenir le dialogue avec elle, en tenant compte des sensibilités respectives de ses composantes. Ce fut encore le cas, et d'une manière très efficace, lors de la discussion de la loi de finances.

Je suis heureux de souligner que, par leurs déclarations, leurs suggestions et leurs votes, les membres de la majorité sénatoriale n'ont jamais compliqué la tâche, souvent difficile, de votre gouvernement. Cela nous a semblé normal. L'accord R.P.R.-U.D.F. « Pour gouverner ensemble » avait été soumis au peuple français, qui l'a approuvé le 16 mars 1986. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vivement demain !

M. Marcel Lucotte. La victoire en 1986, c'était celle de l'union, qui devait se prolonger tout naturellement par la constitution d'un gouvernement d'union. Dans votre gouvernement les deux composantes de la majorité y ont pris une part essentielle et égale.

Depuis près de vingt mois, vous avez fait du bon travail. Vous avez donné à la France la charpente d'une économie de liberté. Vous n'avez pas perdu votre temps, car peu de gouvernements auront, dans des conditions souvent difficiles, fait autant de choses en si peu de temps. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Durant les années de gestion des gouvernements socialistes, le Sénat a été, à maintes reprises, le rempart des libertés et des institutions. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. La liberté n'était pas menacée !

M. Jean Chérioux. Il y a des vérités qui font mal !

M. Marcel Lucotte. Si la vérité gêne, elle n'en reste pas moins la vérité !

M. René-Georges Laurin. Très bien !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pour combien de temps ?

M. Marcel Lucotte. Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, la majorité sénatoriale est toujours unie, c'est une réalité bien vivante, une force de soutien au Gouvernement. (*M. Mélenchon proteste.*)

Lorsque vous êtes venu la première fois devant le Sénat, j'avais eu l'honneur de vous assurer, au nom de cette majorité, qu'elle serait loyale, attentive et réfléchie ; cela a été et restera notre attitude.

Si la partie semble aujourd'hui presque gagnée pour le Gouvernement, c'est grâce à l'énergie exceptionnelle que vous déployez vous-même, monsieur le Premier ministre, au point que certains tremblent pour votre propre santé, en raison de ce que vous faites.

C'est grâce, aussi, à l'action de toute l'équipe gouvernementale. C'est grâce enfin, modestement, chacun à sa place, à la participation de tous les membres de la majorité, et donc de la majorité sénatoriale, que cela a été possible.

M. René-Georges Laurin. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Dans votre intervention jeudi dernier à l'Assemblée nationale, monsieur le Premier ministre, vous avez insisté en conclusion sur la triple signification que revêtait le vote de confiance que vous sollicitiez de la majorité parlementaire : tout d'abord, donner acte au Gouvernement de son action depuis vingt mois ; ensuite, lui confirmer le soutien et la confiance de toute la majorité pour les mois qui nous séparent de l'élection présidentielle ; enfin, manifester la volonté sans faille de la majorité de maintenir son union au service de la France, pour aujourd'hui comme pour demain.

M. Roger Chinaud. Bien sûr !

M. Marcel Lucotte. Le groupe de l'union des républicains et des indépendants du Sénat entend, à la place qui est la sienne, contribuer à cela et définir à son tour « les trois raisons de la confiance ».

La première raison, c'est d'abord le bilan de vingt mois d'action.

Monsieur le Premier ministre, nous sommes nombreux sur ces bancs à reconnaître que les objectifs que vous avez assignés aux politiques économique et budgétaire constituaient un préalable indispensable à tout redressement sain et durable de notre économie.

Les mesures économiques et financières prises par le Gouvernement depuis mars 1986, outre qu'elles constituent un tour de force...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et l'I.G.F. ?

M. Marcel Lucotte. ... dans lequel nous avons pris notre part - notre soutien ayant été constant et attentif - étaient profondément nécessaires.

Sous peine de voir notre économie définitivement distancée par nos partenaires - probablement l'eût-elle été plus sévèrement encore en raison des difficultés que nous n'avons pas

prévues et qui se produisent actuellement... (*Protestations sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*) ... nous devons libérer les prix et les charges, réduire la fiscalité, transformer et moderniser le crédit, développer et adapter les marchés financiers, privatiser les entreprises pour les confronter à la gestion et à la compétitivité, qui sont la règle chez nos partenaires.

Tout cela s'est fait dans des circonstances politiques difficiles, alors qu'il fallait prendre en compte tous les retards structurels dont souffrait notre économie, retards aggravés - il faut le dire et le rappeler - par la gestion hasardeuse et les errances multiples que nous avons connues de 1981 à 1983, notamment. (*Exclamations sur les travées socialistes. - Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Monsieur le Premier ministre, il faut rappeler à vos détracteurs qu'alors que tous nos partenaires conduisaient des politiques restrictives de rigueur, les gouvernements socialo-communiste puis socialiste nous ont lancés dans une politique très divergente, aventureuse sinon aventuriste et, en tout état de cause, hors de proportion avec les capacités réelles de notre économie.

Le résultat fut qu'à partir de 1983 nos partenaires bénéficiaient d'une conjoncture internationale favorable car ils avaient au préalable procédé à un assainissement de leurs comptes extérieurs et renforcé leur compétitivité.

Dans le même temps et après trois dévaluations, notre économie était confrontée aux poids des déficits publics et à un endettement préoccupant. Nous n'avons pu ainsi bénéficier de la reprise de la croissance chez nos partenaires. Il faut rappeler ces vérités, car nous avons parfois la mémoire courte. (*Protestations sur les travées socialistes. - Très bien ! sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Le retard et la faiblesse de nos investissements, la dégradation durable de notre équilibre extérieur, l'absence de compétitivité de notre industrie, la perte de 650 000 emplois...

MM. Amédée Bouquerel et René-Georges Laurin. Très bien !

M. Marcel Lucotte. ... sont autant de facteurs directement imputables aux différents gouvernements socialistes. Non seulement ils n'ont pas aujourd'hui à être des donneurs de leçons, mais c'est à bon droit et avec sérénité que votre gouvernement, monsieur le Premier ministre, est désormais en mesure de nous présenter un premier bilan positif. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

En 1987, la production industrielle aura augmenté de 2 p. 100 ; la hausse des prix sera contenue dans la limite de 3,3 p. 100 ; la situation de l'emploi connaît un mouvement de stabilisation depuis le mois d'avril et l'on enregistre, pour la deuxième année consécutive - après tant d'années de stagnation - une nette reprise de l'investissement.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et le commerce extérieur ?

M. Marcel Lucotte. Tous ces résultats témoignent de ce que, malgré une situation internationale difficile, notre économie est désormais bien engagée sur la voie du redressement.

Le budget pour 1988, que nous venons d'examiner et d'adopter, nous a également de ce point de vue conforté dans notre jugement. Les orientations de ce budget doivent permettre de concrétiser et de parachever les objectifs de la politique engagée en avril 1986.

La poursuite de la réduction du déficit budgétaire est indispensable pour consolider la désinflation et créer un environnement fiscal et financier plus favorable à l'investissement.

Ce budget permettra également d'alléger les charges des entreprises et de conduire une politique active de soutien en faveur de la recherche. Il permettra aussi une évolution de la fiscalité indirecte, qui prépare notre industrie à la concurrence du grand marché européen mais qui est un facteur de justice fiscale et - disons-le - de justice sociale.

Au cours de cette discussion, le Gouvernement a de plus su faire preuve de pragmatisme en tenant compte d'un certain nombre de propositions de la majorité sénatoriale.

C'est au vu de tous ces éléments que nous avons aujourd'hui la conviction que l'action du Gouvernement a, en ce domaine, été efficace. Malgré certaines contraintes et une marge de manœuvre réduite, notre situation économique s'est considérablement améliorée.

Vingt mois d'action, c'était - vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre - une période difficile au plan national avec une cohabitation qui aurait pu être une rude épreuve pour nos institutions et qui, en tout cas, ne facilitait jamais la tâche du Gouvernement. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ni celle du Président de la République !

M. Marcel Lucotte. C'était une période cruciale au plan international et tant l'échec de Copenhague que l'accord de Washington passé par-dessus la tête des Européens en sont, depuis quelques jours, une triste démonstration.

Ce bilan est positif. Les engagements pris ont été tenus. Vous n'avez pas été le Gouvernement des fausses promesses, vous avez été celui des paroles tenues. (*Applaudissements sur les mêmes travées.*)

Nous avons la conviction que l'action entreprise a été utile à la France. Des résultats concrets, que j'évoque simplement, en témoignent : limitation de l'inflation, libéralisation des prix et de l'économie, privatisations utiles et réussies, diminution de la pression fiscale, réduction du déficit budgétaire de 25 p. 100 en trois ans, augmentation de notre production industrielle, redémarrage de l'investissement au sein des petites et moyennes entreprises, remarquables résultats obtenus par le ministre de l'intérieur et votre Gouvernement dans le domaine de la sécurité des Français. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Peut-être ne l'avons-nous pas assez dit. Il faut le faire savoir davantage. Ce bilan est l'œuvre commune du Gouvernement et du Parlement. Sous votre conduite, nous l'avons réalisé ensemble, nous avons à le défendre ensemble parce que nous pouvons en être fiers ensemble. (*Très bien ! et nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

C'est la première raison de la confiance. La deuxième raison, c'est la nécessaire cohésion de l'action gouvernementale et majoritaire dans les mois qui nous séparent de l'élection présidentielle.

Ces cinq mois ne doivent pas être 150 jours perdus pour la France. Ce serait le cas si l'action du Gouvernement se trouvait paralysée et son autorité diminuée par un quelconque manque de cohésion.

Ce ne sera pas facile ni sur le plan national ni sur le plan international.

Sur le plan national, le légitime débat démocratique dans la perspective de l'élection présidentielle doit avoir lieu. Mais il ne doit signifier, au sein de la majorité, ni campagne prématurée ni surenchère démagogique. Il ne doit pas obérer l'action quotidienne. Mais cela ne veut pas dire non plus que celle-ci doit jusqu'au bout devenir l'alibi suprême pour qu'aucun débat n'ait lieu.

Sur le plan international, la situation est tout aussi difficile. Le rendez-vous que les Douze se sont fixé à Bruxelles en février sera peut-être celui de la dernière chance avant longtemps pour l'Europe. Dans cette perspective, des querelles franco-françaises exacerbées seraient suicidaires pour nous tous.

Au sein de la majorité, nous avons confiance en cette deuxième raison de la confiance, car le problème ne doit pas se poser.

Nous avons, en France, jusqu'aux prochaines échéances, une triple majorité.

Une majorité d'idées : il y a chez les Français un large accord sur les libertés individuelles, économiques et sociales. Toujours - ne fût-ce qu'au premier tour, pour de multiples raisons - la majorité de la France est restée la même. Elle n'a pas changé.

Une majorité gouvernementale : votre équipe, monsieur le Premier ministre, n'a jamais été paralysée de l'intérieur dans son action, comme le sont parfois les coalitions.

Une majorité parlementaire enfin, qui n'a jamais fait défaut au Gouvernement : une confortable majorité au Sénat, quatre voix à l'Assemblée nationale, qui ont rendu cette majorité encore plus soudée et efficace.

Il n'y a pas de motif que cela change dans les vingt semaines qui viennent. C'est la deuxième raison de la confiance.

M. Jean-Luc Mélenchon. Si, il y a de bonnes raisons que cela change !

M. Jean Chérioux. Taisez-vous !

M. Marcel Lucotte. La troisième raison de la confiance réside dans la nécessité de manifester clairement, devant l'ensemble de nos concitoyens, la volonté de notre majorité de maintenir son union au service de la France.

L'union n'est pas seulement un moyen de gagner. L'union est la condition indispensable pour gouverner.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. C'est l'état de l'union ! (Sourires.)

M. Marcel Lucotte. Il n'y aura pas demain de victoire sans l'union. Il n'y aura pas après-demain de gouvernement sans l'union.

M. Roger Chinaud. Bien sûr !

M. Marcel Lucotte. Unie, notre majorité peut l'emporter. Divisée, elle risquerait de perdre.

Mais cette union, pour être efficace, doit être réciproque. Elle est exigeante. Il ne suffit pas d'être pour l'union lorsque l'on croit que l'on va en bénéficier. Il faut l'être aussi même si l'on n'en est pas directement bénéficiaire.

Mme Hélène Luc. Vous avez vraiment des problèmes !

M. Marcel Lucotte. Personne n'a le monopole de cette union, ni nous ni nos partenaires. Personne n'a le monopole de notre majorité, ni l'U.D.F. ni le R.P.R.

En vérité, notre union n'a de valeur que si elle entraîne - et c'est le cas - une majorité de Français, que si elle est portée - et c'est le cas - par une majorité de Français.

Mme Hélène Luc. Non, ce n'est pas le cas !

M. Marcel Lucotte. Ne parlez pas d'union, madame ! Vous êtes vraiment le plus mauvais expert en la matière. (Rires et applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)

Mme Hélène Luc. Il n'y aurait pas toutes ces manifestations, si vous étiez soutenus par la masse des Français !

M. Marcel Lucotte. Chacun fait son ménage chez soi, madame ! (Nouveaux rires et nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.)

Mme Hélène Luc. Je vous fais peur, quand même !

M. Marcel Lucotte. Si nous sommes unis aujourd'hui et demain, c'est pour l'être aussi après l'échéance présidentielle. Et nous ne le serons à ce moment-là que si nous avons su l'être réellement avant.

M. Michel Miroudot. C'est vrai !

M. Marcel Lucotte. C'est la troisième raison de la confiance. Celle-ci s'inspire d'ailleurs de l'attitude, depuis vingt mois, de la majorité parlementaire, qui a donné l'exemple de l'union.

Pas une voix ne vous aura manqué, monsieur le Premier ministre, à l'Assemblée nationale. Au Sénat, où la concertation aura été permanente, pas une voix non plus ne vous manquera.

Le soutien de la majorité sénatoriale a été et reste exclusivement guidé par la préoccupation de jouer un rôle important, s'il le fallait, pour le second tour de l'élection présidentielle. Pour cela, le succès de l'action gouvernementale est indispensable. Le temps qui reste d'ici à cette échéance capitale ne doit pas être gâché.

Nous souhaitons que demain l'œuvre de redressement commencée soit poursuivie. C'est la seule voie qui permette à notre pays de retrouver sécurité, compétitivité, prospérité.

Pour cela, nous tenons à conserver l'union de la majorité que nous avons forgée dans les temps difficiles. Qu'on ne compte pas sur la majorité sénatoriale, diverse et différente mais complémentaire dans ses composantes et s'en enrichissant, pour porter atteinte à l'indispensable union. L'intérêt

national commande au contraire de la renforcer encore. C'est la raison essentielle pour laquelle notre soutien ne vous sera pas marchandé.

Comme dimanche dernier pour le budget, notre vote sera sans réserve, sans arrière-pensée, sans état d'âme. Je me répéterai volontairement, au risque de lasser certains collègues, mais c'est mon intime conviction : une seule chose est capitale, gagner en 1988. (Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.)

Les présidents des différents groupes m'ont chargé d'aider à la coordination de la majorité sénatoriale. Je puis vous assurer qu'elle n'est pas près de se diviser. Je vous affirme que mon souci personnel sera de préserver en permanence cette union. La majorité sénatoriale entend contribuer au succès de celui que le suffrage universel aura librement placé en tête du premier tour.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. M. Mitterrand ?

M. Marcel Lucotte. Il sera de « chez nous » (Rires sur les travées socialistes) et il aura le redoutable honneur d'être le 8 mai 1988 le candidat unique de la majorité, c'est-à-dire porteur de tous nos espoirs. Pas une voix de la majorité sénatoriale ne lui manquera alors parce que nous voulons un président pour une France forte, libérale, tournée vers l'avenir, une France qui retrouve un grand dessein fait, comme vous l'avez excellemment dit, monsieur le Premier ministre, d'excellence et de générosité. (Applaudissements prolongés sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R. - Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.)

M. le président. La parole est à M. Romani.

M. Roger Romani. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, qu'aujourd'hui encore nous apportons notre soutien au Gouvernement ne surprendra pas. Mais ce soutien est beaucoup plus qu'une formalité. Nous le ressentons comme nécessaire, non seulement parce que le Gouvernement doit affronter des problèmes particulièrement graves, mais aussi parce que la dualité de l'exécutif requiert de la part de la majorité une cohésion et un appui sans faille.

Ce soutien, monsieur le Premier ministre, nous vous l'apportons sans arrière-pensée, convaincus que la politique que vous conduisez aujourd'hui est bonne pour la France.

Mais nous vous savons trop exigeant vis-à-vis de vous-même pour que vous vous contentiez d'éloges.

Je vais donc essayer, si vous le voulez bien, de vous dire, au nom du groupe du R.P.R., ce que nous avons ressenti au Sénat depuis le mois de mars 1986, puis, comme vous nous y avez invités dans votre déclaration de politique générale, tenter à mon tour de dépasser la conjoncture pour réfléchir sur les actions à mener par notre majorité au cours des prochaines années.

Je m'arrêterai d'abord un instant, mes chers collègues, sur la signification politique et institutionnelle que revêt le fait de demander au Sénat, pour la quatrième fois depuis 1986, l'approbation d'une déclaration de politique générale, en application de l'article 49, alinéa 4, de la Constitution.

Cette attention portée au Sénat ne s'est pas limitée à ces quelques rendez-vous solennels.

Elle a été présente au quotidien à travers le nombre sans précédent de textes déposés sur le bureau du Sénat en première lecture, et non des moindres : référendum en Nouvelle-Calédonie, mutualisation du crédit agricole, indemnisation des rapatriés, réforme de l'audiovisuel, réforme des bourses de valeurs et des marchés à terme, réforme pénitentiaire, tous les textes relatifs aux collectivités locales, et encore je suis loin de les citer tous. (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur quelques travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.)

Ce n'était bien souvent, en fait, que la réponse à l'action menée de façon continue par ce qui n'était alors que l'opposition sénatoriale et qui a incarné à elle seule pendant cinq ans les espoirs de l'opposition tout court. (Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur quelques travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.)

Il était donc logique aussi que les suggestions de la majorité sénatoriale soient largement prises en compte.

Je ne me souviens pas, à cet égard, qu'aucune de nos commissions se soit vraiment sentie frustrée par les attitudes de vos ministres. Je dirai que, bien au contraire, c'est auprès d'elles qu'ils sont souvent venus prendre conseil, et parfois même - allez, disons-le - leçons.

Les projets gouvernementaux, qui constituaient autant de réponses communes aux préoccupations des Français, sont ainsi sortis enrichis des débats sénatoriaux. Je n'en citerai qu'un exemple, qui est, pour nous, à la fois important et significatif : c'est au Sénat, mes chers collègues, que l'on doit la définition du système d'indemnisation des victimes d'attentats terroristes.

A aucun moment, et alors même que la marge de manœuvre du Gouvernement est infiniment plus grande au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, aucune des voix de tous les groupes qui constituent la majorité sénatoriale ne vous a fait défaut, c'est-à-dire que vous n'avez pas tant rencontré au Sénat un soutien mais, bien mieux, une adhésion.

C'est grâce à la vertu d'une telle méthode que les sénateurs de la majorité pourront prolonger leur union, comme le disait fort justement mon collègue et ami Marcel Lucotte, avant comme après l'élection présidentielle. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur quelques travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.)*

Pour ma part, je le dis avec force et conviction, je ne vois pas comment cette élection, si nous restons unis comme aujourd'hui, pourrait ne pas réaliser enfin l'harmonie entre la majorité sénatoriale et la nouvelle majorité présidentielle. Quel meilleur aboutissement, mes chers collègues, pourrions-nous souhaiter pour nos efforts communs ?

Je vous invite donc, monsieur le Premier ministre, pour pouvoir continuer à bénéficier de ce soutien exceptionnel, à répondre aux aspirations qui s'exprimeront dans ce débat.

Cette union devrait, à mon sens, trouver sa force à la fois dans le souvenir de la parole que vous avez tenue et dans les perspectives audacieuses d'espoir que vous avez esquissées.

Ici même, le 15 avril 1986, vous avez défini « un projet de gouvernement à la mesure de ce que la France attendait... avec tout à la fois audace et pragmatisme sur une voie résolument nouvelle ».

Beaucoup de vos engagements ont été tenus, au-delà même parfois de ce que les sceptiques, fort nombreux alors, imaginaient.

Je n'en citerai que quelques-uns, non sans avoir souligné les obstacles nombreux mis sur votre route par les moyens les plus divers.

Un politologue éminent a écrit, voilà quelques jours, que la cohabitation avait fait de la présidence de la République « une présidence relative ». Il aurait tout aussi bien pu souligner les difficultés d'un Premier ministre face à un Président de la République qui demeurerait, selon certains observateurs, au minimum l'inspireur de l'opposition.

M. Jean Delaneau. Absolument !

M. Roger Romani. Je suis convaincu que l'opinion mesurera le jour venu la somme d'efforts et le caractère qu'il a fallu pour mener quand même l'action résolue et patiente qui fut la vôtre ; les Français, monsieur le Premier ministre, le sentent bien. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

Les garanties pour l'avenir proviennent d'abord de la fidélité à vos idées dont vous avez fait preuve dans le présent : vous aviez dit ici même qu'il ne peut y avoir de liberté sans sécurité ; vous aviez refusé alors l'opposition entre une police qui arrêterait les criminels et une justice qui se montrerait indulgente. Ces promesses ont été tenues et il me plaît à souligner qu'elle le furent d'abord par un sénateur, qui de plus est mon prédécesseur et qui est notre ami : Charles Pasqua. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.)*

Je ferai simplement remarquer que ce sont les mesures que nous avons votées - et sans qu'en aucune manière les libertés aient été réduites - qui ont permis l'arrestation des terroristes d'Action directe et les coups portés à l'ex-F.N.L.C., pour ne citer que quelques cas.

Dans le domaine économique, avec le ministre d'Etat, Edouard Balladur, et le ministre du budget, Alain Juppé, vous avez, en moins de dix-huit mois, redonné à la France la

capacité de répondre aux exigences du futur et aux défis qui nous attendent. Votre gouvernement a accompli une œuvre de modernisation considérable qui va porter ses fruits.

Vous avez construit, monsieur le Premier ministre, une France mieux respectée à l'extérieur et plus protectrice de ses ressortissants d'outre-mer, une France fidèle à son message universel.

Vous avez veillé aussi, grâce à l'aide de M. Séguin, à ce qu'elle soit plus solidaire encore à l'intérieur.

Pour la première fois depuis quatorze ans, le chômage a reculé et vous avez procédé à la consultation sans précédent que constituent les états généraux de la sécurité sociale ; vous avez réellement pris en compte le sort de nos compatriotes rapatriés et, je le dis car c'est pour le Sénat une fierté, le sort de nos compatriotes français musulmans.

Ces quelques traits montrent, à l'évidence, non seulement l'étendue de votre action mais aussi sa nature. Elle a consisté, ce qui était une gageure, à aborder l'ensemble des grands problèmes de notre société. La seule description des actions menées - il faudrait ajouter celle de M. Léotard en matière culturelle et audiovisuelle ou celle de M. Méhaignerie pour l'aménagement du territoire et le logement - montre à l'évidence que vous avez pris ces problèmes à bras le corps et qu'il s'agit, plus que de mesures ponctuelles, d'une véritable adaptation de nos institutions, et de nos modes d'action à l'état réel de notre société.

Mme Hélène Luc. Le 12 décembre, les locataires seront dans la rue ! *(Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

Eh oui ! Cela vous gêne !

M. Roger Romani. Telle est votre démarche, et je ne peux que me féliciter de la précision des propositions contenues dans votre déclaration.

Vous avez raison, monsieur le Premier ministre, au moment où chacun s'interroge sur le marché unique européen, de mettre l'accent sur l'adaptation de la formation pour la jeunesse et la cohésion sociale de ce vieux pays pétri d'histoire dont parlait le général de Gaulle.

Monsieur le Premier ministre, le moment est venu de donner aux jeunes Français les moyens de répondre aux défis difficiles qui les attendent. Ils ont besoin pour cela d'un appareil de formation moins rigide tourné vers le monde économique et faisant sa juste place à la formation permanente.

Cette formation, dans un monde éternellement changeant et interdépendant, ne doit ni oublier nos traditions, ni méconnaître les nouvelles exigences non seulement technologiques mais aussi linguistiques. La défense du français passe aussi par une plus grande ouverture sur le monde. Le temps n'est plus au contentement de soi-même ; il ne suffit pas de bien accueillir les autres, il faut désormais aussi être offensif et respecté chez eux.

C'est le prix que la France doit payer pour pouvoir exercer le rôle moteur et unificateur auquel sa situation et son histoire la prédestinaient en Europe. Ce n'est pas le moment d'ignorer nos valeurs et, en particulier, nos valeurs morales.

Le deuxième axe que je vous suggère a trait à nos collectivités locales et à l'aménagement du territoire. Plus qu'aucun autre pays en Europe, la France a un grand territoire et elle doit veiller à éviter sa désertification. C'est dans ce contexte que doit continuer à se développer notre politique agricole, politique de produit et de concurrence par la qualité, mais aussi politique d'aménagement.

Entreprise de longue haleine, la décentralisation appelle des adaptations ; vous les avez entreprises mais elles sont loin d'être terminées tant elles soulèvent de problèmes de fond ; je pense à la réforme de la fiscalité locale, que vous seriez le premier dirigeant à réussir. Il va de soi que, désormais, elle ne peut être entreprise sans la prise en compte de l'échéance de 1992. Il faut encore mentionner le problème de la superposition des niveaux qui, appelle de nouvelles clarifications. Citons en outre les exigences de solidarité qui ont été quelque peu oubliées et sans lesquelles il ne peut y avoir de politique locale vraiment autonome.

Enfin, l'exigence de cohésion sociale requiert un accord en profondeur de la nation sur les choix à long terme et appelle non l'assistance mais l'implication de tous dans un nouveau destin.

Vous avez eu raison, monsieur le ministre, de poser les problèmes dans la perspective, toute proche, du troisième millénaire. C'est, en effet, à ce niveau-là qu'il convient de placer l'action politique, inséparable à nouveau d'une perspective historique.

Vous êtes ainsi fidèle au message du général de Gaulle, pour qui « être grand, c'est soutenir une grande querelle ». Vous avez raison de proposer la grandeur aux Français ; on a vu tout récemment, samedi dernier, que l'on ne faisait jamais appel en vain à la noblesse de leurs sentiments.

Vous introduisez aujourd'hui, dans la conduite de l'action gouvernementale, votre dimension personnelle, encore trop méconnue, qui veut que, les années de gestion et d'idéologie étant passées, le peuple français se réconcilie dans la fierté de lui-même et dans une volonté nouvelle. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Allouche. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Guy Allouche. Monsieur le Premier ministre, objectifs atteints - avez-vous déclaré - vingt mois après votre arrivée au Gouvernement. Et si nous dressions un autre bilan que celui que vous nous présentez ?

C'est l'objet du débat qui nous réunit ce soir, même si, aux termes du communiqué de Matignon, « c'est le sommet de Copenhague et une plus grande affirmation des solidarités européennes qui le nécessitent ».

Est-ce crédible de décider, à la hâte, le mardi, un vote de confiance à l'Assemblée nationale pour le jeudi, en vue d'un sommet européen prévu de longue date et se tenant le samedi suivant ? De plus, pour nous, sénateurs, ce sommet est désormais derrière nous.

Est-ce sur la poursuite de votre action en matière de redressement économique que doit porter notre débat ? Pas vraiment, Assemblée nationale et Sénat, dans leur majorité, viennent d'approuver le budget de 1988, ses orientations et leurs traductions budgétaires.

Voulez-vous montrer que vous ne vous laissez pas distraire par l'échéance de l'élection présidentielle ? Voyons, monsieur le Premier ministre, vous ne pensez qu'à cela !

M. Philippe de Bourgoing. Et vous ?

M. Guy Allouche. Depuis quelques mois, tous vos discours sont plus ceux d'un candidat en campagne que ceux d'un Premier ministre en charge des affaires du pays. (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Roland Ruet. Et Tonton ?

M. Marcel Debarge. Et la tolérance ?

M. Jacques Bialski. On vous a écoutés, faites de même !

M. Guy Allouche. Ce débat a-t-il pour but de continuer à vous faire bénéficier de l'appui sans faille de la majorité élue le 16 mars ? Allons donc ! Cet appui sans faille, vous pouvez l'obtenir chaque matin. Cette confiance a-t-elle valeur d'engagement ? Sûrement pas ; d'ailleurs, monsieur le Premier ministre, vous en savez quelque chose, car en quoi vos appuis sans faille, multiples et systématiques, de l'action menée par M. Raymond Barre de 1978 à 1981 vous ont-ils empêché de faire battre M. Giscard d'Estaing et M. Barre en 1981 ? (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Oh ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

En réalité, l'intention inavouée mais, ô combien aveuglante, est que vous voulez ligoter vos partenaires d'aujourd'hui, qui, dès la fin de la session parlementaire présente, seront vos adversaires. Vous voulez les condamner au silence ; ils doivent approuver sans réserve votre bilan, comme l'a affirmé récemment M. Alain Juppé. C'est une belle habileté tactique !

Nous socialistes, sachez-le d'emblée, nous ne faisons aucune distinction entre votre politique et celle menée alors par M. Barre. Vous approuviez la sienne, il approuve la vôtre.

Et ce grand économiste espère faire oublier qu'il a été : M. « 14 p. 100 d'inflation », M. « 1 700 000 chômeurs », qu'il a battu le record du nombre de conflits sociaux, du recul de l'investissement industriel. (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Et ce M. Barre-là pense que les Français ont la mémoire courte !

D'ailleurs, vous-même, M. le Premier ministre, vous n'en voulez plus, vous l'affronterez dans une primaire au sein du camp majoritaire, ce qui est d'ailleurs prometteur quant à la hauteur du débat, même si, au second tour, vous vous ferez violence.

Devant le Parlement et l'opinion publique, vous dressez un bilan fait d'or et de lumières, lesquelles aveuglent plus qu'elles n'éclairent.

Examinons quelques indicateurs économiques.

L'inflation : elle reste faible, c'est vrai (*Ah ! sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*), mais vous poursuivez ce que MM. Mauroy et Fabius ont fait en la ramenant de 14 à 3 p. 100. (*Vives protestations sur les mêmes travées. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Marcel Debarge. C'est la vérité !

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de vous écouter dans le calme et le respect mutuel de vos opinions.

M. Bernard Barbier. Il ne faut pas nous provoquer !

M. Guy Allouche. L'emploi : vous fustigiez le traitement du chômage, vous préconisiez son traitement économique ; vous vitupérez la rigidité de l'emploi et vous avez cédé à l'escroquerie morale du C.N.P.F. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur quelques travées de l'union centriste*) en supprimant l'autorisation administrative de licenciement, qui devait créer 370 000 emplois, alors qu'elle a déjà induit, en réalité, 60 000 chômeurs de plus ! (*M. le Premier ministre rit. - Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur quelques travées de l'union centriste.*)

Je vous vois sourire, monsieur le Premier ministre. Pourtant, M. Séguin l'a lui-même reconnu.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je ne souris pas, je ris !

M. Guy Allouche. C'est encore plus grave !

Depuis, la réalité vous a imposé le retour au traitement social, et à forte dose. Malgré cela, il y aura 200 000 chômeurs de plus en 1987. Il n'y a que M. Balladur pour croire que l'homme peut remplacer l'Etat dans le traitement des problèmes économiques et sociaux, à un point tel que le dialogue social n'existe plus dans notre pays, ou alors, s'il existe, c'est à votre façon. J'en veux pour preuve l'intervention des C.R.S., hier, contre les salariés de la Banque de France (*Vives protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R. - Applaudissements sur les travées socialistes*) ou, il y a quelques jours, la mort de M. Barbier, qui manifestait paisiblement !

Vous avez donc un gros budget parce que vous connaissez de gros problèmes et ce, jusqu'en juin 1988. Mais après, qu'en sera-t-il ? C'est ce que d'aucuns, et non des moindres, ont appelé une « bombe à retardement ». L'essentiel pour tous est ce que vous direz aux électeurs pendant la campagne électorale de 1988.

La sécurité sociale : vous venez d'annoncer un train de mesures de l'ordre de trois milliards à quatre milliards de francs. Or, M. Séguin a évalué les besoins pour l'exercice 1988 à environ 25 milliards de francs. L'échéance présidentielle vous contraint à ne pas dire qui paiera la note. Vous confiez le soin au Conseil économique et social de faire des propositions.

Déjà, en 1987, vos mesures ont pénalisé les personnes âgées et les foyers modestes. Fallait-il organiser ce grand spectacle médiatique qu'ont été les états généraux pour aboutir à ces mesures ?

M. Jean-Luc Mélenchon. La baleine a accouché d'un poisson d'avril !

M. Guy Allouche. La croissance : selon vous, elle devait être de 2,8 p. 100 en 1987. Hélas ! l'I.N.S.E.E. espère au mieux qu'elle atteindra 1,5 p. 100.

Le commerce extérieur : 31 milliards de francs de déficit en 10 mois, de janvier à octobre 1987. Pauvre M. Noir, qui en arrive à ferrailer avec les revendeurs de téléviseurs pour préserver les intérêts non des consommateurs, mais du libéralisme économique !

M. Philippe de Bourgoing. Il vaut mieux vendre des armes à l'Iran !

M. Guy Allouche. Quant aux privatisations, que disiez-vous à l'Assemblée nationale le 7 avril dernier ? « Les privatisations, en dépit des pronostics pessimistes de certains experts, connaissent un succès extraordinaire. Comment ignorer désormais l'immense succès populaire des privatisations, qu'il s'agisse du personnel ou des petits épargnants. Il ne s'agit pas simplement d'un succès économique, mais d'une profonde révolution dans notre société. »

Voilà ce que vous disiez devant l'Assemblée nationale !

Depuis, matraqués par une campagne de séduction, les Français vous ont fait confiance et ont été piégés. Vous avez découragé l'épargne populaire au profit de la Bourse et de ses aléas. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Que reste-t-il de votre capitalisme populaire à l'heure où les cours des actions des petits porteurs s'effondrent...

M. Amédée Bouquerel. C'est faux !

M. Guy Allouche. ... et que, seule, la valeur des noyaux durs, secrètement mis en place par M. Balladur, reste l'élément stable de cette aventure et ce, parce qu'ils ont confisqué à leur profit tous les pouvoirs de décision dans les entreprises privatisées.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Absolument !

M. Guy Allouche. Dans quelques mois, nous connaissons, hélas ! les conséquences récessives de la crise boursière dans notre pays.

M. René Rénault. Mais oui !

M. Guy Allouche. Cela est reconnu par tous, excepté le R.P.R., qui demeure dans un optimisme de plus en plus décalé. (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Robert Calmejane. Si nous sommes décalés, vous êtes décadents !

M. Guy Allouche. S'agissant des problèmes de société, pouvez-vous être fiers de ce qui s'est fait depuis mars 1986 pour l'éducation et la jeunesse ? (*Oui ! sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Marc Bouff. Non !

M. Guy Allouche. Pendant vingt mois, vous êtes restés sourds aux demandes, ô combien légitimes, vous avez supprimé des milliers de postes d'enseignants (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*), la formation a été négligée, vos budgets ont été en complet décalage avec les besoins et objectifs affirmés et, comble d'incohérence, vous annoncez hier qu'il faut créer 400 000 postes d'enseignants d'ici à l'an 2000 pour faire face aux problèmes !

Pour longtemps, monsieur le Premier ministre, la tragédie de décembre 1986 symbolisera votre conception du dialogue avec la jeunesse légitimement inquiète pour son avenir. (*Protestations sur les mêmes travées. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

En matière de communication audiovisuelle, M. Léotard nous avait assurés que la privatisation induirait le mieux-disant culturel. Quel échec ! Où sont les grandes œuvres signées Santelli, Bluwal ? Depuis un an, c'est l'américanisation de la télévision, l'indigence des programmes, le sous-développement culturel des Français par la télévision, la crise de la production cinématographique avec, en prime, la mainmise des puissances de l'argent sur la télévision et les radios et le quadrillage systématique du R.P.R. (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*) au point que les Français doutent de l'objectif...

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Il y a erreur !

M. Guy Allouche. ... et de l'honnêteté des médias. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Quant à la C.N.C.L., elle est désormais moribonde, car elle a démontré, en quelques mois de fonctionnement, qu'elle n'était que la caricature d'une institution indépendante.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Elle ne marche pas... droit !

M. Guy Allouche. Je reconnais bien volontiers que, dans le domaine de la sécurité, des points ont été marqués. (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*)

M. Bernard Barbier. Quand même !

M. Guy Allouche. Nous ne faisons pas preuve de manichéisme qui vous caractérise ! (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Paul Loridant. Très bien !

M. Amédée Bouquerel. Vous ne pouvez pas tout nier !

M. Guy Allouche. Le sentiment de sécurité est fort aujourd'hui.

M. Henri de Raincourt. Ah !

M. Guy Allouche. Modernisation de la police, moyens nouveaux grâce à M. Joxe... (*Rires et exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je me permets de vous rappeler que vous avez voté contre son projet à l'Assemblée nationale et au Sénat. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. - Applaudissements sur les travées socialistes.*) Consignes nouvelles, providence peut-être, peu importe, les faits sont là.

A propos des otages, nous avons tous applaudi à leur retour sur le sol national...

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Quand même !

M. Guy Allouche. Avec tous mes amis socialistes...

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. Mais, mais !

M. Guy Allouche. Il n'y aura pas de « mais » ! (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*) Je forme le vœu le plus ardent que nos trois derniers compatriotes encore retenus passent les fêtes de fin d'année dans leurs familles. Ce serait un merveilleux Noël pour eux et pour la France tout entière. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Je vous approuve aussi, monsieur le Premier ministre, quand vous avez déclaré, voilà quelques jours à un grand quotidien du Nord : « Je plains ceux qui seraient tentés de jouer avec la liberté et la vie de nos compatriotes pour tirer un quelconque bénéfice personnel. »

Ni rançon, ni vente d'armes, ni marchandages, ni négociations diplomatiques, avez-vous déclaré. Soit. Vous ne pourrez vous abriter longtemps derrière le rideau de fer qu'est, pour vous, le secret d'Etat érigé en système. Il faudra bien éclairer tôt ou tard l'opinion publique sur vos principes, vos intentions et surtout vos actes, notamment les raisons réelles et les conditions de l'expulsion récente d'opposants à un régime qu'hier encore on condamnait, qu'avant-hier on soutenait. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

MM. Philippe de Bourgoing et Marcel Lucotte. Et à qui vous vendiez des armes !

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. Et Hernu ? Et Luchaire ?

M. Guy Allouche. Vous aurez remarqué, monsieur le Premier ministre, que l'analyse que nous faisons de votre bilan ne coïncide pas, tant s'en faut, avec la vôtre.

M. Marcel Daunay. C'est normal !

M. Guy Allouche. Premier ministre candidat, vous vous répandez dans le pays avec une sollicitude préélectorale jamais égalée. (*Rires sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Philippe de Bourgoing. Candidat président !

Plusieurs sénateurs sur les travées du R.P.R. Commis voyageurs !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Laissez parler M. Allouche. Je vous en prie, monsieur le président, faites quelque chose !

M. Guy Allouche. Les promesses pleuvent. Vous savez que vous n'aurez pas à les honorer, car, pour vous, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent ! (*Exclamations sur les travées du R.P.R.*)

M. Gérard Larcher. Elle est bonne !

M. Guy Allouche. Nous ne sommes pas les seuls à penser ainsi. Depuis janvier 1987, vos amis ont perdu la majorité des élections cantonales partielles.

M. René-Georges Laurin. Sauf dimanche dernier !

M. Michel Miroudot. Et Marseille ? ...

M. Guy Allouche. C'est le signe que les Français rejettent vos options libérales (*Applaudissements sur les travées socialistes*) ainsi que la vision et l'organisation de la société que vous leur proposez.

M. Philippe de Bourgoing. Marseille ! ...

M. Guy Allouche. Ils n'acceptent pas - ils vous le diront de plus en plus fort - votre société à deux vitesses...

M. René Régnault. Très bien !

M. Guy Allouche. ... avec un pouvoir d'achat qui régresse ou stagne pour les revenus faibles ou moyens, et un autre qui augmente sensiblement, pour les revenus importants, ...

M. René Régnault. Tout à fait !

M. Guy Allouche. ... avec une sécurité sociale à deux vitesses, avec une fiscalité encore plus injuste qui frappe essentiellement les ménages à revenus faibles et moyens, compte tenu des prélèvements sociaux (*Protestations sur les travées du R.P.R.*), avec un revenu de l'argent supérieur à celui du travail, avec une citoyenneté à deux vitesses, même si vous tentez de vous racheter une conscience avec la publication du rapport Hannoun, dont le maître mot est « intégration » alors que, depuis vingt mois, vous vous acharnez à mettre en œuvre une politique d'exclusion. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Tout cela, les Français vous le signifieront dans les mois qui viennent (*Oh ! sur les travées du R.P.R.*). En cela, ils seront comme la très grande majorité des parlementaires, députés et sénateurs, qui vous empêcheront de franchir la barre du premier tour en avril 1988. (*Rires sur les mêmes travées.*)

Pour faire illusion, pour masquer la réalité, parce que vous êtes à la tête d'une droite incapable de maîtriser les grands problèmes qui se posent à la France,...

M. Marcel Lucotte. Vous avez réussi, vous ?

M. Guy Allouche. ... vous cherchez, dans une campagne de diffamation contre le parti socialiste, une diversion à vos difficultés. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Rires sur certaines travées de l'U.R.E.I.*)

Le cynisme...

M. Marcel Lucotte. Hernu !

M. Guy Allouche. ... va jusqu'à laisser agir vos amis, avec des méthodes condamnables, pendant que vous, leur chef, vous jouez le père noble se refusant d'exploiter ces affaires.

Jamais, dans notre pays, la justice n'a autant été le bras séculier du pouvoir politique ! (*Applaudissements sur quelques travées socialistes.*)

M. René Régnault. Très vrai ! C'est lamentable !

M. Guy Allouche. Dans une démocratie digne de ce nom, si la politique recherche ce qui est bon pour la société, la justice se doit de rechercher ce qui est légitime pour le citoyen.

Avec vos pressions, la justice est-elle encore dans la justice ? Est-il pensable que le cours de la justice puisse être frappé du sceau du soupçon ? Est-il tolérable que les citoyens se convainquent peu à peu de la complaisance de certains juges à l'égard du pouvoir politique ? On amplifie certaines affaires quand, dans le même temps, on en minimise d'autres.

M. Roland Grimaldi. Très bien !

M. Guy Allouche. N'est-ce pas ce qu'on appelle, là aussi, une justice à deux vitesses ?

M. Bernard Barbier. Trop facile !

M. Guy Allouche. On verrouille certaines instructions quand, dans le même temps, on en déverrouille d'autres fort opportunément.

M. Michel Miroudot. Ben voyons !

M. Guy Allouche. On dépose plainte contre le journal *Le Monde*, qui a eu raison de s'intéresser de près aux démêlés du garde des sceaux, qui aurait dû démissionner au nom même de l'éthique de la fonction gouvernementale ; mais on ne dépose pas plainte contre *Le Figaro* (*M. Raymond Bourguine proteste*) qui publie un dossier « confidentiel défense » venu tout droit d'un ministère. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Dans tout cela, monsieur le Premier ministre, que devient le symbole de la balance dans la justice ?

Nous disons clairement qu'à l'état de droit ne doit pas être subrogé le seul droit de l'Etat. A ce rythme-là, la raison d'Etat finira par ridiculiser la justice française, ce qui mettrait en péril notre démocratie.

Monsieur le Premier ministre, en 1974 et 1981, deux candidats de votre camp majoritaire ont subi vos campagnes de diffamation, et vous n'en avez guère tiré profit.

Vous récidivez cette fois encore, depuis quelques mois contre le parti socialiste et, depuis peu, contre un autre candidat.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Absolument ! Le troisième !

M. Guy Allouche. Vous voulez atteindre le parti socialiste, ses responsables et, par contrecoup, le chef de l'Etat en raison de sa grande popularité... (*Rires et exclamation sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Bernard Barbier. Tu parles !

M. Amédée Bouquerel. On verra bien !

M. Guy Allouche. ... et de la bonne image de marque du parti socialiste. (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

M. Marcel Lucotte. Ce n'est pas la raison !

Un sénateur socialiste. Coupez-leur la parole, monsieur le président !

M. Guy Allouche. Monsieur le Premier ministre, c'est mal nous connaître et, je crois pouvoir dire que c'est mal le connaître, car si, comme nous l'espérons et bien au-delà des rangs socialistes, le chef de l'Etat est de nouveau candidat. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)...

M. Amédée Bouquerel. Il sera battu !

M. Guy Allouche. ... vous saurez, monsieur le Premier ministre et chers collègues de la majorité sénatoriale, ce qu'est ce candidat en campagne. (*Exclamations sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Ne persistez pas, car, de toute façon, cette fois encore, vous n'en tirerez pas profit et vous ne gagnerez pas.

Nous ne saurions accorder notre confiance à un Premier ministre, dont l'action, tant dans le passé que dans le présent, n'a su emporter notre conviction.

M. Robert Calmejane. Il n'a pas sauté l'Observatoire, lui ! (*Lamentable ! scandaleux ! sur les travées socialistes.*)

M. Guy Allouche. Monsieur Bourguine, vous avez tellement honte de ce que vous venez de dire que vous baissez la tête ! (*M. Bourguine fait comprendre qu'il n'est pas concerné.*)

Plusieurs sénateurs du R.P.R. Il n'a rien dit !

M. Guy Allouche. Crédibilité politique et confiance ne s'imposent pas, fût-ce par un vote majoritaire, elles se méritent !

Voilà pourquoi, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous ne voterons pas la confiance. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

(**M. Alain Poher remplace M. Pierre-Christian Taittinger au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENT DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. Mouly.

M. Georges Mouly. Monsieur le Premier ministre, depuis votre intervention à l'Assemblée nationale - la preuve vient encore d'en être apportée - bien des propos ont été tenus, bien des jugements portés sur les motifs qui ont pu vous conduire à faire une déclaration de politique générale soumise à l'approbation du Parlement. S'il est une évidence, en effet, c'est bien que vous avez gouverné grâce à une majorité réelle et solide et que bien des difficultés que vous avez pu connaître sont venues d'autres horizons que ceux des assemblées.

Cependant, il n'est pas interdit de s'interroger. A mes yeux, trois raisons au moins justifient votre démarche et entraînent chez moi, comme chez beaucoup d'autres ici, l'approbation.

La première me semble pouvoir légitimement résider dans l'établissement d'un bilan, non seulement parce que votre Gouvernement a parcouru le tiers d'une législature normale, mais encore parce que vous avez exercé vos responsabilités dans des conditions particulièrement difficiles, jamais connues à ce jour, du moins sous la Ve République.

Or, loin de vous contenter d'expédier les affaires courantes, vous avez forgé ce bilan. Je ne m'y attarderai pas, d'autres orateurs l'ont établi ou l'établiront peut-être ; j'ai notamment en mémoire l'intervention de M. Lucotte.

Je me contenterai donc de souligner que l'actif l'emporte largement sur le passif. Chacun devrait enfin accepter la vérité des chiffres de l'I.N.S.E.E. sans pour autant songer à nier tel point faible. Je pense en particulier au commerce extérieur, mais vous l'avez reconnu vous-même, monsieur le Premier ministre.

Je m'arrêterai un instant sur les chiffres du chômage pour rappeler que le traitement social du chômage et l'idée des travaux d'utilité collective ne datent pas d'aujourd'hui. S'agissant de l'aide aux chômeurs, votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, a heureusement gommé telle mesure lourdement pénalisante, je pense en particulier au délai de carence.

Ce n'est pas rendre service à celles et à ceux qui veulent espérer qu'un stage débouche sur un emploi - ce qui est vrai dans un certain nombre de cas ; chacun le sait ici - que de dire et de répéter que les mesures proposées sont sans aucune issue. Je persiste à penser que les difficultés de la lutte contre le chômage devraient inciter les uns et les autres à plus d'humilité. (*Très bien et applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je vois dans les événements de ces derniers temps et dans leur environnement, monsieur le Premier ministre, une deuxième raison à l'approbation que vous demandez : libération d'otages, problèmes de sécurité, bourses de valeurs et Europe, entre autres.

S'agissant de la libération de certains otages, depuis trop longtemps hélas ! jusqu'à celle qui est intervenue récemment, c'était le silence qui prévalait chez tous. Au demeurant, la meilleure attitude à avoir était certainement celle-ci. Et voici qu'interviennent les libérations de ces derniers jours et jaillissent aussitôt interrogations, soupçons, suspicions, voire accusations à peine voilées sur tel ou tel point. Cela est regrettable.

Certes, notre pays ne saurait faire abandon de sa dignité mais, Premier ministre de la France, vous nous avez donné l'assurance qu'il en était bien ainsi. Eh bien, monsieur le Premier ministre, poursuivez donc dans le même esprit et avec la même détermination ; vous avez notre confiance. (*Bravo et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Les difficultés que connaît la bourse ont servi de prétexte à la remise en cause à cette occasion du principe des privatisations - chacun s'en souvient - comme s'il y avait relation de cause à effet.

M. Paul Loridant. Mais oui ! Mais oui !

M. Georges Mouly. Il faut s'efforcer de réparer ou de limiter - hélas ! - certains dégâts. La poursuite de la concertation internationale est indispensable et, en vue de cela, monsieur le Premier ministre, vous avez besoin de la confiance d'une majorité, de même que vous en avez besoin pour travailler, nonobstant les difficultés de tous ordres, à la construction de l'Europe dans l'esprit que vous avez rappelé lors de votre intervention cet après-midi.

La troisième raison, la raison essentielle de l'approbation que je ferai de la déclaration de politique générale, je la trouve dans les perspectives d'avenir que vous avez tracées et dans les solutions que vous proposez d'apporter à tel problème crucial.

Problème crucial ; je n'en prendrai qu'un - il en est d'autres - celui de la protection sociale. Il est aisé - et pas très glorieux - d'ironiser sur un déficit persistant, sur les mesures prises ou proposées pour le combler ou le limiter comme il fut aisé naguère de modifier le rythme d'encaissement des cotisations ou de décaler le paiement des prestations familiales... bombe à retardement.

M. Hubert d'Andigné. Bravo !

M. Amédée Bouquerel. C'est vrai !

M. Georges Mouly. Quoi qu'il en soit, les états généraux de la sécurité sociale ont eu lieu, et c'est bien. Vous avez fait des propositions en sept points, et c'est bien. Elles ont le mérite d'exister et, dans la recherche de solutions concrètes à ce problème crucial de la protection sociale, vous devez être soutenu. Vous l'êtes ici majoritairement, monsieur le Premier ministre.

Mme Hélène Luc. Pas par les millions de personnes qui sont descendues dans la rue ! (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Georges Mouly. Je vous dirai également mon approbation des autres perspectives de politique sociale que vous avez annoncées. Je songe plus précisément, monsieur le Premier ministre, aux mesures - et à l'esprit qui y préside - sur lesquelles vous avez insisté, en faveur des victimes de ce qu'il est convenu d'appeler depuis quelques années la pauvreté et la précarité.

Il y a toujours urgence dans ce domaine et nous ne ferons jamais assez, responsables de tous niveaux - vous l'avez dit - pour celles et ceux qui sont fondamentalement touchés dans leur dignité d'êtres humains. Je ne m'attarde pas davantage sur ce point pour ne pas prolonger ce débat.

J'en viens à l'aménagement du territoire qui est une de vos priorités.

L'aménagement du territoire - chacun en convient - c'est le contraire de la France à deux vitesses, c'est, selon moi, la solidarité nationale en faveur des plus pauvres dans le cadre notamment des futurs contrats de plan Etat-région. Ces contrats ne sauraient être financés - c'est ma conviction - de façon identique dans toutes les régions, les régions les plus riches devant consentir des efforts financiers supérieurs à ceux que pourraient fournir les régions moins favorisées, sinon l'écart ne ferait que se creuser entre les unes et les autres.

Le comité interministériel pour l'aménagement du territoire du 13 avril 1987 a voulu redonner vigueur, avant même votre déclaration de politique générale, à cette action et c'est un réel espoir qui se fit jour alors et qui demeure aujourd'hui. Il serait dramatique que cet espoir fût déçu.

L'aménagement du territoire c'est, pour une grande part, l'aménagement rural. La réunion de Versailles a eu lieu quelques mois après l'annulation fâcheuse des journées de Besançon. Reconstitution du conseil supérieur de l'aménagement rural, maintien des services publics, incitation par des mesures fiscales à l'implantation de P.M.E. en zone rurale, réforme de la fiscalité des collectivités locales, autant d'idées excellentes dont on souhaite ardemment la concrétisation.

Il n'est pas aisé - j'en ai conscience - d'en prendre le chemin, s'agissant notamment des services publics, si j'en juge par le sort toujours réservé à telle agence postale ou telle perception. Or, c'est un véritable S.O.S. que lance de ce point de vue l'association nationale des élus de la montagne dans une correspondance qu'ils vous ont adressée, monsieur le Premier ministre. C'est un véritable plan de développement qu'ont élaboré les auteurs du projet d'orientation et de développement du Massif central que vous connaissez bien. Vous ne pouvez les décevoir, monsieur le Premier ministre. Je connais cependant suffisamment votre attachement au monde rural pour être persuadé - j'en témoigne ici - de votre détermination.

Il est un secteur ponctuel, certes, mais non négligeable selon moi, qui, compte tenu de l'indispensable évolution de l'agriculture française, peut constituer une de ces actions d'accompagnement qu'exige la sauvegarde de notre patrimoine naturel, je veux parler du tourisme. Il ne saurait, certes, se substituer à l'agriculture, - nul ne le prétend - mais il est, me semble-t-il, permettez-moi l'expression, plus qu'une béquille de l'agriculture. En bien des contrées, il peut être un secteur vital de l'économie. Pardonnez-moi d'être ainsi descendu jusqu'à ce qui peut sembler n'être qu'un détail ; à l'examen, ce n'en est peut-être pas un et en tout cas le quotidien, que la politique doit prendre en charge, est fait aussi de ces considérations.

Enfin, je ne puis terminer cette intervention sans évoquer les mesures décidées par votre Gouvernement en matière de schémas autoroutiers, car il s'agit là d'un élément essentiel et

indispensable de l'aménagement du territoire, mesures dont l'ampleur nous porte à croire à votre volonté de tout faire pour éviter une France à deux vitesses.

Pour cela aussi, monsieur le Premier ministre, pour votre volonté d'aménager le territoire, qui constitue l'un des aspects de votre politique pouvant être considéré comme l'une des pierres angulaires dans la construction de la France de demain, nous pouvons et nous devons vous témoigner notre confiance; cette confiance qui, vous l'avez compris, est aussi la manifestation d'un espoir, et pas seulement celui de la France rurale.

C'est cette confiance que je manifeste ici, rappelant que mon attitude se situe dans le cadre plus général de l'approbation manifestée par la majorité de mon groupe qui constitue l'un des éléments de votre majorité. En disant cela, j'ai conscience que cette confiance est donnée à un Premier ministre soucieux avant tout, et avec quelle énergie, des affaires du pays ! *(Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique, ainsi que sur les travées de l'union centriste, du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)*

M. le président. La parole est à M. Désiré. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Rodolphe Désiré. Monsieur le Premier ministre, en déclarant, voilà quelques semaines, à l'île de la Réunion, que la politique de la gauche avait hypothéqué l'avenir de l'outre-mer français, vous avez peut-être voulu conjurer le sort.

Je ne reviendrai pas sur les critiques qu'a déjà formulées mon collègue Guy Allouche et qui seront tout à l'heure complétées par Jean-Luc Mélenchon, concernant votre politique en France métropolitaine depuis votre arrivée au pouvoir, en juin 1986. Je dirai simplement que ce qui n'est pas bon pour l'Hexagone l'est encore moins pour l'outre-mer.

Votre politique à l'égard des départements et territoires d'outre-mer est un échec. Un échec, parce que vous vous êtes appuyé sur les forces les plus conservatrices et les plus affairistes de nos pays; un échec, parce que vous n'avez pas fait confiance aux élus locaux; un échec, parce que vos solutions sont de faux-semblants. Les faits le montrent tous les jours: si le libéralisme reaganien n'est pas bon pour la France, ce n'est certainement pas le système qu'il faut pour faire avancer des pays dont la caractéristique majeure est le sous-développement.

Vous prétendiez à votre arrivée au Gouvernement que vous alliez créer la confiance des entreprises et permettre la création d'emplois. Où sont les emplois? Où est la confiance?

Monsieur le Premier ministre, il n'y a pas de confiance sans solidarité. Seule la solidarité peut rétablir la confiance de l'ensemble de la nation et faire accepter les efforts demandés. Cette exigence est encore plus vraie pour l'outre-mer.

Votre politique a déstabilisé les territoires d'outre-mer, elle menace aussi la stabilité des départements d'outre-mer.

M. René Régnauld. Très bien !

M. Rodolphe Désiré. En Nouvelle-Calédonie, les problèmes n'étaient pas résolus, mais il y avait un équilibre fragile, instable, instauré par M. Pisani. *(Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. Amédée Bouquerel. C'est une honte !

M. Rodolphe Désiré. Le plan Pisani était un bon plan...

M. Amédée Bouquerel. Allons !

M. Rodolphe Désiré. ... trois régions pauvres dirigées par des représentants canaques, une région riche dirigée par les Calédoniens. Je suis persuadé que cela pouvait donner le temps aux deux communautés de trouver un terrain d'entente et de mieux préparer l'avenir. *(Très bien ! sur les travées socialistes.)*

Cet équilibre, vous l'avez détruit, pour faire plaisir aux milieux les plus conservateurs et les plus réactionnaires.

M. Jean-Luc Mélenchon. Très bien !

M. Rodolphe Désiré. Ce faisant, vous avez ruiné la réputation de la France dans le Pacifique. *(Applaudissements sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.)* Vous vous êtes fait l'opresseur de la communauté mélanésienne, qui est chez elle. Vous n'avez su répondre aux aspirations du peuple

canaque à la dignité que par la répression policière et le déni de justice. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

Sous couvert d'une fausse légalité, vous avez organisé un référendum inopportun, qui a accentué la coupure entre les deux communautés.

Dans ce territoire, votre politique conduit tout droit à un nouveau syndrome algérien. Vous croyez avoir gagné une bataille par la force, vous êtes en train de perdre la bataille politique, et ce sera préjudiciable à tous, plus particulièrement aux Calédoniens.

M. René Régnauld. Très juste !

M. Rodolphe Désiré. En Polynésie, à Tahiti, votre politique a compliqué la situation. Pour neuf postes de docker, vous avez déclenché un processus de répression et d'affrontement lourd de menaces pour la stabilité du territoire mais aussi susceptible de fragiliser les intérêts stratégiques de la France.

Dans les départements d'outre-mer, règne actuellement une apparente stabilité; mais le mérite ne vous en revient pas. C'est l'application de la décentralisation de 1983-1984 qui a permis d'apporter des réponses concrètes aux problèmes de décolonisation qui s'y posaient et d'éviter des troubles, toujours possibles.

Et que faites-vous aujourd'hui ?

M. René Régnauld. Rien !

M. Rodolphe Désiré. Vous recentralisez ! Décidément, vous ne comprenez pas les départements d'outre-mer, ni leur aspiration à la dignité, ni leur volonté d'un développement reposant sur l'initiative et la responsabilité locales.

M. René Régnauld. Très bien !

M. Rodolphe Désiré. Votre politique pour les D.O.M...

M. René Régnauld. Une politique d'assistés !

M. Rodolphe Désiré. ... repose sur un trépied: loi de programme, défiscalisation, memorandum pour une meilleure insertion des départements d'outre-mer au sein de l'Europe.

Mais cette politique est celle du double langage, celle des promesses non tenues. J'en donnerai des exemples.

Votre loi de programme comportait un volet social, dont on attend toujours la réalisation. L'évaluation de la parité sociale n'est toujours pas faite: la commission d'évaluation remettra son rapport à la veille des présidentielles. Même le décret supprimant le critère d'activité pour bénéficier des prestations sociales n'est pas encore sorti. Les opérations - non concertées - que prévoyait cette loi-programme sont encore à venir. « Paroles... paroles... », dit aujourd'hui mon collègue Albert Pen, qui avait cru aux engagements de votre Gouvernement et avait voté cette loi.

Quant à mon collègue Louis Virapoullé, pourtant membre de votre majorité, il dit voir venir le temps des « vaches maigres » pour qualifier le budget de 1988 du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

C'est ce même budget qui vide de leurs crédits les parts régionale et départementale du fonds d'investissement et de développement des départements d'outre-mer et recentralise, au profit de l'Etat, les crédits du développement local.

Vous préconisez la mobilité, c'est-à-dire l'émigration massive des jeunes « domiens » vers la métropole - montrant ainsi que vous ne croyez pas aux solutions sur place - mais, parallèlement, vous n'organisez aucune structure d'accueil en métropole.

Monsieur le Premier ministre, il faut savoir que, faute de possibilité de se loger et de travailler et compte tenu du climat de discrimination raciale que nous connaissons en France, la situation est devenue très inquiétante, dans certains cas insupportable et parfois désespérée, conduisant au pire, pour la communauté des « domiens » vivant dans l'Hexagone.

La défiscalisation, quant à elle, risque surtout de faire l'affaire des spéculateurs, notamment dans l'immobilier. Il faudrait veiller à ce que la Guadeloupe et la Martinique ne se transforment pas en pays de monoculture, de « plantations » d'immeubles et d'hôtels, comme l'est devenu aujourd'hui Saint-Martin. *(Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.)*

J'ai parlé tout à l'heure de double langage. Comment voulez-vous qu'on accorde foi à votre parole, monsieur le Premier ministre, quand vous annoncez en Guadeloupe un projet de tunnel sous la rivière Salée et que, quelques jours plus tard, votre ministre des départements et territoires d'outre-mer explique devant les députés qu'il faudra une longue étude pour voir si ce projet est réalisable ?

M. René Régnauld. Ce n'est pas sérieux !

M. Rodolphe Désiré. Faux-semblant encore quand le Gouvernement dépose un memorandum à Bruxelles sur les départements d'outre-mer, quand le ministre des départements et territoires d'outre-mer affirme à l'Assemblée nationale que l'augmentation des crédits des fonds structurels européens permettra aux départements d'outre-mer, régions en retard de développement, d'être progressivement mis au niveau des autres régions de la Communauté économique européenne.

Faux-semblant, parce que, au conseil européen de Copenhague, la semaine dernière, le Gouvernement français a proposé de limiter l'augmentation de ces fonds et de réserver cette augmentation limitée à quatre pays, dont la France ne fait pas partie, oubliant par là même qu'elle possède, au travers des départements d'outre-mer, les régions les plus défavorisées de la C.E.E.

Ce faisant, vous montrez que vous n'êtes pas disposé à préparer les départements d'outre-mer à l'échéance de 1992.

Si votre politique continue dans ce sens, ce sera la ruine des efforts de développement réalisés par les investisseurs et les collectivités locales outre-mer.

Les départements d'outre-mer ne pourront pas faire face à une concurrence européenne ajoutée à celle des pays A.C.P. - Afrique, Caraïbe, Pacifique - et à celle des pays bénéficiant du plan Reagan pour les Antilles.

Ils seront alors comme « la chèvre attachée à un piquet dans une forêt infestée de loups ». (*Exclamations ironiques sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Après cet exposé quelque peu critique, qui, je l'espère, ne vous a pas heurté - ce n'était pas mon propos - je voudrais attirer votre attention sur l'urgence qu'il y a à aborder le problème des départements d'outre-mer sous un angle plus approfondi.

J'emprunterai au rapport que vient de vous remettre le Conseil économique et social les propositions suivantes, que je fais miennes.

Il y a nécessité, pour les départements d'outre-mer, d'avoir un développement autocentré des activités productrices et une atténuation de la dépendance extérieure, de libérer les initiatives locales des freins qui les ensèrent et de faire en sorte que les populations d'outre-mer soient davantage les acteurs de leur propre développement.

Par ailleurs, une démarche spécifique adaptée aux conditions de développement des départements d'outre-mer, la globalisation des crédits d'Etat et l'extension des procédures contractuelles sont nécessaires.

Enfin, il faut mieux tirer parti des textes constitutionnels et législatifs existants, pour aller plus avant dans les mesures de déconcentration et de décentralisation.

Ecoutez bien ces conseils, monsieur le Premier ministre, car la situation économique et sociale des départements d'outre-mer ne peut s'améliorer sans ces mesures.

Pour terminer, je vous rappellerai que votre programme de 1986 annonçait que l'outre-mer constituait une priorité pour la France.

Un sénateur socialiste. Tu parles !

M. Rodolphe Désiré. Je n'ai pas de raison de mettre en doute votre bonne foi.

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Heureusement !

M. Rodolphe Désiré. Vous vous dites très attaché à nos populations. Votre gouvernement aussi, si l'on en juge par les nombreux voyages que font depuis quelque temps vos ministres dans nos pays... (*Rires sur les travées socialistes.*) ... plus de dix ministres pour la Martinique en moins de six mois !

M. René Régnauld. Cela ne coûte pas cher !

M. Rodolphe Désiré. Est-ce la campagne électorale qui a déjà commencé ? (*Nouveaux rires sur les travées socialistes.*)

Mais, monsieur le Premier ministre, préparer l'avenir des départements d'outre-mer, c'est reprendre et approfondir le processus commencé en 1983 avec la décentralisation.

Il faut être clair : les départements d'outre-mer ont besoin de solutions institutionnelles, afin que leur rattachement au système européen ne leur soit pas préjudiciable.

Les départements d'outre-mer doivent devenir des territoires spécifiques au sein de l'ensemble européen, bénéficiant de régimes dérogatoires, notamment sur le plan fiscal.

Cessez donc de maintenir les départements d'outre-mer dans une situation de pays en marge !

Cessez de les considérer comme des excroissances constitutionnelles de la France et de l'Europe !

Acceptez de mettre un terme à ce que je qualifierai de « séquelles du colonialisme » et ne vous cachez pas derrière le prétexte de l'application du « droit commun ».

En définitive, je ferai miennes, une fois de plus, ces conclusions de l'avis du Conseil économique et social : « Le développement, c'est le problème de cette fin de XX^e siècle... Il convient de définir une voie française du développement pour les départements d'outre-mer. » J'ajouterai une voie française et humaine !

Vous ne prenez pas cette voie, et c'est une des raisons pour lesquelles nous ne pouvons vous voter la confiance. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes. - MM. Bonduel et Rigou applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Mélenchon, pour douze minutes. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Un sénateur sur les travées du R.P.R. C'est trop !

M. Paul Loridant. Mords-les !

M. le président. Un peu de calme, je vous prie.

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, ma position dans l'ordre de ce débat me donne le privilège d'être celui des socialistes qui vous interpellera non sur vos intentions, ni même sur vos résultats, mais sur la signification de ce qui est entrepris sous votre autorité.

Quel paysage moral avez-vous contribué à mettre en place ? Quelle image la France se donne-t-elle d'elle-même et propose-t-elle à sa jeunesse ? Bref, quelles valeurs proposez-vous au pays ?

Cette interrogation est peut-être la seule qui vaille pour tous ceux qui, comme nous, se sentent finalement assez éloignés des préoccupations qui justifient l'organisation du débat et le vote de ce soir.

En vérité, nous sommes plus associés à une cérémonie rituelle qu'à un acte politique. Trois votes de confiance en moins de deux ans !

M. Paul d'Ornano. Et alors ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Quels étranges rapports entretenez-vous les uns avec les autres pour vous sentir obligés si souvent de vous répéter votre affection ? (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Tout le monde comprend que vous n'êtes pas si sûrs de vous. En vérité, le vote de confiance sans objet d'aujourd'hui est le bâillon que vous préparez pour les critiques qui, demain, pourraient s'exprimer dans une autre compétition ! (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Nous voilà ramenés à un autre âge de la politique...

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Ce n'est pas votre affaire.

M. Jean-Luc Mélenchon. ... vous voudriez que l'allégeance remplaçât l'adhésion.

C'est que celle-ci, vous le savez bien, ne vous est pas acquise. Si vous en doutez, vous le verrez bien avant le premier tour de l'élection présidentielle !

C'est une sorte d'exorcisme. Je ne suis pas surpris. Permettez-moi de vous dire, avec le sourire, que, d'une certaine manière, vous avez « tribalisé » la vie institutionnelle de ce pays. (*Exclamations sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'union centriste.*)

Un gouvernement dont une partie des membres se définit elle-même comme une « bande » peut-il espérer mieux que ce qualificatif ?

M. René Régnauld. Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. Quel paysage moral ? Par bien des côtés, celui de la loi de la jungle... ou des marais, car il est vrai que, en ce moment, l'on patauge beaucoup dans la boue... (*Vives exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. René-Georges Laurin. Notamment au parti socialiste !

Sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. Hernu ! Luchaire ! Nostalgie !

M. René Régnauld. Vas-y Jean-Luc !

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le président, je ne peux plus me faire entendre.

M. le président. Un peu de silence, s'il vous plaît !

M. Jean-Luc Mélenchon. Sous votre gouvernement, au nom du peuple français, sept assassins, qui avaient dressé une embuscade pour accomplir leur forfait, ont été reconnus en état de légitime défense et acquittés. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Un sénateur sur les travées du R.P.R. Dehors !

M. Jean-Luc Mélenchon. De cette tribune, le peuple français demande pardon aux Canaques ainsi humiliés. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Et le gendarme assassiné ?

M. Jean-Luc Mélenchon. La justice est rendue au nom du peuple français ; il est normal que nous exprimions notre compassion à M. Jean-Marie Tjibaou (*Vives protestations et huées sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique*)...

M. François Delga. Mauvais Français !

M. Amédée Bouquerel. C'est scandaleux !

M. Roger Romani. Allez, on s'en va ! (*De nombreux sénateurs du R.P.R. et de l'U.R.E.I. quittent l'hémicycle.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. ... dont deux frères ont été assassinés à cette occasion...

M. Michel Miroudot. C'est de la provocation !

M. Raymond Bouvier. C'est la honte de la France.

M. Paul d'Ornano. Mes hommages à Tjibaou !

M. Jean-Luc Mélenchon. ... et qui, le soir même de la tuerie, appelait la population à la non-violence.

Il faut que cela soit dit pour que le paysage moral de la France ne soit pas seulement aux yeux du monde les applaudissements des suppôts du crime dans le prétoire de Nouméa. (*Oh là ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Très bien !

M. Jean-Luc Mélenchon. Sous votre Gouvernement, un académicien est soustrait à la justice parce que ses soupçons suffisent à disqualifier l'autorité d'un magistrat.

De cette tribune, il faut dire que d'autres Français qui aspirent à gouverner ne permettront pas demain que la justice soit différemment exercée selon qu'on est puissant ou commun.

Un sénateur sur les travées de l'union centriste. Luchaire !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Chaumet !

M. Jean-Luc Mélenchon. Sous votre Gouvernement, les services peuvent donner un vrai faux passeport à un inculpé en fuite et soumettre un homme à la curée des accusations sans preuve, en le privant des moyens de se défendre.

Dans le paysage moral de la France, un délateur corrompu peut être protégé et un ancien ministre déshonoré peut être sans moyens de se défendre s'il est socialiste. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées socialistes.*)

Sous votre Gouvernement, on a pu projeter de faire de la délinquance une source de profits avec le projet de prisons privées.

Sous votre Gouvernement, on aura essayé de transformer en étrangers des jeunes nés en France, ou même de juger de leur intégration au pays en relation avec le niveau d'acquisition de notre langue - je cite ces mots pour notre honte - « selon leurs conditions sociales ».

Sous votre Gouvernement, le garde des sceaux est juge et partie dans une affaire d'escroquerie,...

M. Amédée Bouquerel. Oh ! c'est inacceptable !

M. Pierre Salvi. On s'en va ! (*Certains sénateurs de l'union centriste ainsi que d'autres sénateurs du R.P.R. et de l'U.R.E.I. quittent l'hémicycle.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. ... dans laquelle des bijoutiers véreux faisaient les banquiers du grand monde. Chacun ici, bien sûr, mesure bien que le vote qui aura lieu tout à l'heure montrera que cela est conforme à l'idée qu'on se fait de la dignité de la France. En tout cas, vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas.

M. René-Georges Laurin. Vous êtes un voyou !

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le président, est-il permis de proférer de telles insultes à l'égard d'un orateur ?

M. le président. C'est ce que vous cherchez.

M. Paul Loridant. Vas-y ! Continue !

M. Jean-Luc Mélenchon. Sous votre Gouvernement, les biens de la nation auront été en partie soustraits au profit, d'une part, de quelques amis qui y exercent leur pouvoir et, d'autre part, d'une masse de dupes, petits porteurs d'illusions que vous avez convaincus de l'existence de l'argent facile, de la spéculation pour tous, quand les honnêtes gens auraient dû voir valoriser le travail et l'investissement productif.

Sous votre Gouvernement, le crime a été échangé contre l'innocence.

Vous avez consenti à ce qu'un diplomate au-dessus de tout soupçon se présente devant un prétendu tribunal islamique pour répondre d'accusations portées dans le seul but de mettre en parallèle les décisions possibles de la justice française et celles d'un misérable coupe-gorge.

N'a-t-on pas fini par voir un Etat étranger hostile déterminer en France les limites du droit d'asile ? La France est donc le théâtre de scènes qui la déshonorent et au cours desquelles des réfugiés politiques qui combattent un régime exécutable sont expulsés de force. Qui gênaient-ils sinon ceux qui ont, par d'étranges connivences, l'écoute obéissante des preneurs d'otages français ?

Telle est, selon moi, la règle du nouveau paysage moral de la France depuis mars 1986 : par bien des égards, la force et la ruse font le droit.

C'est vrai depuis le premier jour à l'intérieur de nos frontières. Vous avez commencé par récompenser vos soutiens : suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, rétablissement de l'anonymat sur l'or, amnistie pour les fraudeurs à l'exportation de capitaux, distribution des biens de la nation aux amis.

Puis, vous avez commencé à organiser le tri des Français selon leur condition sociale. Chacun a présentes à l'esprit les épreuves de force dont la vie du pays a été affligée du fait de vos principes : mouvement étudiant et lycéen, mouvement des cheminots, grève des aiguilleurs du ciel, mouvement des instituteurs, manifestation antiraciste, mouvement contre la condition coloniale en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti.

Vous êtes, de ce point de vue, un magnifique éducateur collectif pour illustrer, aux yeux de la jeune génération, tout ce qui fait que nous rejetons ce système.

Tel est le paysage moral de la France. Hélas ! Il nous montre notre devoir pour demain. Nous devons y reconstruire une vraie morale collective. Affirmer l'égalité des droits pour tous, s'en donner les moyens, voilà la révolution qu'il nous faudra accomplir.

Ce soir, nous n'avons pas confiance en vous. Dans cinq mois, dès le premier tour, vous verrez que ce sera le cas du plus grand nombre. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Emmanuel Hamel. Le visage du socialisme, c'est la haine.

M. le président. Je tiens à vous dire, monsieur Mélenchon, que nous n'avons pas de leçon de morale à recevoir de vous. (*Vives protestations sur les travées socialistes.*)

M. Jean-Luc Mélenchon. Pourquoi ? Qu'est-ce que cela veut dire ? En quoi suis-je moralement moins respectable que vous, monsieur le président ?

Un sénateur socialiste. Qui détient la morale ?

M. Jean-Luc Mélenchon. Pourquoi ne serais-je pas habilité à donner des leçons de morale ?

M. Franck Sérusclat. Il est incroyable de présider de cette façon ! Ce n'est pas le rôle d'un président.

M. Emmanuel Hamel. Le vrai visage du socialisme, c'est la haine ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Plusieurs sénateurs socialistes. C'est incroyable !

M. Guy Allouche. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Allouche.

M. Guy Allouche. Je vous remercie, monsieur le président. Tout à l'heure, à la tribune, j'ai injustement mis en cause notre collègue M. Bourguin. Je sais maintenant qu'il n'était pas l'auteur du propos que je n'approuvais pas. Publiquement, je le prie de bien vouloir accepter mes excuses. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Amédée Bouquerel. Bravo !

M. René Régnauld. Très bien !

M. le président. Mon cher collègue, je vous félicite pour votre correction.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits dans le débat organisé par la conférence des présidents.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Les sénateurs du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste qui avaient quitté l'hémicycle le regagnent.*)

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce débat qui, dans l'ensemble, a été de grande qualité comme toujours, dans cette assemblée, m'inspire quelques réflexions. Je tiens, tout d'abord, à exprimer ma reconnaissance à l'égard de ceux qui ont pris la parole au nom de leur groupe pour apporter au Gouvernement leur soutien et je voudrais leur dire toute ma gratitude. Quelques questions ont été posées à juste titre et appellent des réponses.

La situation actuelle de l'Europe a été évoquée par M. Daniel Hœffel, dont chacun connaît à la fois la compétence et l'engagement dans ce domaine, et également par MM. Georges Berchet et Georges Mouly.

Il ne faut pas donner à l'échec de Copenhague, qui en est un, plus d'importance qu'il n'en a, au risque de décourager nos opinions publiques, souvent plus sensibles, et c'est normal, aux jugements que peuvent porter leurs représentants qu'à la réalité des choses.

Une ambition aussi forte que la construction européenne ne peut s'accomplir sans que surviennent des incidents de parcours. Je dirai même que s'il n'y en avait pas, nous pourrions probablement être inquiets, car cela signifierait que les choses se font avec une certaine légèreté.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il se pose, selon moi, un problème de méthode, auquel les gouvernements de la Communauté doivent réfléchir. Il ne me paraît pas très sain que le Conseil de l'Europe soit chargé de trancher des questions qui, à l'évidence, relèvent de la compétence de ministres techniciens.

Cela dit, dans l'ensemble, il s'est dégagé de ce sommet de Copenhague, au-delà de l'incapacité dans laquelle se sont trouvés les chefs d'Etat et de gouvernement de trouver des solutions techniques à des problèmes très complexes, une volonté très nettement affirmée et unanime de surmonter ces difficultés et je ne doute pas un seul instant que nous y parviendrons.

Je ne voudrais pas non plus que l'on donne à cette affaire une ampleur excessive et que l'on passe sous silence le fait qu'hier a été signée l'Europe des transports aériens, ce qui

n'était pas une mince affaire quand on songe aux intérêts financiers et économiques nationaux considérables et contradictoires qui sont en cause. Il en résultera, notamment, une baisse des tarifs des transports aériens.

Ce succès doit également être pris en compte, lorsqu'on veut porter un jugement sur l'évolution de l'Europe.

Je voudrais dire enfin que la France, à l'occasion de ce sommet, a marqué très clairement sa volonté de conciliation et sa très ferme détermination d'assumer ses responsabilités dans la construction européenne.

Chacun doit savoir en tout cas que, si le compromis n'a pu être trouvé en raison du caractère trop technique des sujets traités, ce n'est certes pas la faute de la France ; toutes les délégations l'ont d'ailleurs reconnu.

Il nous reste maintenant à laisser les ministres compétents trouver les solutions techniques qui s'imposent, animés par la volonté politique que leur donnent leurs gouvernements, afin que, je le souhaite ardemment, les 11 et 12 février prochain, à Bruxelles, sous la présidence allemande, nous puissions sortir de cette difficulté, qui, pour être réelle, je le répète, ne doit ni nous décourager, ni nous conduire à un excès de pessimisme. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Hœffel, avec tout son humour, s'est interrogé sur les conséquences que pouvait avoir sur Strasbourg mon propos selon lequel la région parisienne me paraissait avoir vocation à devenir la région capitale de l'Europe de demain ou, comme disent aujourd'hui les techniciens, le *gateway* de l'Europe.

Je voudrais lui dire, revenant au sérieux, combien, pour le Gouvernement français, la vocation européenne de Strasbourg est à nos yeux capitale, (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique*) et ne saurait fait l'objet de concessions ou de compromis d'aucune sorte, notamment pour ce qui concerne le fonctionnement des institutions européennes. C'est d'ailleurs le sens de la déclaration commune que le Chancelier fédéral allemand et moi-même avons faite récemment à la suite de quelques questions qui avaient été posées par certains parlementaires européens.

Il faut que vous sachiez que la détermination de la France en ce domaine est sans faille et sans réserve, fondée non pas sur la défense d'intérêts égoïstes ou nationaux, qui seraient quelque peu en contradiction avec notre vocation européenne, mais fondée simplement sur une réalité historique, politique et sociologique.

Quelle est la ville qui, dans l'Europe d'aujourd'hui, est la plus parfaite synthèse des aspirations de l'Europe de demain, si ce n'est Strasbourg ? C'est bien évident et cela ne peut être contesté par personne. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Tout Européen se sent naturellement et spontanément chez lui à Strasbourg et c'est probablement une caractéristique que l'on ne trouve dans aucune autre ville de notre vieille Europe.

M. Louis Perrein. Nous sommes tous d'accord !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je voudrais maintenant évoquer le deuxième problème de l'aménagement du territoire, en général, de l'aménagement rural, en particulier, et, par voie de conséquence, la situation de l'agriculture, dont ont parlé MM. Berchet et Mouly.

Voilà quelques années, l'aménagement du territoire a été un grand dessein, il est un peu abandonné depuis quelque temps...

M. René Régnauld. Depuis le 16 mars 1986 !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Il était impératif d'en développer une conception nouvelle, précisément en raison des perspectives européennes dans lesquelles va s'inscrire notre pays.

La France, chacun en a bien conscience, est au cœur même de cette Europe. A ce titre, elle peut en bénéficier considérablement. Mais, naturellement, elle doit s'inscrire dans les courants d'échange que l'Europe ne manquera pas de susciter et d'amplifier.

Pour ce faire, il était tout à fait essentiel que la France, qui est depuis plusieurs années en retard dans ce domaine, se dote des infrastructures nécessaires pour « s'articuler » sur le reste de l'Europe et bénéficier ainsi de sa position géographique.

Tel a été le sens de la réunion du conseil interministériel d'aménagement du territoire qui nous a conduit à retenir un grand projet relatif, d'une part, à nos autoroutes et, d'autre part, à nos trains à grande vitesse. Ce projet représente pour notre pays une sorte de « révolution culturelle » et je souhaite que chacun prenne bien conscience des conséquences qu'il comporte.

Depuis les origines des temps, nous avons vécu dans un système où toutes les voies de communication s'articulaient autour de Paris et arrivaient à Paris. Pour la première fois, une nouvelle conception de l'aménagement du territoire, laquelle s'imposait naturellement dans les perspectives de demain, nous a conduit à rompre ce système qui n'était plus adapté à la réalité du développement économique d'aujourd'hui. Notre nouveau système d'autoroutes privilégié « l'articulation » sur l'Europe et, en conséquence, les communications interrégionales françaises.

Il en va de même avec le T.G.V. Ainsi, notre nouveau plan a pour priorité absolue de prévoir l'interconnexion du T.G.V. de la région parisienne. Cela permettra « d'articuler » le T.G.V.-Ouest qui est en cours de réalisation, le T.G.V.-Nord qui sera bientôt exécuté et le T.G.V.-Est qui suivra tout de suite après, et ce, sans rupture de charges à Paris.

L'économie de temps et l'amélioration de l'efficacité serait considérable pour la desserte de l'ensemble de nos régions et pour leur « branchement » sur les régions européennes voisines, qu'il s'agisse de celles du Nord ou de celles du Sud. Il s'agit d'un vrai changement, d'une vraie conception de l'aménagement du territoire.

De ce point de vue, dans les dix années à venir - et même avant - la France aura totalement changé d'aspect et sera intégrée dans un ensemble cohérent de développement économique européen dont elle sera, dont elle peut avoir pour vocation d'être le cœur. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Cet aménagement du territoire ne peut se concevoir sans la prise en compte de l'aménagement rural. Il est certain que l'évolution de la situation, notamment les gains de productivité de l'agriculture ainsi que les problèmes qui se posent pour son développement - je pense en particulier aux difficultés que connaît la politique agricole commune - conduisent à nous interroger sur l'effort qui doit être accompli aujourd'hui en faveur de l'ensemble des zones rurales. Il convient, en effet, d'assurer à celles et à ceux qui y vivent des conditions de vie conformes à ce que l'on peut attendre aujourd'hui des équipements et de l'ensemble des aménagements qui les conditionnent.

Il y a là un vrai problème auquel nous devons faire face et, dans les prochaines semaines, le Gouvernement présentera des propositions d'ensemble afin de permettre le développement de l'aménagement rural dans les années qui viennent.

Cela nous conduit, bien évidemment, à examiner les problèmes de notre agriculture. Celle-ci connaît une crise qui est d'ailleurs directement liée à l'évolution de la politique agricole commune.

Si, en ce domaine, nous avons pleinement bénéficié du système européen lorsque nous étions six, les conditions de la négociation d'un élargissement de la Communauté - par ailleurs incontestables - ont été telles que, marquées par la précipitation et par une approche purement politique, elles ont, en réalité, fait peu de cas des intérêts des paysans, en particulier des paysans français. Cela induit un certain nombre de conséquences, certes sectorielles - chacun d'entre vous les a présentes à l'esprit, je n'y reviendrai donc pas - mais qui affectent des secteurs aussi essentiels que le vin ou les fruits et légumes, par exemple.

De plus, les négociations de l'élargissement de la Communauté puis celles qui ont abouti à l'Acte unique européen ont conduit à enfermer la Communauté et, singulièrement, notre pays dans une sorte de contradiction.

En effet, d'une part, on voulait opérer au titre de la cohésion - c'est d'ailleurs parfaitement compréhensible - des transferts de fonds des pays riches vers les pays pauvres de

la Communauté, en particulier grâce à l'augmentation des fonds structurels et, d'autre part, on souhaitait développer des politiques communes, qui se traduisaient, au total, par une augmentation considérable des charges pesant sur chaque Etat, au titre de la politique commune.

Pour vous donner une idée de ce que cela représente, si la contribution nette de la France s'élevait, dans les années 1975, à quelque 17 à 18 milliards de francs, elle était, l'année dernière, de 50 milliards de francs et elle se chifferrait en 1992, si nous suivions intégralement les propositions de la Commission, à 82 ou 85 milliards de francs.

Dans un contexte où chacun est obligé de tirer les conséquences d'une situation où la crise s'explique, pour une large part et depuis plusieurs années, par le fait que nous avons tous dépensé plus que nous ne gagnions, nous sommes tous obligés de faire un effort important pour réduire nos dépenses.

L'envolée de la dépense européenne est évidemment en contradiction avec ces exigences nationales et, d'ailleurs, européennes, ce qui conduit tout naturellement un certain nombre de nos partenaires moins attachés que nous au problème de la production agricole à rechercher, sous prétexte de prétendus excédents européens, dont la réalité vient essentiellement des importations en provenance de pays tiers,...

MM. Gérard Larcher et Philippe François. Très bien !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... à dire : qu'à cela ne tienne ! Limitons la production agricole et les dépenses liées à la politique agricole commune.

Nous engageons ainsi un système à la fois de remise en cause de la politique agricole commune et de mise en cause des intérêts de nos paysans. Ce problème très sérieux doit être étudié avec beaucoup d'attention. Inutile de vous dire qu'il est particulièrement présent à l'esprit du Gouvernement.

Mais le combat que nous devons mener pour défendre les intérêts d'une nation qui est la première nation d'Europe n'est pas facile car, c'est vrai - je ne voudrais pas que l'on croie que je veuille ici polémiquer - pendant cinq ans, nous avons privilégié une approche politique des problèmes qui nous étaient soumis au sein de la Communauté, et ce, tout à fait au détriment des problèmes de notre agriculture laquelle, curieusement, n'intéressait pas beaucoup le gouvernement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. René Régnault. N'importe quoi !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Petit à petit, notre pays a perdu cette place qu'il occupait dans le passé, celle de défenseur acharné et tenace des intérêts de nos agriculteurs. Aujourd'hui, avec difficulté, nous sommes obligés de remonter une pente extrêmement raide.

Sans vouloir ni entrer dans le détail ni manifester une critique qui serait déplacée, il est certain que, par exemple, tout le terrain que nous avons abandonné à ce titre lors du sommet de Fontainebleau est aujourd'hui très difficile à reconquérir. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

M. René Régnault. Vous voulez rétablir les montants compensatoires ! Ayez le courage de le dire !

M. le président. Monsieur Régnault, vous n'avez pas la parole !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Dans le cadre des problèmes qui sont liés à l'aménagement rural, M. Georges Mouly a, notamment, évoqué les problèmes de l'agriculture de montagne.

Ces problèmes doivent être aujourd'hui traités par une relance de la politique de montagne, et c'est ce que nous allons faire dans les semaines qui viennent.

Je n'ai aucun complexe à cet égard puisque j'ai été le ministre de l'agriculture qui a mis au point la politique de la montagne sur la proposition, je dois le dire, des organisations syndicales et professionnelles représentatives de l'agriculture. En 1973, à Clermont-Ferrand, celles-ci avaient, en effet, développé leurs grands desseins à cet égard et le Gouvernement s'en était très largement inspiré.

Aujourd'hui, cette politique, qui n'a pas été, notamment dans les dernières années, ni ajustée, ni actualisée, ni, pour tout dire, traitée, est quelque peu obsolète et demande à être revivifiée.

Dans l'intérêt de l'aménagement du territoire, mais aussi dans notre intérêt financier national, lequel ne se satisfait, en aucun cas, de la désertification des campagnes ni de l'émigration des paysans, il convient de réaliser un effort, non un effort d'assistance, mais un effort pour compenser les handicaps naturels que connaissent, bien entendu, les agriculteurs de montagne.

Cet effort, je le dis à M. Mouly, sera engagé dans les prochaines semaines à l'occasion, d'ailleurs, d'une réunion que je compte avoir, en compagnie du ministre de l'agriculture et du ministre des finances, avec les représentants des organisations syndicales et professionnelles représentatives de l'agriculture... (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. René Régnauld. Je croyais que c'était l'objet de la conférence annuelle !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... ainsi que grâce à une concertation qui avait été arrêtée en 1981 et que j'ai rétablie en 1986 au titre du dialogue naturel au travers de la conférence annuelle. (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Je ne voudrais tout de même pas laisser donner indéfiniment des leçons de dialogue, d'ouverture et de concertation par des gens qui ont supprimé toutes les procédures de concertation qui avaient été mises en place avant eux et qui ont été rétablies après eux. (*Bravo ! et nouveaux vifs applaudissements sur les mêmes travées. - Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Guy Penne. Quel exemple !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Messieurs, dans ce domaine, vous avez gouverné de façon à la fois insuffisante et autoritaire ; cela n'a pas réussi ; alors maintenant laissez-nous gouverner tranquilles ! (*Protestations sur les travées socialistes. - Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jacques Bialski. Vivement demain !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je voudrais évoquer un dernier point à la suite de l'intervention de M. Mouly, s'agissant du tourisme. Avec l'humour qui est le sien, il a indiqué que ce domaine dans lequel il est particulièrement compétent était un domaine modeste. Il est devenu un domaine essentiel de l'économie nationale, qui, notamment par les recettes qu'il apporte à notre balance des comptes, est absolument inséparable d'une politique de développement de notre pays.

J'ai récemment eu l'occasion de répondre sur ces questions et il est un point que la réflexion me conduit à préciser, c'est que, aujourd'hui, l'importance de ce secteur dans notre économie nationale justifie une stabilisation et une revalorisation de la structure administrative et politique qu'il a en charge, à savoir, notamment et sans aucun doute, la création d'un ministère indépendant...

M. Paul Malassagne. Très bien !

M. René Régnauld. Récupération !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... dépendant du Premier ministre et non plus un secrétariat d'Etat dépendant d'un ministre, dont je ne méconnais par ailleurs ni la vocation ni la compétence.

Je remercie tout particulièrement M. Marcel Lucotte, qui, avec tout son talent, a parlé de quelque chose qu'il connaît bien et qu'il assume, à savoir l'union sur le plan politique de notre majorité.

Je tiens à lui faire part de toute mon estime pour le rôle qui a été le sien dans ce combat difficile que nous menons tous ensemble pour redresser la situation de notre pays et qui n'a de chance de déboucher sur un succès que si nous sommes parfaitement solidaires, ce qui suppose une union sans faille de la majorité.

M. Jacques Bialski. Il faut y croire !

M. Philippe Madrelle. Pas facile !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. A cet égard, il a clairement fait ses preuves. Il a été l'artisan de cette union ici ; il l'assume aujourd'hui et je lui dis à nouveau combien le Gouvernement lui en est reconnaissant. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

S'agissant de l'union, je souhaite répondre à M. Allouche. En effet, j'ai écouté avec attention son intervention et j'ai remarqué que l'union de la majorité le préoccupait énormément, au point de constituer non seulement le début mais l'essentiel de son propos. C'est véritablement quelque chose qui a l'air de le préoccuper et de l'ennuyer ! (*Protestations sur les travées socialistes.*) Il semble, en quelque sorte, obsédé par notre majorité.

Eh bien, monsieur Allouche, oui, cette majorité se porte bien et n'hésite pas à en témoigner. S'il vous paraît peut-être inopportun que je sois amené à lui demander de renouveler politiquement, vis-à-vis de l'opinion publique, une confiance dont je ne doute pas - et qui est un geste strictement démocratique et conforme à l'esprit et à la lettre de nos institutions -, je comprends, en revanche, que cela vous tracasse quelque peu et, pour tout dire, vous inquiète. (*Rires sur les travées socialistes.*)

Cher monsieur Allouche, au lieu de vous préoccuper tant de la santé de la majorité, je trouve très sincèrement, notamment en ce moment, que vous feriez mieux de vous occuper de vos propres problèmes. Vous seriez plus utile, car ils ont besoin, sans aucun doute, d'être traités. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ils n'en ont pas besoin !

M. René Régnauld. Vous n'êtes pas médecin !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je voudrais faire deux autres réflexions sur les propos de M. Allouche, l'une technique, l'autre plus politique.

La réflexion technique concerne deux problèmes qu'il a traités.

Le chômage : chacun ici, avec le même cœur et la même conscience, ne peut que s'émouvoir de la situation, dans ce domaine, de trop de nos compatriotes. Il n'en reste pas moins que, depuis maintenant près de quinze ans, année après année, le chômage augmentait et que, pour la première fois - c'est ainsi, je ne dis pas que ce sera durable, je le souhaite ardemment et je le pense, mais je ne pécherai pas par excès d'optimisme - ...

M. René Régnauld. Cela vaut mieux !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... depuis le mois de mars, le chômage s'est stabilisé et a amorcé une baisse très significative pour ce qui concerne les jeunes de moins de vingt-cinq ans.

M. Robert Vizet. Surtout avec les petits boulots !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Cela mérite tout de même d'être traité avec un peu plus de considération et d'objectivité que ce que j'ai entendu tout à l'heure (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique*), tout au moins si véritablement on veut faire du chômage autre chose que l'objet d'une polémique.

M. René Régnauld. C'est pourtant ce que vous faites !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je pourrais dire un peu la même chose pour les propos tenus par M. Allouche sur notre système de protection sociale.

Il nous a reproché de n'avoir pas suffisamment réduit les déficits dans ce domaine. Je voudrais tout de même rappeler que les chiffres des experts - confirmés dans le rapport de M. de la Genière et contestés par personne, ni au niveau des caisses responsables, ni au niveau des experts de toute nature, notamment syndicaux - étaient les suivants en ce qui concerne le déficit de la sécurité sociale, tous régimes confondus : en 1986, 20 milliards de francs ; en 1987, 40 milliards de francs et, en 1988, 60 milliards de francs. Voilà ce que nous avons trouvé en arrivant ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Philippe Madrelle. Et en 1985 ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Il faudrait tout de même ne pas l'oublier complètement ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste.*)

Je sais que les Français ont la mémoire courte - paraît-il - et que les hommes politiques jouent beaucoup sur cette constatation, mais c'est tout de même une réalité que j'ai dû assumer et je vous prie de croire que cela n'a pas été facile. Or nous avons fait en sorte qu'en 1986 l'équilibre soit rétabli.

En 1987, l'équilibre sera pratiquement rétabli. Certes, pour ce qui concerne l'assurance vieillesse - mais exclusivement, puisque nous avons rétabli l'équilibre sur les trois autres régimes, notamment celui de la maladie - il reste un trou substantiel...

M. René Rognault. Et les vignettes bleues ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... mais non pas de 60 milliards de francs, comme celui que vous nous aviez laissé : il sera de l'ordre, effectivement, de 20 à 23 milliards de francs.

M. Robert Vizet. Avec la dette patronale ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. M. Allouche demandait : qui paiera la note ? Je voudrais d'abord savoir qui est responsable de la situation, parce que j'ignore qui paiera la note - ou hélas ! je le sais trop : ce sont, bien sûr, tous les Français - ...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Les petits !

M. Robert Vizet. Pas le patronat !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... mais je sais aussi qui est responsable de cette erreur essentielle de gestion : c'est vous. Et n'essayez pas de nous repasser le mistigri, à nous qui nous donnons du mal pour réparer vos erreurs ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Je voudrais faire une remarque politique pour terminer. M. Allouche a tenu un propos que nous entendons maintenant développer de manière strictement identique depuis deux jours dans la bouche de tous les responsables du parti socialiste. Ce propos concerne de prétendues affaires sur lesquelles nous n'avons aucun jugement à porter et qui ne sont pas l'objet d'un débat entre nous...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce sera demain !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... parce que cela ne nous regarde pas. Tout d'un coup, on mêle la justice à ces affaires et l'on fait porter sur elle des soupçons. Elle serait, nous dit-on maintenant, devenue le bras séculier du Gouvernement.

De nombreux sénateurs socialistes. Eh oui !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pas tous les juges !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je voudrais tout de même vous répondre sur ce point : il ne faut pas jouer avec les institutions. Ce n'est pas un moyen de défense. Si vous vous estimez attaqués, vous avez d'autres moyens de vous défendre que de mettre en cause les institutions de la République. C'est absolument inconvenant ! (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Nous sommes un Etat de droit dans lequel la justice est indépendante, et c'est son honneur. Vous n'êtes en aucun cas fondés à mettre en cause la justice de notre pays quand cela vous arrange pour je ne sais quel dessein qui me paraît, pour tout dire, un peu trouble ! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. René Rognault. Vous n'avez pas à le faire non plus !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Vous n'avez pas plus à mettre en cause, comme vous l'avez fait, une autre institution, la C.N.C.L. (*Vives protestations sur les mêmes travées.*)

M. René Rognault. Parlons-en !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je me permets de vous rappeler que je n'ai jamais entendu un responsable de l'ancienne opposition mettre en cause la Haute Autorité, quoi que nous ayons eu à en dire (*Vives protestations sur les mêmes travées.*)...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous l'avez supprimée !

M. Philippe Madrelle. C'était autre chose !

M. Michel Darras. Ils sont tous au R.P.R., à la C.N.C.L. !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... tout simplement parce que c'était une institution légale de la République et que nous respectons, nous, nos institutions, parce que nous sommes des démocrates et des républicains, ce que vous semblez oublier ! (*Vifs applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Je répondrai à M. Désiré que j'ai mal compris son propos...

M. René Rognault. Il faudra qu'il recommence !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... après cinq ans pendant lesquels, en dehors de réformes institutionnelles bricolées pour des raisons politiciennes (*Vives protestations sur les travées socialistes*), rien n'a été fait pour les départements d'outre-mer.

M. Louis Perrein. Vous êtes orfèvre !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Mon Gouvernement a, lui, pris de grandes décisions dans ce domaine, notamment avec la loi de programme et toutes les mesures d'ordre fiscal qui nous ont permis de rétablir aujourd'hui la sécurité, la dignité et les libertés des personnes dans ces départements, d'amorcer leur développement économique, d'engager, plus qu'en métropole, la réduction du chômage dramatique que connaissent ces régions...

M. Rodolphe Désiré. Ce n'est pas vrai !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... et de faire en sorte qu'en 1987 la Guadeloupe soit le premier département français pour ce qui est du taux de croissance. Je trouve profondément injustes et polémiques les jugements hâtifs qui ont été portés à ce titre par M. Désiré. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique. - Vives protestations sur les travées socialistes.*)

En revanche, monsieur Désiré, je trouve que vous êtes allé un peu loin lorsque vous avez mis en cause un projet qui me tient particulièrement à cœur : celui du tunnel sous la Rivière Salée. C'est une affaire considérable qui peut nous permettre d'avoir - je le dis pour ceux qui ne connaîtraient pas ce projet - ...

M. Michel Darras. Ce sont des ignares !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... le plus grand port de plaisance de toute la Caraïbe, ce qui représente certainement un apport considérable de richesses dans cette région et un pôle de développement politique... je veux dire touristique...

M. Charles Lederman. Politique, c'est bien vrai ! (*Rires sur les travées communistes et socialistes.*)

M. René Rognault. Lapsus révélateur...

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... incomparable.

M. Désiré nous dit : « Comment ! Vous nous annoncez qu'on va faire le tunnel sous la Rivière Salée, puis votre ministre, huit jours après, vient nous dire qu'on va faire des études ! » Mais c'est un très grand projet, monsieur Désiré ! Il est peut-être un peu naïf de ma part d'imaginer que, pour le mettre en œuvre, il faut faire quelques études mais, moi, je puis vous assurer que le meilleur moyen pour engager cette affaire est de commencer par l'étudier techniquement !

M. Paul Loridant. Il ne fallait pas promettre, alors !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Cela dit, monsieur Désiré, s'il vous est agréable de prendre vous-même votre pelle et votre seau et de commencer à creuser, je suis tout prêt à vous donner une subvention ! (*Rires et applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I., ainsi que sur quelques travées de l'union centriste et de la gauche démocratique. - Vives protestations sur les travées socialistes.*)

M. Guy Penne. Quel mépris !

M. Philippe Madrelle. C'est triste !

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je dirai enfin à M. Romani combien j'ai apprécié son propos et le cœur qu'il a mis, au nom de son groupe, à soutenir l'action du Gouver-

nement. Je le connais trop pour avoir à dire beaucoup sur sa conviction et sa loyauté, mais les termes qu'il a utilisés m'ont touché et je tenais à le lui dire à la fin de ce propos.

Je dis bien : à la fin de ce propos, car chacun ici comprendra que je ne réponde pas au dernier des orateurs qui se sont exprimés à cette tribune. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

M. le président. Avant de consulter le Sénat...

Mme Hélène Luc. Je demande la parole, car M. le Premier ministre ne m'a pas répondu.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Comme l'a fait tout à l'heure M. Allouche, je vais vous prier de m'excuser car, c'est vrai, j'ai oublié de répondre aux propos de Mme Luc. Je lui demande de bien vouloir considérer que ce n'était pas volontaire et que le feu du propos m'a entraîné.

Ce que vous avez dit, madame Luc, n'avait que peu de rapport, il faut bien le reconnaître, avec mon propre propos. Vous avez longuement développé votre satisfaction à l'égard du récent accord américano-soviétique et je ne peux que vous en donner acte...

M. Robert Vizet. C'est tout ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. ... en espérant qu'un accord de désarmement plus substantiel et plus général nous permettra de confirmer la consolidation de la paix dans le monde, ce que, bien entendu, nous souhaitons tous.

Mais tel ne doit pas être à proprement parler l'objet des propos d'un chef de Gouvernement, qui n'a rien à voir avec ces affaires et qui demande simplement la confiance de sa majorité.

M. Charles Lederman. Et la politique étrangère ? Et la politique de défense ? Et la politique de paix ?

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur Lederman, nous assumons notre politique de défense nous-mêmes, fort heureusement, avec nos propres moyens, que nous renforçons, dans le cadre de l'indépendance de notre pays et nous poursuivrons dans cette voie. (*Applaudissements prolongés sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I. - Applaudissements sur certaines travées de l'union centriste et de la gauche démocratique.*)

Un sénateur socialiste. Vous sentez les perdants !

Explications de vote

M. le président. Avant de consulter le Sénat, je vais donner la parole à ceux de nos collègues qui l'ont demandée pour expliquer leur vote.

La parole est à Mme Fost. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Robert Vizet. Qu'est-ce que cela veut dire, ces protestations ?

Mme Paulette Fost. Monsieur le Premier ministre, en réalité, vous n'avez pas pu répondre aux propositions développées par la présidente de notre groupe pour sortir notre pays de la crise dans laquelle l'enfonce votre politique parce que vous persistez dans l'accomplissement et l'aggravation de cette mauvaise politique et parce que, soucieux de cacher les vraies causes des difficultés des gens et du pays, vous parlez de causes mondiales de la crise lorsqu'il ne s'agit que de la faillite du système que vous défendez âprement, le système capitaliste. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

M. Charles Lederman. Messieurs, écoutez un peu ou, en tout cas, taisez-vous !

Mme Paulette Fost. Vous nous parlez aussi de l'Europe de 1992, présentée comme la contrainte indispensable justifiant la pression sur les salaires et sur l'emploi et la remise en cause des avantages acquis dans l'entreprise. Vous procédez à une véritable campagne d'intoxication. Hier, vous

déclariez que l'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne serait bonne pour celle-ci et pour l'Europe. Or, l'Espagne enregistre en 1987 le plus fort taux de chômage de la Communauté et ce taux a également augmenté en France.

La crise, dites-vous, est due au fait que, nous avons dépensé plus que nous avons gagné. La vérité est que faisant et refaisant la même politique depuis des années, la mobilisation des fonds européens nationaux et régionaux pour poursuivre la casse industrielle et financer les zones franches augmentera le nombre de chômeurs et d'emplois précaires dans chaque région de notre pays.

Les salariés et les peuples qui luttent, sans attendre 1992, contre la préparation de cette Europe des profits ont raison. Les salariés des postes et télécommunications de Grande-Bretagne, de République fédérale d'Allemagne et de France ne s'arrêtent pas à la signature de l'Acte unique pour s'opposer à la déréglementation.

Monsieur le président, il est impossible de parler dans de telles conditions. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Robert Vizet. C'est scandaleux !

M. Guy Penne. Le président ne préside pas.

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas possible.

M. Robert Vizet. C'est ça l'éducation bourgeoise !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues, laissez parler Mme Fost, qui dispose de cinq minutes pour expliquer son vote.

Veuillez poursuivre, madame Fost. (*L'orateur poursuit son discours dans le brouhaha.*)

Mme Paulette Fost. Les femmes qui refusent le travail de nuit et les jeunes qui exigent une formation et un véritable emploi ne sont pas obligés de suivre le plan de travail imposé par la Commission de Bruxelles que préside Jacques Delors. Toutes et tous peuvent empêcher aujourd'hui la mise en œuvre des stratégies que le capital met en place sans attendre 1992. Toutes et tous peuvent décider de faire un autre choix que le vôtre. La mise en valeur des richesses naturelles, l'utilisation des sciences et des technologies au service des besoins des être humains dans leur grande masse, ce ne sont pas des idées absurdes. Elles commencent à faire leur chemin.

Jamais les statistiques du chômage et de la pauvreté grandissante ne pourront dire ce qu'est la vie quotidienne, quand les questions les plus élémentaires envahissent chaque moment de la journée, avec l'angoisse des factures qui arrivent... C'est cela qui est absurde et insoutenable : quand les gâchis de toutes sortes s'accroissent, quand les stocks de la C.E.E. et votre budget de surarmement dénoncent votre politique inhumaine, antisociale et à courte portée (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) au point que vous ne voulez pas entendre les forces de paix qui ont engagé ce processus de désarmement dont tout le monde parle, parce qu'il amorce d'autres relations internationales et dégage des moyens considérables pour les œuvres de vie.

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Comme à Yalta !

Mme Paulette Fost. Vous parlez aussi beaucoup de solidarité, mais les bradeurs d'industries et les spéculateurs n'en souffrent pas ! Ce sont les habitants des villes et des campagnes, les collectivités locales qui paient les « plans de pauvreté » qui se succèdent sans donner aux intéressés ni les moyens de vivre, ni la dignité, ni les droits auxquels ils peuvent prétendre dans le travail, la vie familiale et la vie sociale.

Vous avez décidé fait le choix d'une société inégalitaire.

Quand vous dites aux jeunes : « Ne soyez pas des assistés » et que vous soutenez sans vergogne : « Travaillez pour 1 200 francs par mois, les patrons vous formeront... » à leurs exigences, n'espérez pas, monsieur le Premier ministre, être durablement entendu ! Les moyens existent de vivre heureux dans notre pays. Mais il faut pour cela mettre en cause la France de l'argent que vous représentez !

M. Robert Vizet. Parfaitement !

Mme Paulette Fost. Il y a des bastilles à prendre (*Murmures sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) et bien des jeunes y pensent sérieusement ! Quatre-vingt-neuf ne se fêtera pas seulement au passé, monsieur le Premier ministre. Notre pays ne peut plus supporter de continuer avec la pauvreté, le chômage, les privations, l'angoisse des jeunes et celle des parents devant l'avenir, la surexploitation des travailleurs, le déclin économique.

M. Philippe François. L'apocalypse !

Mme Paulette Fost. Résoudre ces problèmes, c'est cela qui est nécessaire et même indispensable. C'est ce à quoi répond notre programme, par la politique de justice, de liberté et de paix que nous préconisons, avec les moyens de la mettre en œuvre.

Le rassemblement et la volonté démocratique de tous ceux qui y ont intérêt sont à la base des progrès économiques et sociaux que votre politique refuse. C'est pourquoi nous la repoussons. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Debarge.

M. Michel Debarge. Monsieur le président, j'aurais bien voulu dire : monsieur le Premier ministre. Je me contenterai, mais qu'on n'y voie pas malice de ma part, de dire : madame et messieurs les ministres...

Mme Paulette Fost. La politesse n'est pas que verbale ! (*Protestations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*) Oui, messieurs !

M. le président. Madame, vous n'avez plus la parole.

Mme Paulette Fost. Je l'ai eue trop peu pour me taire !

M. Marcel Debarge. Monsieur le président, je compte sur votre présidence pour ne pas être interrompu, et par qui que ce soit. (*Nouvelles protestations sur les mêmes travées.*)

Après les propos du Premier ministre, je crois qu'il serait bon de convenir que personne parmi nous n'est propriétaire de la démocratie ni de la République, pas plus lui que nous. Lever un doigt accusateur vers ceux qui ne seraient pas d'accord avec le Gouvernement ne me semble pas être une très bonne méthode ni relever d'une bonne pratique de la démocratie et de l'esprit républicain. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Nous avons chacun - c'est respectable - nos origines, notre culture, nos engagements, notre conception de la morale et, quels que soient notre responsabilité ou notre rang, nous n'avons à donner de leçon à personne. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Je m'exprime à ma manière. Croyez bien que ce que je dis n'est pas à sens unique, car j'ai entendu tout à l'heure une leçon de morale qui me semblait un petit peu hors des fonctions du responsable qui la dispensait.

M. le président. Je ne regrette pas d'avoir dit ce que j'ai dit.

M. Marcel Debarge. Vos propos, monsieur le Premier ministre... Je vais faire comme s'il était là. Excusez-moi, mon intervention était écrite ! (*Ah ! sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Mais oui, je suis comme vous, je ne suis pas moins fort ni plus fort !

Monsieur le Premier ministre, vos propos sont ceux d'un homme qui pratique l'autosatisfaction sans parvenir à cacher la réalité.

Comment se présente cette réalité ? Même si vous ne cessez de vous y référer, de faire appel à elle, votre majorité est plus fragile que vous ne le prétendez.

Notez bien que le débat qui vient de se tenir, notamment à l'Assemblée nationale, est à ce titre révélateur.

M. le Premier ministre fait preuve, à mon avis, de beaucoup d'optimisme, car c'est du bout des doigts, me semble-t-il, que les membres de l'U.D.F. votent la confiance.

M. Charles-Henri de Cossé-Brissac. Qu'est-ce que vous en savez ?

M. Marcel Debarge. Moi, je n'interromps jamais personne. Quand quelqu'un est à la tribune et exprime un avis auquel je suis opposé, je reste silencieux. (*Exclamations sur les travées du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

Vous pouvez le constater, je suis ainsi.

Je poursuis mon propos. Encore les membres de l'U.D.F. le font-ils comme une sorte d'investissement, vous rappelant dans leurs interventions que leur vote est un vote quelque peu circonstanciel, dont ils entendent bien être remboursés le moment venu.

Le Premier ministre aura beau dire et redire : majorité unique, majorité unie, cette unité proclamée, qu'il s'agisse de M. Barre ou de M. Chirac, n'est conçue et par l'un et par l'autre que dans la mesure où elle leur permet - ce qui n'est pas certain, tant s'en faut - d'espérer - le rêve est permis - accéder à la présidence de la République. (*Rires sur les travées du R.P.R.*)

M. Charles-Henri de Cossé-Brissac. De quoi je me mêle ?

M. Marcel Debarge. Mais voilà, vous êtes deux à droite à convoiter cette présidence. (*Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*) Il n'est pas difficile d'imaginer ce qui va se passer entre vous deux, ce qui est déjà commencé et ce qui va se développer dans les semaines qui viennent. (*Brouhaha prolongé sur les mêmes bancs.*)

Votre appel à la confiance, monsieur le Premier ministre, me semble comporter quelques signaux de détresse. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

Une autre réalité concerne l'insuccès de votre politique économique et sociale. Vous pouvez, monsieur le Premier ministre, toujours au nom de votre autosatisfaction prétendre être sur le chemin de la réussite, il n'en demeure pas moins vrai que c'est plutôt une série d'échecs que l'on constate.

Une baisse du pouvoir d'achat est intervenue depuis votre retour au pouvoir. Votre démonstration concernant le recul du chômage ne tient pas.

Vouloir évoquer la baisse des impôts en oubliant les augmentations des cotisations sociales, c'est oublier un peu vite que ce qui compte dans la réalité de la vie quotidienne, c'est en fait ce qui reste comme salaire net en bas de la feuille de paye et non un montant théorique.

Vouloir réformer la sécurité sociale pour en fin de compte conduire à une protection sociale à deux vitesses est inadmissible.

Vouloir transférer au marché le grave et douloureux problème du logement constitue un recul significatif par rapport aux efforts accomplis entre 1981 et 1986. (*Protestations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Jacques Moutet. Au contraire.

M. Marcel Debarge. Vouloir la privatisation à tout va avec la constitution de noyaux durs, c'est mettre un pouvoir de décision économique déterminant entre les mains de quelques-uns en marge de toute conception démocratique.

Après la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, voilà que se multiplient les atteintes au droit de grève et de revendication. Par ailleurs, quoi que l'on en dise, le pluralisme s'accorde mal avec l'arbitraire que la commission nationale de la communication et des libertés a institué en matière audiovisuelle.

Par ces quelques exemples - d'autres pourraient s'y ajouter - on peut mesurer tout le travail de redressement qui sera le nôtre quand nous reviendrons à la direction de la gestion de notre pays. (*Exclamations sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Un sénateur sur les travées de l'U.R.E.I. Jamais !

M. Marcel Debarge. On parle beaucoup de la moralisation de la vie publique. Elle est de toute évidence et depuis longtemps nécessaire. Je crois, pour ma part, que la très grande majorité des responsables politiques est honnête.

Je crois aussi - je ne suis pas le seul - que, les campagnes électorales coûtant fort cher, des fonds complémentaires sont parfois sollicités et pour les uns et pour les autres, et peut-être obtenus beaucoup plus pour les uns que pour les autres. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Nouvelles protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

A la suite d'une intervention du Président de la République, que nous espérons avoir à soutenir longtemps, très longtemps en tant que tel, concernant le financement des

campagnes électorales et des partis, monsieur le Premier ministre, vous avez invité les responsables des formations politiques à des réunions pour en traiter.

Je souhaite que ces réunions débouchent sur des propositions concrètes nous permettant de légiférer rapidement, qu'un plafonnement financier des campagnes soit retenu, qu'un contrôle des dépenses et recettes soit établi sans anonymat, que le patrimoine des hommes politiques soit public, et l'on aura accompli un grand pas. (*Murmures sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Monsieur le Premier ministre, votre gouvernement aggrave l'injustice sociale. L'augmentation de la pauvreté dans notre pays est - hélas ! - une réalité.

Notre pays a besoin de solidarité. Il ne peut y avoir de laissés-pour-compte. Votre pratique gouvernementale tourne le dos à cette solidarité.

Les socialistes mènent démocratiquement et fermement une action politique qui doit permettre aux Françaises et aux Français de choisir entre les options politiques conservatrices que vous ou M. Barre représentez et les valeurs de progrès, de justice sociale et de solidarité qui sont les nôtres. (*Protestations sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

Nous faisons confiance aux Françaises et aux Français pour qu'ils le reconnaissent avec nous, et nous voterons contre votre déclaration de politique générale. (*Vifs applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bourguine.

M. Raymond Bourguine. Entre mars 1986 et l'élection présidentielle prochaine, la France aurait pu connaître un vide politique, un trou noir. Le peuple a mis un terme au désordre socialiste. Il a donné le pouvoir à la majorité que nous constituons et cette majorité a trouvé un Premier ministre qui a eu le courage de saisir le gouvernail, de gouverner et de réussir.

Il a effectivement rompu avec l'étatisme. Il a rétabli la confiance et cela s'est traduit dans des chiffres. J'admire beaucoup les membres de l'opposition qui s'inquiètent du krach de la Bourse. En réalité, l'épargne populaire a apporté, sous forme d'augmentation de capital, 60 milliards de francs par an aux entreprises, reconstituant ainsi des fonds propres et elle a apporté 70 milliards de francs, par l'intermédiaire de 6 millions de personnes, à raison d'une moyenne de 11 000 francs par personne, aux privatisations.

M. René Rénault. Ils sont partis en courant d'air !

M. Raymond Bourguine. Non, ils ne sont pas partis en courant d'air. Lisez donc *Le Monde* de ce soir. Un souscripteur qui a obtenu la totalité des privatisations y a investi 20 000 francs et a perdu 1 500 francs. Ce n'est pas parti en courant d'air. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Michel Darras. Et Suez ?
L'aile ou la cuisse ?

M. Raymond Bourguine. Ils ont appris ce qu'est la Bourse, c'est-à-dire un élément de ressort où on ne gagne pas toujours.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Pour avoir appris, ils ont appris !

M. Raymond Bourguine. M. le Premier ministre s'est effectivement attaqué aux dépenses improductives. On n'a jamais vu, depuis bien longtemps, un Gouvernement capable de réduire les dépenses publiques.

M. Louis Perrein. Artificiellement !

M. Raymond Bourguine. Il l'a fait sur deux années à hauteur de 35 à 40 milliards de francs. On n'a jamais vu, depuis bien longtemps, un Gouvernement capable de réduire la charge fiscale, le montant des impôts qui sont prélevés sur le secteur productif. Il l'a réalisé pour un montant de 40 milliards de francs pour les deux années.

M. René Rénault. Et même l'I.G.F. !

M. Raymond Bourguine. La démocratie est ce qui nous réunit. C'est par définition le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. C'est la loi de la majorité dans le respect des droits de la minorité. Le Gouvernement, le Premier ministre ont eu le courage de rétablir la démocratie

dans un territoire français où vous l'aviez bafouée, c'est-à-dire en Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique. - Protestations sur les travées socialistes.*)

M. Jacques Bialski. Je vous ai compris !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. A coups de fusil !

M. Michel Darras. Je vous ai compris !

M. Raymond Bourguine. Maintenant, nous devons dire au Premier ministre, qui est venu devant cette assemblée, conformément à l'article 44 de la Constitution, demander notre approbation que nous ne la lui marchanderons pas. Nous devons lui dire aussi que, pour les cinq mois qui viennent, la majorité restera unie, je le sais, après les mois d'avril et de mai prochain.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Dans l'opposition !

M. Raymond Bourguine. Elle restera profondément unie, beaucoup plus que vous ne le croyez ! (*Exclamations sur les travées socialistes.*) Nous avons besoin d'un Gouvernement qui soit capable de conduire notre pays à un moment où, dans le monde, les secousses monétaires sont formidables et menacent l'économie française, car la baisse du dollar, c'est un tremblement de terre pour les économies européennes et japonaise !

A un moment où un accord dit de désarmement...

M. Robert Vizet. Alors, cela vous gêne ?

M. Raymond Bourguine. ... est signé entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, qui peut signifier que l'Europe sera abandonnée à elle-même, c'est-à-dire que la politique d'indépendance nationale définie par le général de Gaulle sera plus que jamais nécessaire et dépendra plus que jamais de la volonté nationale. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)...

M. Robert Vizet. Ce n'est pas la volonté européenne !

Mme Hélène Luc. Que l'Europe participe à ce désarmement !

M. Raymond Bourguine. ... nous avons besoin de ce Premier ministre et de ce Gouvernement !

Je conclurai en disant simplement que le vote d'approbation qu'on nous demande d'émettre n'est qu'une confirmation du mandat qui a été donné par le peuple. En votant la déclaration de politique générale du Gouvernement, nous ne faisons qu'exprimer la volonté du peuple. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Louis Perrein. Nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes !

Mme Hélène Luc. Oui ! Par la force des baïonnettes !

M. le président. Le Sénat va procéder maintenant au vote sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

En application de l'article 39, alinéa 2, du règlement, le scrutin public est de droit.

Conformément à l'article 60 bis du règlement, il va être procédé à un scrutin public à la tribune, dans les conditions fixées par l'article 56 bis du règlement.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre E.*)

M. le président. Le scrutin sera clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert.

Huissier, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. L'appel nominal est terminé.

Le scrutin va rester ouvert encore quelques minutes pour permettre à ceux qui n'ont pas répondu à l'appel nominal de venir voter.

Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 50 sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale formulée par le Premier ministre :

Nombre des votants	298
Nombre des suffrages exprimés	293
Majorité absolue des suffrages exprimés	147
Pour l'approbation	226
Contre	67

Le Sénat a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de la gauche démocratique.*)

7

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi de finances rectificative pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale (n° 149, 1987-1988), dont la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...
Le renvoi, pour avis, est ordonné.

8

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi de finances rectificative pour 1987, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 149 (1987-1988), distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

9

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu de MM. Etienne Dailly, François Abadie, Guy Besse, Ernest Cartigny, Charles-Edmond Lenglet, Josy Moinet, Georges Mouly et Jean Roger une proposition de loi organique tendant à compléter l'article L.O. 131 du code électoral relatif aux inéligibilités parlementaires.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 156, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

10

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Clouet un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, relatif au corps des officiers contrôleurs en chef de la circulation aérienne (n° 135, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 144 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique, modifiée par l'Assemblée nationale, complétant l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel (n° 137, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 145 et distribué.

J'ai reçu de M. Charles de Cuttoli un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, afin d'élargir aux conseillers régionaux le droit de présentation des candidats à cette élection (n° 138, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 146 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean-Marie Girault un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie (n° 111, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 147 et distribué.

J'ai reçu de M. Hubert Hænel un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur la proposition de loi organique, adoptée par l'Assemblée nationale, portant maintien en activité des magistrats des cours d'appel et des tribunaux de grande instance (n° 112, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 148 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Robert un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un accord international de 1986 sur le cacao (n° 117, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 150 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel d'Aillières un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'un avenant à l'accord de coopération monétaire du 23 novembre 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores (n° 118, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 151 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel d'Aillières un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'une convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale islamique des Comores sur la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières (n° 119, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 152 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Chauty un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, autorisant la ratification d'une convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (ensemble les protocoles I et II) (n° 121, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 153 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Alloncle un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

1° Sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (n° 113 rectifié, 1987-1988) ;

2° Sur la proposition de loi de MM. Xavier de Villepin, Jacques Pelletier, Jacques Habert, Robert Pontillon, Michel Chauty, Christian Bonnet, Jean-Pierre Bayle, Maurice Lombard, Pierre Salvi, Jean Cauchon, Georges Mouly, Pierre Croze, Gérard Gaud, Jacques Genton et Adrien Gouteyron

sur la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (n° 88, 1987-1988) :

3° Sur la proposition de loi de M. Hector Viron, Mmes Marie-Claude Beauveau, Danielle Bidard-Reydet, MM. Jean-Luc Bécart, André Duroméa, Mme Paulette Fost, M. Jean Garcia, Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, M. Charles Lederman, Mme Hélène Luc, MM. Louis Minetti, Ivan Renar, Paul Souffrin, Robert Vizet et Henri Bangou sur la reconnaissance de la vocation internationale de l'association internationale des parlementaires de langue française (n° 109, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 154 et distribué.

J'ai reçu de M. Marcel Rudloff un rapport fait au nom de la commission prévue par l'article 105 du règlement, sur la proposition de résolution de M. Roger Romani et des membres du groupe du rassemblement pour la République, apparentés et rattachés administrativement, tendant à obtenir la suspension des poursuites engagées contre M. Paul d'Ornano, sénateur, représentant les Français établis hors de France (n° 22, 1987-1988).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 157 et distribué.

11

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au jeudi 10 décembre 1987 :

A dix heures trente :

1. - Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi (n° 291, 1986-1987) relatif à l'action en justice dans l'intérêt collectif des consommateurs.

Rapport (n° 128, 1987-1988) de M. Hubert Hænel fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

A quinze heures et, éventuellement, le soir :

2. - Discussion de la proposition de résolution (n° 36, 1987-1988), adoptée par l'Assemblée nationale, portant mise en accusation de M. Christian Nucci, ancien ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement, devant la Haute Cour de justice.

Rapport (n° 127, 1987-1988) de M. Charles Jolibois, fait au nom de la commission élue spécialement pour son examen, conformément à l'article 86, alinéa 3, du règlement.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, aucun amendement à cette proposition de résolution n'est plus recevable.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 29 bis, troisième alinéa, du règlement, aucune inscription de parole dans la discussion générale de cette proposition de résolution n'est plus recevable.

Délai limite pour le dépôt des amendements

Conformément à la décision prise le jeudi 3 décembre 1987 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à tous les projets et propositions de loi prévus jusqu'à la fin de la session, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique, est fixé, dans chaque cas, à la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 10 décembre 1987, à une heure trente.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ROBERT ETIENNE

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 et 78 du règlement)

Avenir de l'U.R.S.S.A.F. de Roanne

279. - 9 décembre 1987. - **M. Louis Mercier** expose à **M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi** qu'un rapport de l'inspection générale des finances d'avril 1987 estime nécessaire de faire disparaître les U.R.S.S.A.F. de moins de cinquante agents, et, en premier lieu, celle de Roanne, dans la Loire. Etant l'élu de cette région, il tient à lui faire part de l'intense émotion suscitée à la suite de cette information auprès des responsables économiques de tout le secteur roannais. En effet, les conséquences de centralisations excessives sont souvent nuisibles à une bonne efficacité. N'affirme-t-on pas, par ailleurs, qu'il faut de plus en plus rapprocher les administrations des administrés. Or la suppression de l'U.R.S.S.A.F. de Roanne serait en parfaite contradiction avec ces nobles déclarations. Cet organisme donne actuellement toute satisfaction en ayant fait la preuve de sa productivité. Sa disparition n'améliorerait en rien le service de ses usagers et, par ailleurs, ne faciliterait pas le recouvrement des cotisations. Est-il besoin de rappeler que le département de la Loire, de par sa situation géographique, comporte deux pôles d'activité : l'un au sud, Saint-Etienne ; l'autre au nord, Roanne. Le Roannais est une région de tissage et de bonneterie dont il faut connaître les problèmes industriels, économiques et sociaux pour pouvoir agir efficacement. En conséquence, l'U.R.S.S.A.F. de Roanne, qui se trouve plus près de ses cotisants, et plus en symbiose avec l'industrie, les autorités et les centres de décision et de pouvoir locaux, est, de ce fait, plus souple pour s'adapter aux difficultés propres à ce secteur du département. La masse d'activité représente 25 p. 100 de la population des cotisants de la Loire et les ratios de gestion la concernant la positionnent très favorablement parmi les 104 U.R.S.S.A.F. Il lui demande de bien vouloir lui préciser s'il estime toujours nécessaire de faire disparaître les U.R.S.S.A.F. de moins de cinquante agents - voire de cent - et il souhaiterait qu'il lui précise également ses intentions au sujet de l'avenir de l'U.R.S.S.A.F. de Roanne.

Quotas laitiers en région Aquitaine

280. - 9 décembre 1987. - **M. Marc Boeuf** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur le maintien de l'activité laitière en région Aquitaine. Il se fait l'interprète du centre régional des jeunes agriculteurs du Sud-Ouest et de l'association du groupement de collecte de lait de la vallée de l'Isle et de la Drôme qui sont inquiets sur l'avenir de la production laitière dans cette région. Celle-ci est en effet compromise à la suite d'une série de décisions qui ont été prises, comme le transfert des quotas laitiers vers des zones n'ayant pas subi la sécheresse ou comme le gel prévu de 2 p. 100 des quotas C.E.E. s'élevant en réalité à 4 p. 100 de moyenne. Au cœur de cette situation très difficile, des investissements importants ont été faits par certains jeunes agriculteurs, à qui on avait accordé des litrages supplémentaires ; ceux-ci se sont donc fortement endettés et sont dans une situation financière catastrophique. En conséquence, il lui demande s'il pense envisager la réintégration dans la région Sud-Ouest des quotas prêtés ces deux dernières années aux zones non sinistrées et le surplus du gel communautaire. Il lui demande également de prendre en compte la situation régionale laitière au niveau européen et d'envisager l'attribution de volumes supplémentaires pour la région Aquitaine.

Réorganisation des scènes lyriques parisiennes

281. - 9 décembre 1987. - **M. Philippe François** rappelle à **M. le ministre de la culture et de la communication** que l'École nationale d'art lyrique de l'Opéra de Paris est actuellement installée dans les locaux de l'Opéra-Comique, afin que les étudiants bénéficient du cadre, des spectacles et du travail sur scène. Il souligne que c'est l'occasion unique pour les jeunes chanteurs français, confrontés à une concurrence ardue sur les scènes nationales de pouvoir exercer leurs talents. Aussi, il lui précise que sous prétexte de réorganisation des scènes lyriques parisiennes, il ne faudrait pas laisser pendant plusieurs mois, voire même plusieurs années, le sort de cette école et de ces étudiants en suspens. En conséquence, il lui demande,

d'une part, de lui préciser si dans le projet de réorganisation est d'ores et déjà prévue la production d'ouvrages spécifiques de culture française, permettant à ces jeunes chanteurs de mettre à profit leur formation et, d'autre part, de bien vouloir

lui communiquer le pourcentage (en cachet) dépensé par les principales scènes (Paris et province) au profit des chanteurs étrangers dans les ouvrages d'opéra (bien entendu, hors opérettes).

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du mercredi 9 décembre 1987

SCRUTIN (N° 49)

sur l'amendement n° 1 de M. Daniel Hœffel au nom de la commission des lois sur l'article premier du projet de loi portant réforme du contentieux administratif.

Nombre de votants	318
Nombre des suffrages exprimés	313
Majorité absolue des suffrages exprimés	157
Pour	168
Contre	145

Le Sénat a adopté.

MM.

Michel d'Aillières
Paul Alduy
Maurice Arreckx
Alphonse Arzel
José Balarello
René Ballayer
Henri Bangou
Bernard Barbier
Jean-Paul Bataille
Mme Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Jean Bénard
Mousseaux
Georges Berchet
Guy Besse
André Bettencourt
Mme Danielle
Bidard Reydet
Jacques Bimbenet
Jean-Pierre Blanc
Maurice Blin
André Bohl
Roger Boileau
Christian Bonnet
Philippe de Bourgoing
Raymond Bouvier
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Pierre Brantus
Louis Brives
Guy Cabanel
Jean-Pierre Cantegrit
Paul Caron
Ernest Cartigny
Marc Castex
Louis de Catuelan
Jean Cauchon
Joseph Caupert
Jean-Paul Chambriard
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Jean Colin
Henri Collard
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Pierre Croze
Michel Crucis
Etienne Dailly
André Daugnac
Marcel Daunay
Luc Dejoie
Jean Delaneau
Jacques Descours
Desacres
Georges Dessaigne
André Diligent

Ont voté pour

Jean Dumont
Michel Durafour
André Duroméa
Edgar Faure (Doubs)
Jean Faure (Isère)
Louis de La Forest
André Fosset
Mme Paulette Fost
Jean-Pierre Fourcade
Jean François-Poncet
Jean Francou
Mme Jacqueline
Frayse-Cazalis
Jean Garcia
Jacques Genton
Jean-Marie Girault
(Calvados)
Paul Giroud (Aisne)
Bidard Reydet
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-
Dupin
Jacques Grandon
Paul Graziani
Hubert Hænel
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hœffel
Jean Huchon
Claude Huriet
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Jacques Larché
Bernard Laurent
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Yves Le Cozannet
Charles Lederman
Modeste Legouez
Bernard Legrand
(Loire-Atlantique)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Bernard Lemarié
Charles-Edmond
Lenglet
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)
Pierre Louvot
Roland du Luart
Mme Hélène Luc
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain

Kléber Malécot
Hubert Martin
Paul Masson (Loiret)
Serge Mathieu
Louis Mercier
Pierre Merli
Daniel Millaud
Louis Minetti
Michel Miroudot
Louis Moinard
Claude Mont
Jacques Mossion
Georges Mouly
Jacques Moutet
Henri Olivier
Dominique Pado
Bernard Pellarin
Jacques Pelletier
Jean-François Pintat
Raymond Poirier
Roger Poudonson
Richard Pouille
André Pourny
Jean Puech
André Rabineau
Henri de Raincourt
Jean-Marie Rausch
Joseph Raybaud
Ivan Renar
Guy Robert
(Vienne)
Paul Robert
(Cantal)
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Abel Sempé
Paul Séramy
Pierre Sicard
Michel Sordel
Raymond Soucaret
Paul Souffrin
Michel Souplet
Pierre-Christian
Taittinger
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
Georges Treille
François Trucy
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Hector Viron
Robert Vizet
Albert Voilquin

Ont voté contre

MM.

François Abadie
Michel Alloncle
Guy Allouche
Jean Amelin
Hubert d'Andigné
François Autain
Germain Authié
Jean Barras
Jean-Pierre Bayle
Jean-Michel Baylet
Henri Belcour
Jacques Bellanger
Georges Benedetti
Jacques Bérard
Roland Bernard
Jacques Bialski
Marc Bœuf
Stéphane Bonduel
Charles Bonifay
Marcel Bony
Amédée Bouquerel
Yvon Bourges
Raymond Bourguin
Jacques Braconnier
Raymond Brun
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jacques Carat
Pierre Carous
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Michel Charasse
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
William Chervy
Félix Ciccolini
Marcel Costes
Raymond Courrière
Roland Courteau
Maurice Couve
de Murville
Charles de Cuttoli
Michel Darras
Marcel Debarge
Désiré Debavelaere
André Delelis
Gérard Delfau
Lucien Delmas
Jacques Delong
Charles Descours
Rodolphe Désiré
Emile Didier

Michel Dreyfus-
Schmidt
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt
Maurice Faure (Lot)
Marcel Fortier
Philippe François
Gérard Gaud
Philippe de Gaulle
Alain Gérard
François Giacobbi
Michel Giraud
(Val-de-Marne)
Adrien Gouteyron
Roland Grimaldi
Robert Guillaume
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Bernard-Charles Hugo
Roger Husson
André Jarrot
Paul Kauss
Philippe Labeyrie
Christian
de La Malène
Gérard Larcher
Tony Larue
Robert Laucourmet
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Bastien Leccia
Jean-François
Le Grand (Manche)
Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Louis Longequeue
Paul Loridan
François Louisy
Philippe Madrelle
Paul Malassagne
Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Christian Masson
(Ardennes)
Pierre Matraja
Michel Maurice-
Bokanowski
Jean-Luc Mélenchon

André Méric
Mme Hélène Missoffe
Josy Moinet
Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Michel Moreigne
Arthur Moulin
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Sosefo Makapé
Papilio
Albert Pen
Guy Penne
Daniel Percheron
Louis Perrein
Hubert Peyou
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Alain Pluchet
Christian Poncelet
Robert Pontillon
Henri Portier
Claude Prouvoeur
Roger Quilliot
Albert Ramassamy
Mlle Irma Rapuzzi
René Régnauld
Michel Rigou
Mme Nelly Rodi
Jean Roger
Josselin de Rohan
Roger Romani
Gérard Roujas
André Rouvière
Maurice Schumann
Robert Schwint
Franck Sérusclat
René-Pierre Signé
Jean Simonin
Louis Souvet
Raymond Tarcy
Fernand Tardy
René Trégouët
Emile Tricon
Dick Ukeiwé
Marcel Vidal
André-Georges Voisin

Se sont abstenus

MM. Gilbert Baumet, Jacques Boyer-Andrivet, François Delga, Jacques Habert et Charles Ornano.

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	316
Nombre des suffrages exprimés	311
Majorité absolue des suffrages exprimés	156
Pour	167
Contre	144

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ont délégué leur droit de vote
(Art. 63 et 64 du Règlement.)

- MM. François Abadie à M. Ernest Cartigny ;
Paul Alduy à M. Georges Treille ;
Maurice Arreckx à M. Louis Lazuech ;
José Balarello à M. Hubert Martin ;
Gilbert Baumet à M. Jacques Habert ;
Jean-Michel Baylet à M. Michel Rigou ;
Jean-Luc Bécart à Mme Hélène Luc ;
Henri Belcour à M. Gérard Larcher ;
Georges Berchet à M. Edouard Le Jeune ;
Guy Besse à M. Paul Robert ;
- Mme Danielle Bidard à M. Charles Lederman ;
- MM. Jean-Pierre Blanc à M. Bernard Lemarié ;
Maurice Blin à M. Louis Mercier ;
André Bohl à M. Jacques Mossion ;
Christian Bonnet à M. Charles Jolibois ;
Jean Boyer à M. Roland Ruet ;
Jacques Braconnier à M. Jean-François Legrand ;
Pierre Brantus à M. Jacques Machet ;
Raymond Brun à M. Roger Husson ;
Guy Cabanel à M. Serge Mathieu ;
Marc Castex à M. Yves Goussebaire-Dupin ;
Joseph Caupert à M. Richard Pouille ;
Jean Chamant à M. René-Georges Laurin ;
Michel Charasse à M. Jacques Bellanger ;
Jacques Chaumont à M. Michel Maurice-Bokanowski ;
Michel Chauty à M. René Trégouët ;
Auguste Chupin à M. Louis Virapoullé ;
Jean Cluzel à M. André Rabineau ;
Henri Collard à M. Jacques Pelletier ;
Francisque Collomb à M. Pierre Vallon ;
Raymond Courrière à M. Charles Bonifay ;
Raymond Courteau à M. André Delelis ;
Pierre Croze à M. Henri de Raincourt ;
Michel Crucis à M. Jean-Pierre Tizon ;
André Dagnac à M. Pierre Schiélé ;
Désiré Debavelaere à M. Christian Masson ;
Luc Dejoie à M. Maurice Lombard ;
Gérard Delfau à M. Michel Dreyfus-Schmidt ;
Lucien Delmas à M. René Régnauld ;
Jacques Delong à M. Jean Natali ;
Charles Descours à M. Paul Ornano ;
Emile Didier à M. Pierre Laffitte ;
Alain Dufaut à M. Paul Malassagne ;
Jean Dumont à M. Jacques Thyraud ;
Léon Eeckhoutte à M. Franck Sérusclat ;
Claude Estier à M. André Méric ;
Jules Faigt à M. Germain Authié ;
Edgar Faure à M. Etienne Dailly ;
Maurice Faure à M. Josy Moinet ;
Louis de la Forest à M. René Travert ;
Marcel Fortier à M. Henri Collette ;
André Fosset à M. Georges Lombard ;
Jean-Pierre Fourcade à M. Albert Voilquin ;
Jean François-Poncet à M. Raymond Soucaret ;
Jean Francou à M. Pierre Salvi ;
Jean Garcia à M. Robert Vizet ;
Gérard Gaud à M. Guy Penne ;
Philippe de Gaulle à M. Alain Pluchet ;
François Giacobbi à M. Jacques Bimbenet ;
Michel Giraud à M. Jacques Bérard ;
Jean-Marie Girault à M. Bernard Barbier ;
Jacques Golliet à M. Louis Moinard ;
Adrien Gouteyron à M. Jean Simonin ;
Hubert Hænel à M. Hubert d'Andigné ;
- Mme Nicole de Hautecloque à M. Maurice Schumann ;
- MM. Marcel Henry à M. René Ballayer ;
Claude Huriet à M. Dominique Pado ;
André Jarrot à M. Roger Romani ;
Pierre Jeambrun à M. Jean-Pierre Cantegrit ;
Louis Jung à M. Xavier de Villepin ;
Paul Kauss à M. Michel Alloncle ;
Tony Larue à M. Marcel Debarge ;
Bernard Laurent à M. Alphonse Arzel ;
Marc Lauriol à M. Auguste Cazalet ;
Henri Le Breton à M. Michel Souplet ;
Jean Lecanuet à M. Paul Caron ;
Bastien Leccia à Mlle Irma Rapuzzi ;
Modeste Legouez à M. Jean Bénard Mousseaux ;

- Bernard Legrand à M. Michel Durafour ;
Max Lejeune à M. Charles-Edmond Lenglet ;
Pierre Louvot à M. André Bettencourt ;
Jean Madelain à M. Marcel Daunay ;
Kléber Malécot à M. Jacques Golliet ;
Michel Manet à M. Louis Perrein ;
Jean-Pierre Masseret à M. Jacques Bialski ;
Paul Masson à M. Emile Tricon ;
Serge Mathieu à M. Jacques Descours Desacres ;
Pierre Matraja à M. Félix Ciccolini ;
André Méric à M. Claude Estier ;
Pierre Merli à M. Paul Girod ;
Louis Minetti à Mme Paulette Fost ;
- Mme Hélène Missoffe à M. Philippe François ;
- MM. Louis Moinard à M. Roger Boileau ;
Claude Mont à M. Jean Colin ;
Michel Moreigne à M. Philippe Madrelle ;
Arthur Moulin à M. Robert Calmejane ;
Lucien Neuwirth à M. Jean Chérioux ;
Henri Olivier à M. Louis Boyer ;
Charles Ornano à M. Jacques Boyer-Andrivet ;
Jacques Oudin à M. Jean Barras ;
Sosefo Makapé Papilio à M. Amédée Bouquerel ;
Albert Pen à M. Rodolphe Désiré ;
Hubert Peyou à M. Stéphane Bonduel ;
Jean Peyrafitte à M. Jean-Luc Mélenchon ;
Maurice Pic à M. Guy Allouche ;
Jean-François Pintat à M. Philippe de Bourgoing ;
Raymond Poirier à M. Jean Cauchon ;
Henri Portier à M. Jean Amelin ;
Roger Poudonson à M. Henri Gœtschy ;
André Pourny à M. Marcel Lucotte ;
Jean Puech à M. Roger Chinaud ;
Albert Ramassamy à M. François Louisy ;
- Mlle Irma Rapuzzi à M. Bastien Leccia ;
Joseph Raybaud à M. Jacques Moutet ;
Ivan Renar à M. André Duroméa ;
- Mme Nelly Rodi à M. Maurice Couve de Murville ;
- MM. Jean Roger à M. Georges Mouly ;
Josselin de Rohan à M. Pierre Carous ;
Gérard Roujas à M. Marc Bœuf ;
Olivier Roux à M. Jacques Grandon ;
Marcel Rudloff à M. Raymond Bouvier ;
Pierre Schiélé à M. Daniel Hœffel ;
Robert Schwint à M. Paul Loridant ;
Abel Sempé à M. Jean Huchon ;
Paul Séramy à M. Georges Dessaigne ;
Pierre Sicard à M. Rémi Herment ;
Michel Sordel à M. Jean Clouet ;
Paul Souffrin à Mme Marie-Claude Beaudéau ;
Louis Souvet à M. Alain Gérard ;
Fernand Tardy à M. Roland Grimaldi ;
Henri Torre à M. Charles-Henri de Cossé-Brissac ;
François Trucy à M. Jean Delaneau ;
Dick Ukeiwé à M. Geoffroy de Montalembert ;
Albert Vecten à M. Pierre Lacour ;
Marcel Vidal à M. Michel Darras ;
Hector Viron à Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis ;
André-Georges Voisin à M. Charles de Cuttoli.

SCRUTIN (N° 50)

sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale formulée par le Premier ministre.

Nombre de votants	299
Nombre des suffrages exprimés	294
Majorité absolue des suffrages exprimés	148
Pour	226
Contre	68

Le Sénat a adopté.

Ont voté pour

MM.		
Michel d'Aillières	Jean Barras	Jacques Bimbenet
Paul Alduy	Jean-Paul Bataille	Jean-Pierre Blanc
Michel Alloncle	Gilbert Baumet	Maurice Blin
Jean Amelin	Henri Belcour	André Bohl
Hubert d'Andigné	Jean Bénard	Roger Boileau
Maurice Arreckx	Mousseaux	Christian Bonnet
Alphonse Arzel	Jacques Bérard	Amédée Bouquerel
José Balarello	Georges Berchet	Yvon Bourges
René Ballayer	Guy Besse	Raymond Bourguine
Bernard Barbier	André Bettencourt	Philippe de Bourgoing

Raymond Bouvier
Jean Boyer (Isère)
Louis Boyer (Loiret)
Jacques Boyer-Andrivet
Jacques Braconnier
Pierre Brantus
Raymond Brun
Guy Cabanel
Michel Caldaguès
Robert Calmejane
Jean-Pierre Cantegrit
Paul Caron
Pierre Carous
Ernest Cartigny
Marc Castex
Louis de Catuelan
Jean Cauchon
Joseph Caupert
Auguste Cazalet
Jean Chamant
Jean-Paul Chambriard
Jacques Chaumont
Michel Chauty
Jean Chérioux
Roger Chinaud
Auguste Chupin
Jean Clouet
Jean Cluzel
Jean Colin
Henri Collard
Henri Collette
Francisque Collomb
Charles-Henri
de Cossé-Brissac
Maurice Couve
de Murville
Pierre Croze
Michel Crucis
Charles de Cuttoli
Etienne Dailly
André Dagnac
Marcel Daunay
Désiré Debavelaere
Luc Dejoie
Jean Delaneau
François Delga
Jacques Delong
Charles Descours
Jacques Descours
Desacres
Georges Dessaigne
André Diligent
Franz Duboscq
Alain Dufaut
Pierre Dumas
Jean Dumont
Michel Durafour
Edgar Faure (Doubs)
Jean Faure (Isère)
Louis de La Forest
Marcel Fortier
André Fosset
Jean-Pierre Fourcade
Philippe François
Jean François-Poncet
Jean Francou
Philippe de Gaulle
Jacques Genton
Alain Gérard
Michel Giraud
(Val-de-Marne)
Jean-Marie Girault
(Calvados)

Paul Girod (Aisne)
Henri Gœtschy
Jacques Golliet
Yves Goussebaire-Dupin
Adrien Gouteyron
Jacques Grandon
Paul Graziani
Jacques Habert
Hubert Hænel
Emmanuel Hamel
Mme Nicole
de Hauteclouque
Marcel Henry
Rémi Herment
Daniel Hoeffel
Jean Huchon
Bernard-Charles Hugo
Claude Huriet
Roger Husson
André Jarrot
Pierre Jeambrun
Charles Jolibois
Louis Jung
Paul Kauss
Pierre Lacour
Pierre Laffitte
Christian
de La Malène
Jacques Larché
Gérard Larcher
Bernard Laurent
René-Georges Laurin
Marc Lauriol
Guy de La Verpillière
Louis Lazuech
Henri Le Breton
Jean Lecanuet
Yves Le Cozannet
Modeste Legouez
Jean-François
Le Grand (Manche)
Edouard Le Jeune
(Finistère)
Max Lejeune (Somme)
Bernard Lemarié
Charles-Edmond
Lenglet
Roger Lise
Georges Lombard
(Finistère)
Maurice Lombard
(Côte-d'Or)
Pierre Louvot
Roland du Luart
Marcel Lucotte
Jacques Machet
Jean Madelain
Paul Malassagne
Kléber Malécot
Hubert Martin
Christian Masson
(Ardennes)
Paul Masson (Loiret)
Serge Mathieu
Michel Maurice-Bokanowski
Louis Mercier
Pierre Merli
Michel Miroudot
Mme Hélène Missoffe
Louis Moinard
Claude Mont

Ont voté contre

MM.
Guy Allouche
Germain Authié
Henri Bangou
Jean-Pierre Bayle
Jean-Michel Baylet
Mme Marie-Claude
Beaudeau
Jean-Luc Bécart
Jacques Bellanger
Jacques Bialski

Mme Danielle
Bidard Reydet
Marc Bœuf
Stéphane Bonduel
Charles Bonifay
Michel Charasse
Félix Ciccolini
Raymond Courrière
Roland Courteau
Michel Darras
Marcel Debarge

Geoffroy
de Montalembert
Paul Moreau
Jacques Mossion
Arthur Moulin
Georges Mouly
Jacques Moutet
Jean Natali
Lucien Neuwirth
Henri Olivier
Charles Ornano
Paul d'Ornano
Jacques Oudin
Dominique Pado
Sosefo Makapé
Papilio
Bernard Pellarin
Jacques Pelletier
Jean-François Pintat
Alain Pluchet
Raymond Poirier
Christian Poncelet
Henri Portier
Roger Poudonson
Richard Pouille
André Pourny
Claude Prouvoyeur
Jean Puech
André Rabineau
Henri de Raincourt
Jean-Marie Rausch
Joseph Raybaud
Guy Robert
(Vienne)
Paul Robert
(Cantal)
Mme Nelly Rodi
Josselin de Rohan
Roger Romani
Olivier Roux
Marcel Rudloff
Roland Ruet
Michel Rufin
Pierre Salvi
Pierre Schiélé
Maurice Schumann
Abel Sempé
Paul Séramy
Pierre Sicard
Jean Simonin
Michel Sordel
Raymond Soucaret
Michel Souplet
Louis Souvet
Pierre-Christian
Taittinger
Jacques Thyraud
Jean-Pierre Tizon
Henri Torre
René Travert
René Trégouët
Georges Treille
Emile Tricon
François Trucy
Dick Ukeiwé
Pierre Vallon
Albert Vecten
Xavier de Villepin
Louis Virapoullé
Albert Voilquin
André-Georges Voisin

André Delelis
Gérard Delfau
Lucien Delmas
Rodolphe Désiré
Emile Didier
Michel Dreyfus-Schmidt
André Duroméa
Léon Eeckhoutte
Claude Estier
Jules Faigt

Maurice Faure (Lot)
Mme Paulette Fost
Mme Jacqueline
Frayse-Cazalis
Jean Garcia
Gérard Gaud
Roland Grimaldi
Tony Larue
Bastien Leccia
Charles Lederman
Paul Loridant
François Louisy
Mme Hélène Luc
Philippe Madrelle

Michel Manet
Jean-Pierre Masseret
Pierre Matraja
Jean-Luc Mélenchon
André Méric
Louis Minetti
Josy Moinet
Michel Moreigne
Albert Pen
Guy Penne
Louis Perrein
Jean Peyrafitte
Maurice Pic
Albert Ramassamy

Mlle Irma Rapuzzi
René Régnault
Ivan Renar
Michel Rigou
Gérard Roujas
Robert Schwint
Franck Sérusclat
Paul Souffrin
Fernand Tardy
Marcel Vidal
Hector Viron
Robert Vizet

Se sont abstenus

MM. François Abadie, François Giacobbi, Bernard Legrand, Hubert Peyou et Jean Roger.

N'ont pas pris part au vote

MM.

François Autain
Georges Benedetti
Roland Bernard
Marcel Bony
Louis Brives
Jacques Carat

William Chervy
Marcel Costes
Robert Guillaume
Philippe Labeyrie
Robert Laucournet
Louis Longequeue

Daniel Millaud
Daniel Percheron
Robert Pontillon
Roger Quilliot
André Rouvière
René-Pierre Signé
Raymond Tarcy

N'a pas pris part au vote

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants	298
Nombre des suffrages exprimés	293
Majorité absolue des suffrages exprimés	147
Pour	226
Contre	67

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ont délégué leur droit de vote

(Art. 63 et 64 du Règlement.)

MM. François Abadie à M. Ernest Cartigny ;
Paul Alduy à M. Georges Treille ;
Maurice Arreckx à M. Louis Lazuech ;
José Balarello à M. Hubert Martin ;
Gilbert Baumet à M. Jacques Habert ;
Jean-Michel Baylet à M. Michel Rigou ;
Jean-Luc Bécart à Mme Hélène Luc ;
Henri Belcour à M. Gérard Larcher ;
Georges Berchet à M. Edouard Le Jeune ;
Guy Besse à M. Paul Robert ;
Mme Danielle Bidard à M. Charles Lederman ;
MM. Jean-Pierre Blanc à M. Bernard Lemarié ;
Maurice Blin à M. Louis Mercier ;
André Bohl à M. Jacques Mossion ;
Christian Bonnet à M. Charles Jolibois ;
Jean Boyer à M. Roland Ruet ;
Jacques Braconnier à M. Jean-François Legrand ;
Pierre Brantus à M. Jacques Machet ;
Raymond Brun à M. Roger Husson ;
Guy Cabanel à M. Serge Mathieu ;
Marc Castex à M. Yves Goussebaire-Dupin ;
Joseph Caupert à M. Richard Pouille ;
Jean Chamant à M. René-Georges Laurin ;
Michel Charasse à M. Jacques Bellanger ;
Jacques Chaumont à M. Michel Maurice-Bokanowski ;
Michel Chauty à M. René Trégouët ;
Auguste Chupin à M. Louis Virapoullé ;
Jean Cluzel à M. André Rabineau ;
Henri Collard à M. Jacques Pelletier ;
Francisque Collomb à M. Pierre Vallon ;
Raymond Courrière à M. Charles Bonifay ;
Raymond Courteau à M. André Delelis ;
Pierre Croze à M. Henri de Raincourt ;
Michel Crucis à M. Jean-Pierre Tizon ;
André Dagnac à M. Pierre Schiélé ;
Désiré Debavelaere à M. Christian Masson ;
Luc Dejoie à M. Maurice Lombard ;
Gérard Delfau à M. Michel Dreyfus-Schmidt ;

- Lucien Delmas à M. René Régnauld ;
 Jacques Delong à M. Jean Natali ;
 Charles Descours à M. Paul Ornano ;
 Emile Didier à M. Pierre Laffitte ;
 Alain Dufaut à M. Paul Malassagne ;
 Jean Dumont à M. Jacques Thyraud ; ;
 Léon Eeckhoutte à M. Franck Sérusclat ;
 Claude Estier à M. André Méric ;
 Jules Faigt à M. Germain Authié ;
 Edgar Faure à M. Etienne Dailly ;
 Maurice Faure à M. Josy Moinet ;
 Louis de la Forest à M. René Travert ;
 Marcel Fortier à M. Henri Collette ;
 André Fosset à M. Georges Lombard ;
 Jean-Pierre Fourcade à M. Albert Voilquin ;
 Jean François-Poncet à M. Raymond Soucaret ;
 Jean Francou à M. Pierre Salvi ;
 Jean Garcia à M. Robert Vizet ;
 Gérard Gaud à M. Guy Penne ;
 Philippe de Gaulle à M. Alain Pluchet ;
 François Giacobbi à M. Jacques Bimbenet ;
 Michel Giraud à M. Jacques Bérard ;
 Jean-Marie Girault à M. Bernard Barbier ;
 Jacques Golliet à M. Louis Moinard ;
 Adrien Gouteyron à M. Jean Simonin ;
 Hubert Hænel à M. Hubert d'Andigné ;
 Mme Nicole de Hauteclocque à M. Maurice Schumann ;
 MM. Marcel Henry à M. René Ballayer ;
 Claude Huriet à M. Dominique Pado ;
 André Jarrot à M. Roger Romani ;
 Pierre Jeambrun à M. Jean-Pierre Cantegrit ;
 Louis Jung à M. Xavier de Villepin ;
 Paul Kauss à M. Michel Alloncle ;
 Tony Larue à M. Marcel Debarge ;
 Bernard Laurent à M. Alphonse Arzel ;
 Marc Lauriol à M. Auguste Cazalet ;
 Henri Le Breton à M. Michel Souplet ;
 Jean Lecanuet à M. Paul Caron ;
 Bastien Leccia à Mlle Irma Rapuzzi ;
 Modeste Legouez à M. Jean Bénard Mousseaux ;
 Bernard Legrand à M. Michel Durafour ;
 Max Lejeune à M. Charles-Edmond Lenglet ;
 Pierre Louvot à M. André Bettencourt ;
 Jean Madelain à M. Marcel Daunay ;
 Kléber Malécot à M. Jacques Golliet ;
 Michel Manet à M. Louis Perrein ;
 Jean-Pierre Masseret à M. Jacques Bialski ;
 Paul Masson à M. Emile Tricon ;
 Serge Mathieu à M. Jacques Descours Desacres ;
 Pierre Matraja à M. Félix Ciccolini ;
- André Méric à M. Claude Estier ;
 Pierre Merli à M. Paul Girod ;
 Louis Minetti à Mme Paulette Fost ;
 Mme Hélène Missoffe à M. Philippe François ;
 MM. Louis Moinard à M. Roger Boileau ;
 Claude Mont à M. Jean Colin ;
 Michel Moreigne à M. Philippe Madrelle ;
 Arthur Moulin à M. Robert Calmejane ;
 Lucien Neuwirth à M. Jean Chérioux ;
 Henri Olivier à M. Louis Boyer ;
 Charles Ornano à M. Jacques Boyer-Andrivet ;
 Jacques Oudin à M. Jean Barras ;
 Sosefo Makapé Papilio à M. Amédée Bouquerel ;
 Albert Pen à M. Rodolphe Désiré ;
 Hubert Peyou à M. Stéphane Bonduel ;
 Jean Peyrafitte à M. Jean-Luc Mélenchon ;
 Maurice Pic à M. Guy Allouche ;
 Jean-François Pintat à M. Philippe de Bourgoing ;
 Raymond Poirier à M. Jean Cauchon ;
 Henri Portier à M. Jean Amelin ;
 Roger Poudonson à M. Henri Göttschy ;
 André Pourny à M. Marcel Lucotte ;
 Jean Puech à M. Roger Chinaud ;
 Albert Ramassamy à M. François Louisy ;
 Mlle Irma Rapuzzi à M. Bastien Leccia ;
 Joseph Raybaud à M. Jacques Moutet ;
 Ivan Renar à M. André Duoméa ;
 Mme Nelly Rodi à M. Maurice Couve de Murville ;
 MM. Jean Roger à M. Georges Mouly ;
 Josselin de Rohan à M. Pierre Carous ;
 Gérard Roujas à M. Marc Bœuf ;
 Olivier Roux à M. Jacques Grandon ;
 Marcel Rudloff à M. Raymond Bouvier ;
 Pierre Schiélé à M. Daniel Hœffel ;
 Robert Schwint à M. Paul Loridant ;
 Abel Sempé à M. Jean Huchon ;
 Paul Séramy à M. Georges Dessaigne ;
 Pierre Sicard à M. Rémi Herment ;
 Michel Sordel à M. Jean Clouet ;
 Paul Souffrin à Mme Marie-Claude Beaudou ;
 Louis Souvet à M. Alain Gérard ;
 Fernand Tardy à M. Roland Grimaldi ;
 Henri Torre à M. Charles-Henri de Cossé-Brissac ;
 François Trucy à M. Jean Delaneau ;
 Dick Ukeiwé à M. Geoffroy de Montalembert ;
 Albert Vecten à M. Pierre Lacour ;
 Marcel Vidal à M. Michel Darras ;
 Hector Viron à Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis ;
 André-Georges Voisin à M. Charles de Cuttoli.